



Miracle de l'Osier Sanglant. 25 Mars 1649.

[B. GRENOBLE]  
[B. GRENOBLE]

# NOTRE-DAME DE L'OSIER



PÈRE L. DELARUE O. M. I.

NOTRE - DAME  
DE  
L'OSIER

LES ORIGINES DU PÈLERINAGE D'APRÈS  
LES MANUSCRITS ET IMPRIMÉS DU TEMPS  
DE 1649 A 1686

M. LESCUYER ET FILS

---

LYON

16

[n° 870]

*NIHIL OBSTAT :*

Henri du HALGOUËT O.M.I.  
Provincial

*IMPRIMATUR :*

GRENOBLE, 23 avril 1966  
† André-Jacques FOUGERAT  
Evêque de Grenoble

## INTRODUCTION

**P**OSÉE sur un ressaut derrière l'une des collines qui bordent la rive droite de l'Isère, quelque part entre Tullins et Vinay, Notre-Dame-de-l'Osier n'est qu'une petite commune du Dauphiné : 250 habitants... C'est aussi le lieu d'un pèlerinage vénéré.

Les « gens de l'Osier », eux-mêmes, n'apprendront pas sans surprise qu'en l'année 1663 on y vit jusqu'à dix hôtels, ou « logis », payant patente — je puis leur dire à quelles enseignes ; et, sauf en un cas, qui les tenait !

Le nombre des hôtels — disparus depuis longtemps — s'explique, aisément, par l'affluence des pèlerins.

Reste à donner les raisons du pèlerinage : cette étonnante histoire d'un osier qui saigne, de la Vierge souveraine et mère...

Une poignée de chercheurs, tous laïcs d'ailleurs : M. REVILLOUT<sup>1</sup>, Mlle DE FRANCLIEU, M. HEYMANN surtout, ont eu l'admirable persévérance de les rechercher dans les Archives ; ils les y ont trouvées. Tous sont morts ! C'est de leurs travaux que je tiens l'essentiel de ce qu'on va lire sur le sujet.

L'essentiel : c'est que cette histoire est vraie.

Malgré tant d'années écoulées, et de bouleversements survenus, les Archives départementales de l'Isère, de la Drôme, et les bibliothèques de Grenoble et de Lyon possèdent encore les documents du temps. L'étude minutieuse de ces documents vieux de trois cents ans va nous apprendre à quelle époque le hameau des « Plantées » changea de nom, ce que fut ce mystérieux Osier, et pourquoi, depuis lors, on invoque ici la Vierge sous ce vocable étrange : Notre-Dame de l'Osier.

L'événement eut des prolongements lointains, bien au-delà du Dauphiné, dont il marqua, d'ailleurs, profondément, l'histoire religieuse. On en parlait à Paris, dès le mois d'août 1650 ; et Paris le fit savoir au monde cultivé d'alors... On devait plus tard en débattre au Parlement de Rennes !

... Vous songiez à quelque « pieuse » légende ; c'est d'histoire qu'il va s'agir ici ; d'une histoire plus belle qu'on n'eût osé la rêver.

---

<sup>1</sup> M. REVILLOUT, professeur au lycée de Grenoble, publie l'article de la « Gazette », de Téoph. RENAUDOT, dans la *Semaine Religieuse de Grenoble*, année 1873-1874, p. 40-41.

Mlle DE FRANCLIEU édite les documents principaux du procès dans la même *Semaine Religieuse*, mai-juin, 1892, puis en fait un tiré à part, non signé.

M. HEYMANN, mort voici quinze ans, était secrétaire à la mairie de Grenoble. Il a inventorié, avec une passion exemplaire, une entière compétence, une inlassable curiosité et l'honnêteté la plus scrupuleuse, les Archives de Grenoble et des environs : Vinay, etc., des liasses énormes de manuscrits poussiéreux. C'est à Mme et Mlle HEYMANN que je dois d'avoir pu mettre à profit les matériaux qu'il avait si judicieusement rassemblés. Qu'elles en soient très respectueusement remerciées !

# NOTES

The first part of the paper is devoted to the study of the properties of the function  $f(x)$  defined by the equation  $f(x) = \int_0^x f(t) dt$ . It is shown that  $f(x)$  is a constant function and that its value is zero.

In the second part of the paper, we study the properties of the function  $g(x)$  defined by the equation  $g(x) = \int_0^x g(t) dt + x$ . It is shown that  $g(x)$  is a linear function and that its value is  $x/2$ .

The third part of the paper is devoted to the study of the properties of the function  $h(x)$  defined by the equation  $h(x) = \int_0^x h(t) dt + x^2$ . It is shown that  $h(x)$  is a quadratic function and that its value is  $x^2/3$ .

In the fourth part of the paper, we study the properties of the function  $k(x)$  defined by the equation  $k(x) = \int_0^x k(t) dt + x^3$ . It is shown that  $k(x)$  is a cubic function and that its value is  $x^3/4$ .

The fifth part of the paper is devoted to the study of the properties of the function  $l(x)$  defined by the equation  $l(x) = \int_0^x l(t) dt + x^4$ . It is shown that  $l(x)$  is a quartic function and that its value is  $x^4/5$ .

In the sixth part of the paper, we study the properties of the function  $m(x)$  defined by the equation  $m(x) = \int_0^x m(t) dt + x^5$ . It is shown that  $m(x)$  is a quintic function and that its value is  $x^5/6$ .

The seventh part of the paper is devoted to the study of the properties of the function  $n(x)$  defined by the equation  $n(x) = \int_0^x n(t) dt + x^6$ . It is shown that  $n(x)$  is a sextic function and that its value is  $x^6/7$ .

## UNE "NOUVELLE EXTRAORDINAIRE"

TIRÉE DES « GAZETTES » DE THÉOPHRASTE RENAUDOT

EN sa « Gazette » du 24 août 1650<sup>1</sup>, Théophraste RENAUDOT, l'ancêtre de nos journalistes, proposait à l'attention de ses lecteurs *un fait* insolite. Ce fait, l'informateur le situait au hameau des Plantes, du ressort de Vinay, petite ville du Dauphiné; il le datait du 25 mars 1649, et le déclarait « *prouvé* » par une double *enquête*. La première, civile, avait eu lieu « le 30 mars 1649 devant Claude Rond, Juge et Chastelain de Vinay »; la seconde, ecclésiastique, et menée sur ordre « de l'Evêque de Grenoble en date du 6 août 1649 », avait été « faite au mois de janvier dernier (donc 1650) par Henri de Mollines, curé de Tullins, et Jean Moron, curé de Pollenas (Poliénas); *huit témoins* y furent entendus. L'auteur de la dépêche disait avoir eu « en main » les actes et certificats authentiques signés Patrice et Carre, Curés de Vinay et de l'Albe, villages du Dauphiné ». Grâce à ces procès-verbaux, assurait-il, il « *est prouvé* que le nommé Pierre Port-Combet demeurant aux Plantes... et faisant profession de la Religion prétendue réformée, ayant travaillé le jour et feste de l'Annonciation (de) Nostre-Dame au... mois de mars 1649 et coupé avec une serpe les branches d'un arbre appelé *Ozier*... ou armarinier, il *sortit du sang* desdites branches coupées, dont il eut ses mains et son haut-de-chausses ensanglantés... ».

Pleinement conscient du blâme qu'il mériterait s'il donnait créance en matière de miracles à des rumeurs incontrôlées, le chroniqueur terminait en disant qu'il avait « cru devoir informer le public de cette merveille « parce qu'elle se trouvait » accompagnée de *preuves* solennelles par l'autorité de l'Eglise ».

« Nouvelle » stupéfiante... Mais qui, en dépit de trois siècles révolus, peut être encore consultée dans la plupart de nos bibliothèques : en celle de la ville de Lyon, par exemple, sous la cote : 142236, année 1650, n° 120, pages 1075-1076, et le titre : « Le sang sorti d'un arbre coupé le jour de l'Annonciation de la Vierge »; à Grenoble, cote F. 18904.

### UN JOURNALISTE SÉRIEUSEMENT INFORMÉ

Fait plus surprenant encore : malgré le temps écoulé, et les feux de joie de la Grande Révolution de 1789, qui veut s'en donner la peine peut avoir en mains partie au moins des « actes et certificats authentiques » sur lesquels s'appuyait Théophraste RENAUDOT. Il est donc possible de reconstituer en ses détails les plus significatifs l'événement dont le « gazettier » ne nous a légué qu'un compte rendu professionnel et succinct.

<sup>1</sup> Il s'agit de l'édition de Lyon. L'édition de Paris, elle, est datée du 19 août 1650

L'enquête ecclésiastique de janvier 1650 semble bel et bien perdue ; mais l'on peut voir, aux Archives départementales de l'Isère, à Grenoble — en 1 H 143 —, la copie manuscrite et authentiquée, de « l'information » civile « faite le 30 mars 1649 », soit *cinq jours* exactement après le « miracle », et qui comprend les dépositions de Pierre Port-Combet, de sa femme, Jeanne Pélion, et de leurs amis : Louis Caillat-Miquelle et Francillon-Croze ; une deuxième déposition de Pierre Port-Combet lors de son procès du mois de mai 1650 ; le réquisitoire du Procureur à cette occasion ; les attendus de la sentence qui fut infligée au délinquant ; et, finalement, une dernière déposition de Jeanne Pélion, contresignée, en 1686, par quatre notaires royaux.

Que s'est-il donc passé ce 25 mars 1649 ?

L'histoire devait en être publiée, dix ans plus tard, en février 1659, par Pierre DE BOISSAC, l'un des premiers membres de l'Académie française récemment fondée (en 1635) dans un livre intitulé : « Relation des Miracles de Nostre Dame de l'Ozier ». Mais, contrairement à Théophraste RENAUDOT, Pierre DE BOISSAC paraît ne pas avoir eu accès aux documents dont nous disposons, ou, à tout le moins, s'être contenté d'interroger les survivants ; il ne semble pas avoir connu personnellement Pierre Port-Combet et s'est interdit d'employer, en sa relation élégante, littéraire et profondément religieuse, « un stile historique » (p. 6). Les dépositions plus haut mentionnées, celles surtout qui datent du 30 mars 1649, cinq jours après l'événement, et furent faites sous la foi du serment (peine de mort pour le parjure !) vont nous permettre de reconstituer plus sûrement ce qui s'est passé le 25 mars 1649, au hameau des Plantes — ou des Plantées — comme l'on disait en Dauphiné<sup>1</sup>.

A cette époque, celle de la minorité de Louis XIV, la loi du royaume interdit sous peine d'amende, aux protestants aussi bien qu'aux catholiques, de travailler les dimanches et jours déclarés chômés par une décision de l'Eglise catholique. La fête de l'Annonciation de la Vierge est alors fête d'obligation. C'est pour avoir travaillé ce jour-là, et s'être, de la sorte, mis en contravention avec les lois civiles du royaume, que le calviniste Pierre Port-Combet va être poursuivi... Car l'affaire s'est aussitôt ébruitée ; et Pierre Champier, procureur d'office à Vinay — quatre kilomètres plus bas que les Plantées — vient de porter plainte, officiellement et dans les formes, par-devant Claude Roud, « châtelain dudit Vinay ». Séance tenante, la Cour a décidé de se transporter sur les lieux. Elle s'y rend sans plus tarder, et va s'installer devant la maison de Pierre Port-Combet, laboureur.

<sup>1</sup> De toutes les précisions qui vont être données, aucune n'est imaginaire. Les chiffres qui suivent les phrases entre guillemets renvoient aux déclarations des témoins : (1), à la déposition de Pierre Port-Combet le 30 mars 1649 ; (2), à la déposition de Jeanne Pélion ; (3), à celle de Louis Caillat-Miquelle et (4), à celle de Jean Francillon-Croze, tous ce même 30 mars 1649. Le chiffre (5) indique qu'il s'agit de la deuxième déposition de Pierre Port-Combet, le 9 mai 1649 ; et le (6), de la déclaration de Jeanne Pélion, le 28 avril 1686.

Les points de suspension et les (—) signalent que, pour la fluidité du récit, on a jugé bon de supprimer l'une ou l'autre incise, ou de modifier le temps d'un verbe... Pédantisme ? Non ! Mais souci de montrer que, contrairement à ce que d'aucuns pensent... sans y être « allé voir », les faits de l'Ozier reposent sur des témoignages dignes de foi.

Il y a là : Roud, le châtelain, Pierre Champier, Patricot, le curé de Vinay, Pierre Meynier et Jean Pascal-Lagrange en qualité d'assesseurs ; enfin, le greffier Richon. Ces gens n'ont qu'une mission : établir les faits. Pierre Port-Combet sera interrogé le premier ; sa femme, Jeanne Pélion, catholique, et deux de ses amis, également catholiques, vont l'être après lui. Ni le prévenu, ni les autres n'ont intérêt à trop parler, ni même à dire tout ce qu'ils savent. On ne peut attendre d'eux qu'ils rassemblent spontanément toutes les informations possibles ; mais simplement qu'ils répondent aux questions posées. Il est à présumer qu'ils le feront en s'efforçant, si possible, de ne pas mettre l'ami en posture trop difficile. Pierre Port-Combet a 45 ans « environ », Jeanne Pélion « environ 36 ans », Louis Caillat-Miquelle, tailleur d'habits, est « âgé d'environ cinquante ans », et Jean Francillon-Croze « d'environ 31 ans » — « environ » : en ces temps-là, on n'attache pas grande importance à ces détails d'état civil.

Tous en sont dûment avertis d'emblée : c'est de ce qui s'est ici passé « Jeudi dernier, jour et feste de Nostre Dame », le 25 mars 1649 qu'ils vont avoir à répondre ; et, plus précisément, du fait que Pierre Port-Combet ait taillé ce jour-là « un gros ozier, ou armarinier » — sis « au tènement de sa maison en un verger » et qu'il en soit, à ce qu'on dit, sorti du « sang abondamment ». Lecture leur est faite de la « *Plainte* » de Pierre Champier. Ils ont bien compris ; nul d'entre eux ne s'écartera du sujet. Ils prêtent le serment habituel.

## LES FAITS

Ce matin du jeudi 25 mars 1649 « sur les dix heures » (2), Pierre Port-Combet a prié Jeanne Pélion, sa femme, « d'apprêter le dîner » plus tôt sans doute que d'habitude : il a l'intention d'« aller à Vinay ; à la foire ». En attendant, il va « pouer », c'est-à-dire, couper « les armarines » d'un armarinier qui est proche de leur maison ». Il tient déjà en mains sa « petite échelle et une serpe ». Jeanne Pélion lui dit : « Vous ne devriez pas travailler aujourd'hui : c'est un « bon jour » (un jour saint). A-t-il haussé les épaules ?... C'est possible ; en tout cas, il n'a cure de cette recommandation, et s'en va, comme il l'a dit.

L'osier dont il s'agit est de belle taille ; l'homme dresse sa petite échelle contre le tronc et gravit quelques échelons. Du seuil de sa propre maison, Louis Caillat-Miquelle par hasard l'aperçoit en cette posture (3).

De ce qui suit, Pierre Port-Combet est seul témoin (1). Parvenu à bonne hauteur, « il se met à couper les... armarines (les scions) d'une branche ». Rien d'insolite, apparemment. Il monte « un peu plus haut, du côté d'une autre branche », et « sans se donner garde » — sans penser à rien — reprend le même travail. Soudain, « incontinent il se v/o/it les mains toutes sanglantes ». Sa serpette l'est aussi ; et « le sang sort /-/, à grosses gouttes de // chacune des armarines » qu'il vient de sectionner. Il « regarde ses hauts-de-chausses » — les culottes de ce temps-là. Ses hauts-de-chausses sont, eux « aussi fort (en)sanglantés, de ce qu'il a (-) touché la première coupure desdites armarines ». « Tout ému, épouvanté », il « appelle sa femme » : « — Jeanne, viens voir ce miracle » (ce prodige) ; j'ai les mains en sang, et « il sort du sang de cet armarinier » (et de chacune des armarines) « que j'ai coupées » ! Alla-t-il, dans son émoi, jusqu'à courir à sa maison parce que sa femme

tardait à venir — comme le laisse entendre Jeanne Péliion dans sa déposition de 1686 (6) ? Cela n'a pas été mentionné au cours des premiers interrogatoires... Jeanne accourt, lui criant à la volée « qu'il a dû se couper » (1) et (2). C'est bien ce qu'il a d'abord pensé aussi. Inspection faite, il sait qu'il n'en est rien et lui répond « qu'il ne s'est (-) aucunement coupé » (1) et (2). Elle s'approche ; lui est resté (ou remonté) sur son échelle (2). Elle constate « qu'en chaque coupure desdites armarines il y a (-) de grosses gouttes de sang », et « même qu'il est tombé quantité de ce sang sur les hauts-de-chausses qu'il porte (-) ». Toute épouvantée à la vue de ce sang, elle lui dit... de descendre (2), d'en rester là (6), et s'aperçoit qu' « il a (-) les mains toutes ensanglantées et (que) sa serpe (l'est) aussi » — Jeanne Péliion (6) dira plus tard que, de ce sang, cette serpette « demeura si fort pénétrée qu'il lui fut impossible de l'en jamais ôter, quelque diligence qu'elle y apporta ». Port-Combet descend ; Jeanne « le regarde (.) sur sa personne », l'inspectant de la tête aux pieds, pour voir « s'il ne s'est (-) rien coupé ». « Elle trouve (-) que non. »

Les détails qui vont suivre immédiatement n'ont pas été donnés à ce premier interrogatoire. C'est dix ans plus tard seulement que nous les trouvons consignés dans le livre de Pierre DE BOISSAC, pages 11 et 12 ; et Jeanne Péliion, elle-même, les attestera solennellement, trente-sept ans plus tard, dans sa déclaration faite devant quatre notaires royaux.

La voici rassurée sur l'état de santé de son mari ; mais, pas plus que lui, elle ne comprend ce qui vient de se produire. Alors, d'un réflexe assez naturel, elle grimpe à l'échelle qu'il a laissée là, et « coupe de la même serpette, en sa présence, deux armarines » ; celles-ci « ne lui jette(-)nt aucun sang » (6) (P. DE B., p. 11), « pas même aucune humeur teinte ni autre » (6). Perplexe, et de plus en plus inquiet, Pierre Port-Combet, veut tenter « une seconde expérience » (P. DE B., p. 12), une contre-expérience ! Mais « à peine a (-)t-il frappé cet arbre miraculeux » qu'il en voit « sortir une quantité de sang plus abondante qu'auparavant » (6) (P. DE B., p. 12). Pierre Port-Combet lui-même, le dimanche suivant, 28 mars, sans parler de la tentative faite par sa femme, avouera devant son ami Jean Francillon-Croze, « qu'il retourna couper les dites armarines, et (qu'elles) saignèrent comme auparavant ; ce qui l'effraya grandement » (4). Et, ce que Port-Combet et sa femme n'ont pas songé à dire lors de ce premier interrogatoire, Jean F.-C., le dit, lui, en cette journée du 30 mars 1649.

Plus effrayés que jamais, mari et femme « se retirent (-) dans leur maison, tout scandalisés de voir saigner ledit armarinier » (2)... Là-dessus, Pierre Port-Combet se change, « quitte (-) ses hauts-de-chausses » ; et, sans trop tarder (3), envoie son fils Raymond — neuf ans — chez Louis Caillat-Miquelle ; c'est le voisin, l'ami. Il lui fait demander s'il compte toujours « aller à Vinay, à la foire ». Caillat « lui dit que oui » (3). Pierre Port-Combet qui s'est changé, avait-il, ou non, l'intention de cacher son aventure à l'ami ? On ne sait. Quelles qu'aient été ses intentions, c'est plus fort que lui, il sort au-devant de Caillat, et, sans autre préambule, dit : « Il m'est venu un grand accident ; et, si je vous le dis, vous ne me croirez pas ! » — Quel accident, quoi donc ? demande Caillat. Port-Combet raconte « qu'il s'est vu les mains toutes en sang, et la serpette » avec laquelle il taillait son osier. — Vous vous êtes coupé, fait Caillat. — Non ! dit Port-Combet ; il ajoute « que

lorsqu'il coupait lesdites armarines », de « chaque coupure (il) sortait du sang à grosses gouttes » (3). Il montre les hauts-de-chausses qu'il a quittés, et Caillat constate qu'ils sont, « d'un côté fort sanglants » ; « d'un côté », particularité qu'a déjà notée Jeanne Pélion (2). Ensemble les deux hommes vont à l'osier ; Caillat voit, « en dix ou douze endroits, du sang en chaque (-) coupure » (3), et « le sang sort encore dudit armarinier » !...

Il en reste bouche bée, un instant. Puis, sans trop réfléchir, il dit : « J'en vas un peu couper » (3)... et « monte dessus » l'osier. Il « en coupe en plusieurs endroits... Il ne sort (-) aucun sang » des entailles qu'il fait (3)...

... Ne sachant que penser, les deux hommes s'en vont à Vinay (2) à la foire. Restée seule à la maison, Jeanne Pélion paraît comme fascinée par cette pièce à conviction : les hauts-de-chausses de son mari « fort ensanglantés d'un côté ». D'où peut bien provenir ce sang ? Il faut qu'elle en ait le cœur net !... Elle prend la serpette de son mari, sort de chez elle « et monte (-) sur ledit armarinier ». Ce qu'elle veut, c'est « couper en la taillure desdites armarines ». Elle le fait ; des tailles qu'elle effectue, il « sort (-) du sang à grosses gouttes »... Epouvantée, « elle descend (-) tout promptement... plus affligée qu'auparavant »... et rentre à la maison. « Autre chose n'a dit » (2).

Ce dernier épisode, aucun des futurs historiens de Notre-Dame de l'Osier ne le mentionnera ; Jeanne Pélion, elle-même, l'omettra dans sa déclaration de 1686... Pourquoi ? J'espère être en mesure de l'expliquer plus loin... De toutes façons, nul mieux qu'elle-même ne peut savoir ce qui lui est arrivé, voilà cinq jours ; la contre-épreuve dont elle parle n'a pas eu d'autre témoin ; et si, cinq jours après l'événement, devant la commission qui l'interroge, elle éprouve, comme par une sorte de remords, le besoin de parler, de ce que, sans doute, personne ne soupçonne, c'est qu'elle dit vrai.

... Près de trois jours se sont écoulés. Les premiers témoins du prodige ont-ils parlé ? Les gens se sont-ils déplacés, pour voir ?... On ne sait trop. C'est fort probable... Mais, voici, ce 28 mars 1649, un homme qui, lui, ne sait rien. Ce n'est pas qu'il habite très loin : il est de Créneuf. C'est dimanche : il s'en va, de bon matin, à la messe à Vinay. Il s'est dit, qu'en passant, il serait bon qu'« il donne (-) le bonjour à (son ami) Pierre Port-Combet... qui est de la prétendue religion » — où l'on constate que les rapports entre calvinistes et catholiques pouvaient être, même en ces temps-là, très humains, parfois ! — Port-Combet est « chez lui, encor couché » (4). Couché ! Eh ! que faire d'autre un dimanche quand on ne va pas, soi-même, à la messe et ... qu'on est « payé » pour savoir les risques du travail les jours défendus ? A travers la porte, le dialogue s'engage. Visiblement incapable de parler d'autre chose, Combet déclare sans préambule : « Je vous veux dire une affaire qui m'arriva ledit jour de Notre-Dame » (4). Quoi donc ? demande Francillon-Croze... Et l'autre raconte : le sang ; sa femme, Louis Caillat-Miquelle l'ont vu... ; puis, presque brutalement, il lance, comme un défi : « Si vous ne me voulez croire, allez voir ledit armarinier ; vous y trouverez encor du sang. » Qu'en saurait-il s'il n'y était retourné voir, ou ne s'en était inquiété ?

Posément, Jean Francillon-Croze s'en va vers l'Osier ; là, il constate qu'en trois ou quatre endroits de la coupure desdites armarines... il y a (-) encore du sang, en cha(que) coupure, (et que ce sang) est « fort sec et caillé » (4).

Il retourne vers Port-Combet ; ce dernier, calmé, dit : « C'est un grand miracle ; et (je) ne sais (ce) que cela veut dire » (4)...

Sur ce, Jean Francillon-Croze s'en va « à la messe ».

Voilà ce qu'il affirmera deux jours plus tard, le 30, devant la Commission d'enquête ; et, quand on lui aura relu sa déposition, il déclarera persister, et signera.

Soumis à la même procédure, les trois autres ont dit « ne vouloir ni ajouter ni diminuer » à ce qu'ils viennent de déclarer, mais « n'ont pu signer », « pour ne savoir, de ce enquis ».

L'information est close. Des dires des témoins, il ressort que la contravention est indéniable et reconnue de tous, à commencer par le prévenu ; d'autre part, il y a cette énigme de l'osier qui saigne...

Juridiquement, les choses ne peuvent rester en l'état : il faut qu'un jugement intervienne... Que sera ce jugement des contemporains ? Nous le savons, de façon très précise, grâce au même manuscrit conservé aux Archives de l'Isère.

Soucieux de ne pas précipiter les choses, les hommes de loi décident de s'accorder un temps de réflexion. Un mois durant, l'affaire paraît mise en sommeil. Sans doute prend-on conseil, en matière si manifestement extraordinaire, et « mixte », auprès des autorités religieuses ; aucun texte connu n'en fait mention toutefois. Puis, le 3 mai 1649, Boisset, procureur juridictionnel de Vinay, arguant de l'évidence du délit, « requiert ajournement personnel (convocation devant le juge)... à l'encontre [de] Pierre Port-Combet, et [de] Jeanne Pelion, sa femme ». Dès lors, l'affaire ne doit plus traîner.

Le même jour, Gaspard Brenier, « juge ordinaire de Vinay », accorde les « lettres d'ajournement personnel » requises ; mais « à l'encontre du seul Pierre Port-Combet ». D'autre part, il mande au « chatelain » de Vinay de signifier au « prévenu et accusé » qu'il devra comparaître par-devant lui, juge, ou son lieutenant, à Saint-Marcellin, au jour et à l'heure que ce même chatelain décidera.

Enfin, le 9 mai 1649, avant midi, Michel Calhiat « sergent ordinaire de Vinay », fait savoir qu'il s'est rendu au domicile de Pierre Port-Combet et lui a remis convocation en mains propres, et en présence d'un témoin : Claude Perret-Pielloy...

Qu'il ait fallu six jours pour transmettre à Pierre Port-Combet l'assignation en justice dont il s'agit peut paraître surprenant. En fait, il semble bien que le prévenu, pris de vitesse par la rapidité de l'information du 30 mars précédent, ait eu peur des suites et soit allé, comme le dit le premier historien de Notre-Dame de l'Osier, Pierre DE BOISSAC, se mettre à couvert à l'Albenc où ses coreligionnaires se trouvent en force (p. 13).

Il est encore vraisemblable que le sergent Calhiat ait dû monter plus d'une fois aux Plantées, en vain. Mais, ce 9 mai 1649, Port-Combet n'a pu s'esquiver. Le sergent l'a-t-il, du coup, contraint de descendre avec lui à Vinay ? On ne sait. Toujours est-il que Pierre Port-Combet est là... Il n'en est pas moins évident que si le « prévenu » se montre respectueux de la légalité et très manifestement intimidé par tous ces gens de loi, il n'a, par contre, rien de la vedette ravie de se laisser interviewer ; c'est un brave homme qui ne demandait qu'à vivre bien tranquille ; « il vient de lui arriver une affaire »... Bien loin de souhaiter en faire étalage, il

préférerait n'en plus parler ; il en parlera, puisqu'il le faut, mais juste ce qu'il faut pour répondre aux questions posées. Il a eu le temps de se ressaisir et, avec l'aide de ses amis, de préparer sa défense.

Le procès commence, sans plus attendre, ce même 9 mai, un dimanche, au château de Vinay. Par souci d'impartialité, le juge Gaspard Brenier a pris pour adjoint « le Sieur Guigues de Tourneuf... faisant profession de la religion prétendue réformée ».

Cette fois, l'accusé est seul, face à ses juges ; ni sa femme, ni ses deux amis n'ont été convoqués. Il n'est plus sur le seuil de sa maison. On le sent tendu, méfiant, en garde.

Va-t-il tout remettre en question, se rétracter ?

## DEUXIÈME DÉPOSITION DE PIERRE PORT-COMBET

L'interrogatoire d'identité terminé, on lui fait lecture « mot à mot » de sa propre déclaration du 30 mars. Il la déclare « contenir vérité, fors (sauf) qu'il n'avait pas les mains ensanglantées » ; seules le furent sa serpe et ses chausses.

— Combien de brins d'osier a-t-il coupés ? — Ce qu'il eût pu enserrer dans ses deux mains.

— Est-il sorti du sang de tous les brins d'osier qu'il a coupés ? — Non ; de deux seulement.

— Sait-il que la loi fait défense à qui que ce soit — fût-il calviniste — de travailler les jours de fêtes chômées ? — Il le sait ; mais il a toujours cru qu'une fois passée l'heure des Offices « il est loisible d'enter » ; c'était pour les greffer ailleurs (sur quelque saule sauvage peut-être) qu'il a coupé des scions à son osier.

— Savait-il que le 25 mars, jour de l'Annonciation de la Vierge, est jour de fête chômée ? — Il le savait, mais n'a pas cru « contrevenir » ; pour la raison déclarée ci-dessus.

— Accepte-t-il d'en « demeurer aux dires et dépositions des témoins » ? — Oui.

On lui relit ce qu'il vient d'affirmer « moyennant son dit serment » ; il déclare « persister » ; mais « n'a signé pour ne savoir écrire ».

Le juge Brenier et son adjoint protestant, de Tourneuf, puis le greffier, légalisent par leur signature sa déposition.

Le juge ordonne, en outre, que le document « soit montré au procureur d'office, pour conclure ».

Que penser de cette seconde déposition de Pierre Port-Combet ?

Passablement habile (nous le verrons lors de la sentence), elle contredit sur un point — le sang sur les mains — ce que Port-Combet lui-même avait dit le 25 mars, à sa femme et à Pierre Caillat, ce qu'il avait déclaré aux enquêteurs le 30 mars et ce que, ce même jour, Pierre Caillat rappela et Jeanne Péliou dit avoir vu de ses yeux. Mais ce n'est là qu'un *point de détail*, auquel Port-Combet lui-même n'accorde manifestement qu'une importance très relative puisqu'il admet en bloc la teneur des dépositions de sa femme et de ses deux amis. Un seul fait comptait pour ses juges : savoir s'il a travaillé ce jour-là ; il le reconnaît. Un seul fait nous importe : savoir s'il est bien sorti du sang de cet osier-là ; il le confirme, et redit que sa serpe

et ses chausses en furent ensanglantées... On ne voit d'ailleurs pas très bien comment son outil et ses habits auraient pu être ensanglantés sans qu'il y ait porté les mains : pour se rendre compte de ce qui se passait ! A-t-il voulu dire que le sang ne venait pas de ses mains ?... Il est certain que de sa déposition, le compte rendu, en style indirect, ne donne qu'un résumé ; nous en aurons la preuve plus loin ; sans doute s'en est-il expliqué, une fois cette restriction faite...

## RÉQUISITOIRE DU PROCUREUR

Intervenant immédiatement, le procureur d'office rappelle l'inculpation, puis constate qu'en sa déposition du 9 mai 1649, le « prévenu » a « ingénument avoué » : 1<sup>o</sup> qu'il avait « ébranché un ozier » le jour de l'Annonciation de la Vierge, et qu'il en « serait sorti beaucoup de sang », lequel « aurait ensanglanté sa (-) serpe et ses habits » ; et 2<sup>o</sup> qu'il savait fort bien que ce 25 mars était fête chômée ; bien qu'il eût allégué pour sa défense la « coutume de pouer et enter » ces jours-là, « coutume même pratiquée par ceux de la religion apostolique romaine »... On aura noté que sa déposition, plus haut consignée, ne porte aucune mention de cet essai de défense par « la coutume » et sur le dos des autres ! Il est cependant fort probable que Port-Combet y ait fait allusion ; car le procureur y reviendra deux fois encore... et c'est le point sur lequel il réussira ses plus beaux effets de manches... Telle est l'une des raisons pour lesquelles je tiens que la « déclaration » plus haut citée du « prévenu » n'est qu'un résumé, et que ce résumé omet, pareillement, les explications fournies par Port-Combet, touchant son « fors... les mains »...

Le délit étant évident, poursuit le procureur, que dit la loi ? Elle est on ne peut plus explicite. Trois édits de Charles IX, l'un de 1563, l'autre de 1570, et le troisième de 1573, un édit d'Henri III en 1577, et l'édit de Nantes pris par Henri IV en 1598 et confirmé solennellement par Louis XIII en 1610, stipulent qu'« il est expressément défendu à ceux faisant profession de la religion prétendue réformée de travailler en public... les jours de fêtes chômées par ceux de la religion catholique »...

Le cas est clair ; et il est exclu « que (le prévenu) puisse aucunement s'excuser sur la coutume par lui alléguée dans ses réponses personnelles » (cf. plus haut), car « c'est plutôt un abus qu'une coutume ». D'autre part, tonne le procureur, il est « certain que la loi a une force abolitive de la coutume, *idque magis*, lorsque (cette dernière) est contraire aux bonnes mœurs naturelles »...

« Partant... le prévenu... sera condamné (à) quarante livres d'amende, aux dépens et frais de justice... avec inhibition de revenir à semblables actes, sur peine de punition corporelle... »

Tel est, du moins, la peine requise par le procureur !

## LA DÉCISION DU JUGE

Le juge Brenier, quant à lui, déclare « suffisamment avéré », et donc établi, le fait que le prévenu ait « travaillé à la coupe de (son) ozier... le 25 mars 1649, jour... de l'Annonciation de la Vierge », et qu'il « résulte », de toute la procédure, que « le tail de plusieurs des branches dudit ozier a (-) donné du sang, en sorte que la serpe dont se servait le (-) prévenu, ses mains et ses chausses en furent

ensanglantées ». En conséquence, il le condamne à « trois livres d'amende... aux dépens et frais de justice »... et l'avertit de ne pas « revenir à semblables actes, sur plus grandes peines ».

Notification de cette sentence sera faite au condamné dans les formes et en présence de trois témoins : Pierre Meynier, Guillaume Chevallier et Guigues Astier, à Vinay, dans la maison de Pierre Meynier, un dimanche 17 — le manuscrit, raturé, difficile à interpréter ne permet pas d'assurer s'il s'agit du 17 octobre 1649 (un dimanche), ou du 17 décembre 1656 ; la première lecture étant pourtant la plus vraisemblable — « Pierre Port-Combet... acquiesce »...

Le procès civil est clos.

Les attendus du juge — qui estime ne pas avoir à tenir compte en sa sentence du rectificatif « interjeté » par le prévenu concernant « ses mains » — d'une part, et l'acquiescement final de Pierre Port-Combet, de l'autre, confirment en tous points, on le voit, la relation que devait faire de l'événement, dix-huit mois plus tard, Théophraste RENAUDOT en sa « Gazette ». Un seul grief pourrait être retenu contre le publiciste : celui d'avoir mal orthographié certains noms propres ; le « chastelain de Vinay » s'appelait Claude Roud, et non pas Rond, et le « curé dudit Vinay », Patricot, non Patrice... Son cas n'a rien de pendable, car l'orthographe en ces temps-là ne manquait pas de fantaisie ; et, vue de Paris !...

### QU'EN PENSE L'ÉGLISE ?

Le texte de l'« autre information composée de huit témoins, faite au mois de janvier dernier (1650) par Henri de Mollines... curé de Saint-Laurent de Tullins, et Jean Moron, curé de Pollenas... députés par décret de l'Evêque de Grenoble, du 6 août précédent »... dont parle RENAUDOT, n'a pas encore été retrouvé. Mais RENAUDOT affirme l'avoir eu « en main » et dit, des faits ci-dessus rapportés, qu'« ils se trouvent accompagnés de preuves solennelles faites par l'autorité de l'Eglise ». Notre auteur est trop circonspect, et trop en vue, pour qu'on mette sa parole en doute. D'autre part, ses dires concernant l'attitude de l'Eglise à l'égard du pèlerinage naissant, seront confirmés, on va le voir, par l'autorisation, délivrée à l'évêché de Grenoble, d'ériger une croix près de l'Osier, le 14 septembre 1656 et celle d'y bâtir une chapelle, puis, par le jugement d'une seconde enquête canonique en février 1657, la nomination d'un recteur en juillet 1657, et, finalement, par huit brefs ou bulles, datés de 1659 à 1679, mentionnant en toutes lettres le culte rendu à « Notre-Dame de l'Osier », et signés par les papes Alexandre VII, Clément IX, Clément X et Innocent XI. Tous ces textes, les originaux sur parchemin (sauf le premier qui n'est qu'une copie), peuvent être consultés aux Archives de l'Isère, en 1 H 145.

On l'aura constaté : les précautions prises par Théophraste RENAUDOT, dès le début de son article d'août 1650, n'étaient pas, purement, de style. Très conscient de ce que pourraient être les réactions de ses lecteurs par toute l'Europe cultivée, il avait aussi, et d'abord, pris soin de s'informer très exactement des faits.

### L'OPINION ÉCLAIRÉE

Personne, plus que les lettrés du Dauphiné, n'était en mesure de vérifier ses affirmations. Ils ne durent pas se priver de le faire : un événement aussi extra-

ordinaire ne pouvait que piquer leur curiosité. Avec le recul jugé nécessaire, bientôt, ils notifient leur jugement.

Dès 1656, Mme DE REVEL, une dame très en vue de Grenoble, publie, en vers, son « Apostrophe à cet Ozier Miraculeux » (Bibl. de Grenoble, O 6943) : deux petites pages de texte.

En 1659, Pierre DE BOISSAC, l'un des tout premiers membres de la naissante Académie française, édite, à Lyon, sa « Relation des Miracles de Nostre-Dame de l'Ozier, écrite en deux langues, en faveur des Nations étrangères. Avec des vers à la louange de la Sainte Vierge en cinq langues ». Et, pour qu'un public moins cultivé puisse aussi prendre connaissance des faits en question, une deuxième édition du même livre, mais en français seulement, paraît la même année<sup>1</sup>.

En 1661, Salvaing DE BOISSIEU, écrivain dauphinois considérable, voue à la Vierge de l'Ozier quelques poèmes, en vers latins, et une prière (Bibl. de Grenoble, cote O. 3250, p. 196-198).

En 1662, un Jésuite : Petrus LABBÉ, dédie son livre intitulé « Vita et elogia Beatae Virginis » au même Salvaing DE BOISSIEU, qu'il loue d'avoir chanté en vers le miracle de Notre-Dame de l'Ozier (Bibl. de Grenoble, V. 1211, p. 7 et suiv.).

Enfin — pour ne parler que des publications suffisamment contemporaines de l'événement — en 1670, paraît le livre d'un religieux augustin déchaussé, le Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE. Malgré son titre franchement déroutant pour la mentalité actuelle : « Les justes plaintes et les tristes gémissements des éléments et des arbres... », l'ouvrage mérite, à mon sens, plus qu'un sourire ironique ; nous en reparlerons... (Bibl. de Grenoble, cote U. 3974).

## LE PEUPLE

Le menu peuple, qui jamais ne lira ces livres savants, ne les a pas attendus pour s'émerveiller. Les visiteurs furent vraisemblablement assez nombreux aux Plantées dès les débuts. Les premiers, vinrent des alentours immédiats, en curieux qui font un détour, pour voir. Et sans doute chacun voulut-il emporter, de « cet Ozier miraculeux », un souvenir : l'arbre se dessécha, en périt. Salvaing DE BOISSIEU qui mentionne, en 1661, cette mort de l'Ozier, l'impute à la douleur que ressentit la souche inerte de l'affront fait à la Mère du Christ ; c'est par trop voir les choses en poète ! Quoi qu'il en soit, dès mai 1656, on fait déjà mention d'authentiques miracles au lieu des Plantées.

Il est certain pourtant que, jusqu'à cette date, rien n'y favorise le déploiement de larges processions, ni même l'expression de la piété individuelle : l'Ozier se trouve toujours en « terrain privé », dans le verger de Port-Combet, à proximité immédiate de sa maison. Et s'il ne doit pas être désagréable au pèlerin de bavarder avec

---

<sup>1</sup> Toutes les parenthèses (P. DE BOISSAC, ou P. de B.) renvoient à sa « Relation des Miracles de Nostre-Dame de l'Ozier, écrite en deux langues », Lyon 1659. (Bibl. de Grenoble, cotes T 4468 et O 7388 ; bibl. de Lyon, cote 323 908 ; Bibl. Nationale, cote LK 7 3931.)

L'édition, dite abrégée, en français seulement, et dans laquelle l'auteur rectifie certaines de ses erreurs : date du miracle de l'Ozier, noms propres, etc., se trouve à la bibliothèque de Lyon (cote 330 006, In-Rec.).

Jeanne Pélion, fervente catholique, il lui est sûrement déplaisant de faire ses dévotions, éventuellement, sous l'œil ironique d'un Pierre Port-Combet qui n'ayant guère changé, peut toujours faire valoir qu'il est maître chez lui !

C'est l'époque de l'« obscurité » dont parle Pierre DE BOISSAC (p. 16), du « silence » presque total qui enveloppa, « sept ans durant », « cet admirable événement ».

### UN PAS DÉCISIF

Le pas décisif sera fait par une laïque : Jeanne DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, dame DE REVEL, l'auteur de l'« Apostrophe à cet Ozier miraculeux ». Elle a « souhaité dès le commencement qu'on (-) fit bâtir [en ce lieu] une chapelle, pour honorer le mystère du Verbe-Incarné » (P. DE B., p. 17). Louable projet ; mais nul n'a le droit de disposer d'une terre qui ne lui appartient pas... Avant toute autre chose, il faut acheter le terrain sur lequel se trouve l'Osier. Répugnant à se mettre en avant, Mme DE REVEL prie la Compagnie de la Propagation de la Foi, très influente et active à l'évêché de Grenoble, de mener les tractations à sa place. Le 11 mai 1656 (*Sem. Rel. de Grenoble*, 1892, p. 579), la Compagnie accepte ; attendu, lit-on dans le procès-verbal des délibérations, que « Dieu a opéré plusieurs miracles audit lieu par l'intercession de la Sainte Vierge ».

C'est « Messire Jean Moron, prêtre et curé de Poliéas » qu'on charge de négocier l'affaire ; la dame DE REVEL lui remet les fonds nécessaires (P. DE B., p. 17). Les Archives de Grenoble détiennent encore (en III E 2726, 5<sup>e</sup> cahier, fol. 14) l'acte de vente passé, le 16 août 1656 (cf. I H 143), devant le notaire de Vinay, Roud, d'une « moudurière » de terre « qui a été arpentée à la toise royale et delphinale », par Pierre Port-Combet, au bénéfice du curé de Poliéas ; on en sait aussi le prix : trente livres (A. D., IV G 18/573).

Le plus pressé maintenant sera de fournir un moyen d'identifier aisément cette propriété désormais accessible à tous, et l'Osier. Mme DE REVEL que des affaires urgentes appellent à Paris (P. DE B., p. 17) se fait promettre, qu'à défaut de chapelle, on érigea, dès que possible, « une croix près de l'ozier miraculeux ».

En la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, le 14 septembre 1656, c'est chose faite. La croix a été dressée et bénite, « avec plus de dévotion que de pompe », et « la permission de l'Evêque », par les soins du nouveau curé de Vinay, Messire Fays — qui débute ainsi beaucoup mieux qu'il ne finira ! (cf. Visite pastorale de Mgr Le Camus, aux A. D.).

Aussitôt, note Pierre DE BOISSAC (p. 18), « il semble que la bonté souveraine ait voulu témoigner quelque gratitude du soin qu'on eût d'honorer sa Mère et sa Croix. Dès lors les miracles se multiplièrent... ».

C'est là ce qu'apprend, rentrant de la Cour, le marquis de Lestang, sur les terres de qui se trouvent les Plantées. Désireux de « glorifier Dieu en la personne de sa Mère », le marquis prend sans plus tarder la décision « de faire bâtir à la hâte une chapelle et de la fournir d'ornements et de meubles sacrés » (P. DE B., p. 23). « A la hâte ! » L'expression est on ne peut plus précise, car la première chapelle sera terminée « au mois de décembre 1656 » (cf. Déclaration des charpentiers, le 19 juin 1663). Ce n'est, en fait, qu'un simple « oratoire de bois » (déposition de Mme de Lestang, le 11 juin 1663), et dont les charpentiers qui l'ont construit nous

disent (attestation du 19 juin 1663) qu'il fut payé « avec les deniers du... Marquis ». Les parois de planches sont doubles, semble-t-il ; le sol est recouvert d'un plancher ; l'ozier y est enfermé derrière une grille ou « jalousie » ou « treillis » (cf. P. DE BOISSAC, p. 54) ; tout à côté de l'Ozier, à sa gauche, on a dressé un autel « garni de nappes saintes ». La chapelle est fermée à clef (attestation des charpentiers) et, détail ajouté par Mme de Lestang (le 11 juin 1663), cette clé est « entre les mains d'un nommé Combet et de Jean Croze, voisins dudit oratoire »...

Enfin, comme aucun prêtre n'est encore chargé de le desservir, on a mis « un livre sur l'autel où ceux qui offr(ent) des messes les écriv(ent), ou les (font) écrire par le premier qui se trouve dans ladite chapelle » (Mme de Lestang). Certains laissent, avant de partir, « de l'argent, des filasses, des quenouilles, des cierges » (Mme de Lestang).

Désormais, les foules affluent d'un peu partout. C'est le temps où, suivant les dires de l'avocat de Mme de Lestang au procès de Rennes, en 1665, les premiers prêtres répondant à l'appel des pèlerins, « confessent... avec patience sous des arbres chargés de neige, et même des nuits entières »...

D'après les souvenirs de Jeanne Pélion — près de trente ans plus tard, en 1686 — c'est le moment où l'on voit arriver, « de toute part presque du monde », des gens venus s'acquitter des vœux qu'ils ont faits et témoigner des « grâces reçues par l'intercession de la Sainte Vierge sous le vocable de l'ozier », époque où des morts ressuscitent, des boiteux plantent là leurs « potences » et marchent, des aveugles voient, et des hommes injustement accusés trouvent, de manière inespérée le moyen de prouver leur innocence ; bref un temps de « merveilles perpétuelles », de « concours » de peuple « surprenants » où se présentent parfois en un seul jour « de vingt-cinq à vingt-six processions » venues « de quinze à vingt lieues de distance de ce lieu des Plantées » ; un temps de « miracles sans nombre, d'actions de grâces journalières et d'oblations (d'offrandes) considérables... ».

Le mouvement a pris une telle ampleur que l'Evêque de Grenoble juge nécessaire une seconde enquête canonique. Deux prêtres influents en sont chargés : le chanoine Balme, directeur de la Compagnie de la Propagation de la Foi, et le chanoine Bernard, du chapitre de la Cathédrale de Grenoble. Le 24 février 1657, ils rendent compte de leur mission. « S'étant transportés au lieu de Vinay, ils ont remarqué qu'il se fait de *grands miracles* au lieu où était le *l'ozier*, appelé aujourd'hui *Nostre Dame de l'Ozier*. » (Ce texte est, à ma connaissance, la première mention officielle du changement de dénomination du lieu-dit des « Plantées » ; et c'est ainsi désormais qu'on le désignera généralement, dans les relations officielles et les actes notariés.) Ces Messieurs « ont appris... que quantité de personnes qui y vont ou font des vœux y trouveraient, les uns la guérison et les autres du soulagement de leurs maux ». Ils pensent qu'en raison de cette grande affluence de gens « qui y concourent, *il est à présumer* que... Dieu veut y être adoré par l'intercession de *Nostre Dame*, et que les miracles continueront à l'avenir ». En conséquence, « il est nécessaire d'examiner les moyens de *doter la chapelle* où se font de si *grands miracles* (et) de la faire (des)servir ». M. le Prieur de Saint-Robert est pressenti dans ce but « pour une année à commencer dès à présent » (*Sem. Rel. de Grenoble*, 1892, p. 581)...

## UNE RENCONTRE DÉTERMINANTE, INATTENDUE

**A**PPAREMMENT, nous voici fort loin de Pierre Port-Combet. Quelqu'un, cependant, ne l'a pas oublié... Ses juges, les lettrés, le peuple croyant, sont convaincus de la réalité des faits de l'Osier ; les enquêteurs ecclésiastiques eux-mêmes, non sans prudence, ont conclu « qu'il est à présumer... que Dieu veut être adoré en ce lieu par l'intercession de Notre Dame »... Qu'en pense-t-il, lui ?

S'il n'a jamais mis en doute le fait même que l'Osier ait saigné quand il le taillait, c'est la signification de ce prodige qu'il ne voit pas ; ou ne veut pas admettre. Sa réflexion à Jean Francillon-Croze, trois jours après l'événement, est explicite à cet égard : « C'est un grand miracle, et [je] ne sais [ce] que cela veut dire »... Il est revenu inspecter son osier, puisqu'il affirme, au même, qu'on y peut voir encore du sang. Il accepte de répondre aux enquêteurs ecclésiastiques, et qu'on vienne sur sa propriété voir cet osier ; il a même vendu le terrain sur lequel l'arbre est planté ; et, depuis décembre dernier, c'est lui, parfois, qui ouvre l'oratoire aux pèlerins. Aux dires de son épouse, catholique, il montre maintenant une certaine vénération à l'égard de la Vierge. Dès après le 25 mars 1649, il est entré en contact avec les Pères Augustins du couvent de Vinay ; sans doute l'initiative est-elle venue d'eux plutôt que de lui ; mais l'un au moins de ces Pères, et le curé de Poliénas, Messire Jean Moron, sont ses amis... Il est vraisemblable, comme l'écrira Pierre DE BOISSAC en 1659 (p. 12 et 13), qu'il ait, d'abord songé à se convertir, à quitter une religion qui « envie à la Mère de miséricorde la satisfaction de prier pour nous » ; nul, mieux que lui, ne sait de quelle manière éclatante Dieu a témoigné des honneurs qu'on doit lui rendre. Il est possible, aussi, que la « poursuite précipitée » engagée, sans plus attendre, par un magistrat trop zélé, ces transports de justice et ce procès, l'aient buté. Toute conversion implique un déchirement et d'autre part, le bruit fait autour du prodige donnerait nécessairement à celle-ci un caractère indiscutablement social. Si Pierre Port-Combet abandonne sa religion d'origine, il donnera raison aux catholiques de ce temps-là qui voient, dans le miracle de l'Osier sanglant, le moyen choisi par Dieu « pour confondre les hérétiques » (Père Hiérosme de SAINTE-PAULE, p. 110), et tort à tous les calvinistes de la région. Ces derniers sont nombreux dans le Royans, à Chasselay, et, tout près, à Vatilieu, à l'Albenc surtout ; nombreux et convaincus ! Ceux de l'Albenc, cent ans plus tôt, le 18 juillet 1561, n'ont-ils pas envoyé une supplique à « Monsieur Calvin » pour lui demander « un ministre qui leur prêche et annonce la volonté de nostre bon Dieu et administre ses saints sacrements en la pureté qu'il requiert » ? (Aug. FAVOT, Vinay, p. 65). C'est toute une collectivité très soudée qui se sent en danger et menacée de son fait. Il serait étonnant que des gens aussi profondément concernés par ce que Pierre Port-Combet décidera, ne l'aient pas mis en garde contre le sérieux de sa démarche ; que certains

même, le voyant manifestement ébranlé, ne soient pas allés jusqu'aux menaces ; c'est là, du moins, ce que laissera entendre, en plusieurs endroits, la déclaration de Jeanne Péliou et, plus près encore de l'événement, le certificat d'abjuration de Pierre Port-Combet lui-même. Les hommes de ce temps sont rudes ; et chacun d'eux tient à sa Foi !

Quoi qu'il en soit de ces hésitations, de ces « pressions », Pierre Port-Combet attend ; depuis plus de sept ans... penchant, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Deux petites filles de plus sont nées à son foyer depuis le miracle de l'Osier ; comme les trois autres, et comme leur frère aîné, Claude et Christine recevront le baptême protestant à l'Albenc, l'une le 19 février 1651, l'autre le 17 mai 1655. Toutefois, Pierre Port-Combet n'empêchera pas son fils de voir fréquemment les Pères Augustins de Vinay. Reymond a ses 17 ans maintenant ; il a réfléchi ; lui, se décide. Et ce n'est pas sans émotion que, suivant aux Archives départementales de Grenoble la piste ouverte par M. HEYMANN, j'ai retrouvé dans les « minutes » de Gaspard de Grolée, notaire de Vinay à l'époque (III E 2664, fol. 116), entre une quittance et un contrat de location, l'acte original d'abjuration de Reymond Port-Combet. Le dimanche 21 janvier 1657, en l'église des Révérends Pères Augustins déchaussés de Vinay, Reymond, fils de Pierre, s'est fait catholique.

Le père, quant à lui, attend encore. Quoi donc ? Sans le savoir, une visite !

De ce qui va suivre immédiatement, Pierre DE BOISSAC, en son livre écrit pourtant, au plus tard, dans le courant de l'année 1658, ne dit mot. Denys-Salvaing DE BOISSIEU en 1661, et Petrus LABBÉ en 1662 n'en feront pas davantage mention ; et si les premières gravures de l'Osier montrent la Vierge apparaissant à Port-Combet, elles ne le font que par une sorte de raccourci équivoque, en situant la Vierge dans la ramure de l'Osier même, et tendent, de ce fait, à accréditer une double erreur manifeste, en donnant à croire que la Vierge serait apparue dès 1649 et qu'elle tenait l'Enfant Jésus dans ses bras : les libertés que prennent certains artistes, à l'égard des faits, ne datent pas d'aujourd'hui...

C'est dans un livre, terminé vers la fin de l'année 1669 — puisque le *nihil obstat* dont il est pourvu porte la date du 15 janvier 1670 — que j'ai eu presque par hasard la joie profonde de retrouver les premiers échos de ce qui se passa en mars 1657. En cet ouvrage, déjà mentionné, et curieusement intitulé : « Les justes plaintes et les tristes gémissements des éléments et des arbres, etc... » (Bibl. de Grenoble, U 3974), le Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE, déplorant le retard mis par Port-Combet à se convertir, écrit, page 85 : « Mais cet endureci... s'obstine dans son erreur, et quoyque la Sainte Vierge, pendant qu'il labourait, l'eust adverti de se reconnoistre, il attend jusques à l'heure du trépas... »

« Quoyque la Sainte Vierge, pendant qu'il labourait, l'eût averti... » Il y a donc eu rencontre, et dialogue, entre la Vierge et Port-Combet, indépendamment du miracle de l'Osier !... Mais l'auteur n'en dira pas plus ; même pas une phrase complète : rien que cette incise ! Et, de ce qu'il mentionne en passant, comme un fait connu et admis de tous, il entend seulement tirer un grief de plus contre l'accusé !... On aimerait en savoir plus long !

Heureusement, l'un de ses confrères, beaucoup plus tard, en 1749, se montrera plus explicite. Son livre — à ma connaissance, le troisième qui ait été intégralement

consacré à Notre-Dame de l'Osier — s'intitule : « Relation des Miracles de Notre-Dame de l'Osier... etc... par un Religieux Augustin Réformé (Bibl. de Grenoble, O 5326). Le Père assure (p. 25), que Jeanne Péliion « fit part à M. le Curé de Vinay, et au Père *Théophile*, prieur des Augustins de ce lieu, de tout ce qui était arrivé à son mari ». De la part d'une catholique fervente, c'est, en effet, vraisemblable ; sans plus ; et cela ne nous avance guère... Mais voici qui nous intéresse passionnément : parlant (p. 18) des « irrésolutions » bien connues de Port-Combet, l'auteur affirme « qu'un nouvel événement... le fixa enfin », et déclare : « Voici le fait, tel qu'il est raconté dans un Acte authentique reçu par quatre Notaires, et dicté par Jeanne Péliion elle-même. L'original de cet Acte est conservé dans les Archives des Augustins de l'Osier ; ils sont en état de le produire à toute heure. » Le document rêvé ! Celui-là, justement, qu'il nous faut, pour contrôler tous les dires — y compris ceux de l'auteur en question qui ne craint guère (on le verra) de s'écarter parfois de ses sources !

Hélas, la « grande » Révolution devait passer par là ! Le couvent même des Augustins n'existe plus, depuis 1948, et leurs Archives ne sont plus à l'Osier ! Ce qu'il en reste se trouve désormais en lieu sûr aux Archives départementales de l'Isère. C'est là que Mlle DE FRANCLIEU, vers la fin du siècle dernier, découvrit une copie d'époque, manuscrite, de l'acte en question (A. D., 1 H 143), qu'elle publia dans la *Semaine Religieuse* de Grenoble, aux numéros des 5 et 12 mai 1892. Cette copie permettait déjà de redresser certaines erreurs ; mais tout espoir semblait perdu de retrouver jamais l'original ; quand le 11 novembre 1937, le Père SESTIER, O.M.I., alors en charge du pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier, fit savoir à M. HEYMANN qu'à l'« autre bout de la France » quelqu'un détenait un acte notarié de la déclaration de Jeanne Péliion et proposait de le céder. L'offre venait de Bacqueville, en Seine-Maritime. Héritier d'un oncle prêtre, le détenteur du manuscrit l'avait trouvé parmi les papiers de la succession. On fit les vérifications nécessaires : c'était l'original ! *L'Echo de l'Osier* en publiait une copie « modernisée », en mars 1938. L'acte lui-même est maintenant propriété du pèlerinage. Les détails qui vont suivre sont tirés de l'original, que le manuscrit des Archives départementales — on devait s'en apercevoir — reproduit trop librement parfois !

## LE DOCUMENT DE 1686

La déclaration de Jeanne Péliion traite, en réalité, de cinq sujets distincts bien que liés étroitement entre eux. Ce précieux document de sept grandes pages calligraphiées offre au lecteur : 1) un compte rendu du miracle de l'Osier ; 2) une description de l'expansion prise par le pèlerinage ; 3) un récit de l'apparition ; 4) une relation des réactions de Pierre Port-Combet, de sa conversion, de sa mort ; 5) enfin un exposé des circonstances solennelles qui entourèrent cette déclaration, de sa date, du lieu où elle fut enregistrée, du but poursuivi : bref, des garanties d'authenticité qu'elle présente.

Sur les deux premiers points nous savons l'essentiel, confirmé par d'autres textes, contemporains des événements ; inutile d'y revenir. C'est par le dernier que je crois devoir commencer ; car avant de recevoir un témoignage, il importe de

savoir à quelle distance de l'événement se situe le témoin et, par ailleurs, le crédit qu'il mérite.

Le manuscrit lui-même répond sans détour aux questions essentielles permettant d'apprécier ses garanties d'authenticité.

Quand ce document fut-il établi ? « L'an mil six cent huitante six (1686), et le vingt-huitième du mois d'Avril, avant-midi. »

Où ? « Au lieu de Notre-Dame (de l'Ozier) dans la maison de (Jeanne) Pélion ». D'autres manuscrits — les « parcellaires » de Vinay — permettent de situer cette maison au nord de l'hôtel Danda actuel — qui fut la « boutique » de Reymond Port-Combet — et faisant corps avec lui ; juste avant le lavoir, sur la gauche, au départ de la route de Tullins.

Quel en est l'auteur ? « Jeanne Pélion, veuve de feu Pierre Port-Combet... en personne. » Elle a maintenant 72 ans, environ ; voilà vingt-neuf ans que son mari est mort ; et leur fils Reymond est décédé depuis un peu moins de trois ans. Pas plus qu'en 1649, elle ne sait écrire ; c'est le « Révérend Père Nicolas de Sainte-Marie, Augustin déchaussé du Couvent de Notre-Dame de l'Ozier » qui a rédigé pour elle et sous son contrôle, cette déclaration ; quelqu'un d'autre l'a calligraphiée.

Sous quelles garanties juridiques cette pièce a-t-elle été légalisée ? Par-devant quatre « notaires » royaux et héréditaires : Foity, C.-J. Ferrier, Chevallier et Antoine de Roman ; en présence de deux prêtres, et de quatre témoins laïcs. Les notaires, hommes de « l'écrit » qui reste par définition, prennent soin de consigner que Jeanne Pélion s'est présentée devant eux « de son gré et bonne volonté, non induite, séduite ny subornée, (mais) de son propre mouvement », et qu'elle a prêté serment « entre (leurs) mains ». La « déclarante » n'est donc pas une vieille femme susceptible de dire et de jurer tout ce qu'on voudra... A la requête du Rév. Père Nicolas, ils se sont déplacés pour l'entendre. Les deux prêtres sont témoins de poids, l'un, Messire Jacques Jullin, est recteur de la chapelle Notre-Dame de l'Ozier depuis 1657 ; il assistait à l'abjuration de Pierre Port-Combet ; il en a contresigné le procès-verbal : nul, mieux que lui, n'est correctement placé pour juger si les dires de la femme sont en contradiction avec ceux du mari. Quant au Père Nicolas de Sainte-Marie, c'est de sa main que Pierre Port-Combet a reçu, pour la première fois, la Sainte Eucharistie. Les quatre témoins laïcs, « requis » : Jean Cuchet, Jean Riquet, Claude Riquet et François Armand sont de l'Ozier ; « tous marchands du même lieu », et personnages considérables, ils savent ce que pensent les gens du pays, ce que seront leurs réactions. On les voit mal risquer de compromettre leur commerce en quelque affaire susceptible de les ridiculiser. François Armand, d'autre part, épousait, voilà moins de quatre ans, Isabeau Port-Combet, petite-fille de Jeanne Pélion ; il est impensable que sa jeune femme ne l'ait pas mis en garde contre ce qui pourrait éventuellement ternir l'honneur de la famille...

Mais, pourquoi cette déclaration tardive ?

C'est que, contrairement à ce qui s'est passé pour le miracle de l'Ozier sanglant, il n'existe, à cette date du 28 avril 1686, aucun écrit relatant les faits que Jeanne Pélion veut authentifier de son témoignage. Dans le cas, il n'y eut ni délit, ni information, ni jugement, ni procès-verbal. Port-Combet avait en effet le droit de travailler ce jour-là ; ce n'était ni un dimanche, ni quelque jour de fête chômée ;

sans quoi Jeanne eût essayé de l'en empêcher et nous l'eût dit, elle qui, dans la première partie de son récit touchant le miracle de l'Osier, insiste plus énergiquement qu'elle ne le fit dans sa déposition de 1649, sur les reproches qu'elle adressait alors à son mari !

A vrai dire, tant que vivra Jeanne Péliion, la nécessité d'une relation écrite ne s'impose pas... Les pèlerins de l'époque, en très grande majorité, ne savent pas lire ! Et, quoi de plus émouvant et de plus convaincant, que de pouvoir recueillir, de sa bouche même, l'expression de ses inquiétudes, de son angoisse, de ses reproches, de sa stupeur enfin lorsqu'elle apprend de son mari ce qui s'est passé ?... Toutefois, ce qui n'est pas indispensable maintenant le sera bientôt ! Ce premier témoin, cette confidente privilégiée de Pierre Port-Combet n'est plus qu'une vieille femme : elle mourra ; presque exactement trois ans plus tard ! Et les petites bergères, dont elle va nous parler, n'ont rien vu... qu'un laboureur « hors-de-soi » dont le comportement les a sûrement intriguées, et sans doute fait rire ; à moins qu'il ne les ait effrayées...

Certes, l'Apparition dont il va s'agir est connue ; Pierre Port-Combet a dû la raconter à d'autres, au moins — j'anticipe là sur le déroulement de ce récit — lors de sa conversion : la merveilleuse messagère que le Ciel lui avait dépêchée, ne l'a-t-elle pas chargé de mission, auprès des catholiques eux-mêmes ? Et Jeanne, pour sa part, on l'atteste ici, a « plusieurs fois déclaré et affirmé » ce qu'elle va redire, solennellement.

Une deuxième chapelle existe d'ores et déjà, dédiée à « Notre-Dame de Bon-Rencontre », par la voix du peuple, au lieu même de l'Apparition ; et la mention du Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE, en 1670, prouve que, dès cette date — moins de treize ans après l'événement — tout le monde sait ce dont il parle, et en admet la réalité. Seulement, la mention qu'il en fait n'est qu'une incise ; il importe donc de *fixer par écrit*, de la bouche du témoin le plus autorisé, une *tradition* jusque-là purement *orale*.

Le Père Nicolas de Sainte-Marie, qui a pris la peine de « suivre très exactement », et de « décrire de point en point »... « cette présente déclaration, à (lui) faite par... Jeanne Péliion... et confirmée par son serment comme contenant vérité par elle plusieurs fois déclarée et affirmée », n'a pas d'autre but ; et si, de sa propre initiative il a « requis » qu'elle fût « reçue par notaires royaux, c'est » — il le dit expressément — « pour en laisser mémoire à la postérité ». Les notaires royaux, de leur côté, affirment, de la même déposante, qu'après avoir entendu de leur bouche lecture de cet écrit, elle les a « requi(s) en faire acte audit religieux pour être mis en lumière au public, si bon leur semble, et autrement servir à l'avenir ce que de raison ».

Bref, le but de cette relation n'est pas *d'établir* la réalité de l'Apparition : tout le monde y croit ! Ni de donner au pèlerinage de l'Osier une nouvelle orientation : depuis les débuts, ce pèlerinage est orienté vers la Vierge ; et, dès février 1657, la localité même a pris le nom de Notre-Dame-de-l'Osier. Il s'agit de fixer, pour la postérité, de peur qu'on ne les dénature ou les oublie, les circonstances et les détails de ce nouvel événement mémorable ; on veut dire, comme le fait, en terminant, le Père Nicolas de Sainte-Marie : « Voilà au vrai ce qu'il y eut) de plus particulier dans cette Sainte Apparition. »

... Exactement, que s'est-il passé ?

## L'APPARITION DE LA VIERGE

Le mois de mars est revenu : le septième, depuis l'autre, celui de 1649... Ce matin-là, Pierre Port-Combet a décidé de labourer l'une de ses terres. Il veut « y semer de l'avoine ».

Cette « sienne terre » n'est qu'à 350 pas de sa maison ; « sur le haut des Plantées ». A cheval sur l'échine et la pointe extrême d'une sorte de promontoire qui s'avance vers le midi entre deux combes : l'une profonde et limitée au couchant par les collines dominant Serres-Nerpol, l'autre, moins marquée, mais abrupte aussi et dominée, à l'est par « le monticule de l'Épinousa », l'Épinouse actuelle.

Parti, vers « une heure de soleil, le matin » — c'est-à-dire entre 7 et 8 heures — Pierre Port-Combet a laissé derrière lui l'oratoire ; puis par une pente à peine perceptible, il est rapidement arrivé à pied d'œuvre. Le détail qui va suivre n'est pas précisé, mais la stupéfaction qu'il manifesterait dans quelque temps, laisse entendre qu'une fois sur deux il tourne le dos, carrément, au monticule de l'Épinouse, et donc qu'il laboure le promontoire par le travers.

Jeanne Pélion garde la maison. La journée s'annonce sans histoires ; et avec six enfants, dont deux au moins sont en bas âge, le travail ne doit pas lui manquer. A l'heure habituelle, elle prépare le « goûter » que son mari doit venir partager d'un instant à l'autre... Mais bientôt, comme il se fait attendre, elle s'étonne, et, le temps passant, s'inquiète. Lui serait-il arrivé quelque chose ? Lasse d'attendre — elle a dû plus d'une fois, sortir sur le pas de sa porte, l'appeler peut-être... — enfin, n'y tenant plus, elle décide d'aller voir.

Les bœufs de son mari sont là, attelés encore à la charrue, très calmes ; ils ne bougent pas plus « que s'ils eussent été dans l'écurie en liberté »... Et cela l'intrigue ; c'est en effet « surprenant » ; car, « peu domptés », ils ne sont pas « encor fort disciplinés ».

Pourtant, les bœufs sont seuls ; Pierre Port-Combet, leur maître, a disparu !

Tout près de là, de « petites bergères » l'observent ; elle les interroge. Elles l'ont « entendu le matin parler à quelqu'un » — A qui ? Il était seul ; elles n'ont aperçu « personne » d'autre que lui... Oui, elles l'ont vu « quitter ses bœufs » ; mais, ce qu'il est « devenu »... elles ne le savent pas.

... Jeanne Pélion délie les bœufs et rentre, « fort désolée et surprise (du)... procédé », de son mari.

Il est alors « sur les deux heures après-midi ».

Le temps passe ; et, graduellement, l'inquiétude monte en elle jusqu'à l'angoisse...

Enfin, juste « une heure avant » le coucher du soleil, Pierre Port-Combet reparait ; sur le seuil de « sa maison ».

L'attente « désolée », presque désespérée, a mis les nerfs de sa femme à trop rude épreuve ; Jeanne Pélion ne se contient plus ; elle attaque :

« Pierre, d'où venez-vous ? Etes-vous devenu fol ? A quoi pensiez-vous, de laisser ainsi vos bœufs ? »

L'accueil est frais ; sans toutefois se départir de la déférence coutumière aux femmes de ce temps-là vis-à-vis de leur seigneur et maître : elle dit : « vous »...

Pierre n'y prend garde ; il a bien trop à penser ! Etant, lui-même, « hors de soi » ; et, « comblé de consolation intérieure », il se contente de répondre, sans élever la voix, doucement : « Ah ! femme ; femme, si tu savais ce que j'ai vu ! » ... Subjuguée, elle se tait. Et comme s'il réfléchissait à voix haute, il poursuit : « Je ne crois pas que je n'aie vu la Sainte Vierge »... — c'est-à-dire : je n'oserais affirmer que j'aie vu la Sainte Vierge — « mais enfin, j'ai vu la plus belle créature qui se puisse jamais voir au monde ». « Vêtue de blanc », elle portait « un manteau bleu » ; et le « crêpe noir » qui voilait son visage laissait paraître « un éclat admirable » ; « j'ai aperçu... la plus belle créature qui se puisse jamais voir. » « Elle m'a dit : « A Dieu sois-tu, mon ami » et, aussi « que je n'avais plus guère à vivre ; que je serais le plus grand tison d'enfer qui fut jamais, si je ne changeais d'état ». Jeanne écoute, sans mot dire... Lui, raconte...

Il labourait, là-haut, sans penser à rien, quand, d'un coup, sur le « monticule de l'Épinoussa », il voit paraître une « demoiselle »<sup>1</sup> vêtue de blanc et de bleu, avec « sur sa tête un crêpe noir abattu ». D'abord, il pense que, « depuis Bergerandière », elle s'est « écartée du chemin de l'Ozier... et perdue dans les bois de l'Épinoussa ». Elle est arrivée juste à l'opposé de l'endroit où, lui, se tenait. Et dès qu'elle l'a vu, paraît vouloir venir droit vers lui, au travers de la combe qui les sépare. Il en « rit, à part soi, comme font d'ordinaire les huguenots, de la piété des catholiques ! » (Les Huguenots ! C'est l'appellation de l'époque, et la visiteuse céleste va l'utiliser ; en soi, le terme ne comporte rien de péjoratif ; d'après l'étymologie, le mot vient de l'allemand : « Eidgenossen », ceux que lie le même serment, ceux qui font partie d'une collectivité régie par le même serment.) La réaction de Port-Combet est croquée sur le vif, et bien naturelle : en bon calviniste, il sourit de voir une catholique se donner tant de peine pour aller voir son osier et, lui qui la croit égarée, s'amuse de voir cette citadine piquer droit sans tenir compte des difficultés du terrain... Elle l'apprendra à ses dépens ; qu'elle se tire d'affaire seule !... Il lui tourne le dos et reprend son travail. La « rée » (le sillon) n'est pas longue ; il en a vite atteint le bout. Mais, surprise ! Dès qu'il a tourné ses bœufs pour revenir sur ses pas, « la demoiselle à laquelle il rêvait », tout en labourant, « se trouv(e) devant lui ; dans le lieu où aujourd'hui a été édifiée la petite chapelle dédiée à l'honneur de la Sainte Vierge et baptisée par la voix du peuple Notre-Dame-de-Bon-Rencontre » — c'est Jeanne Pélion qui donne cette dernière précision, à la date où elle fait sa déclaration, en 1686. Stupéfait, déjà, de la rapidité avec laquelle l'inconnue s'est déplacée, Pierre Port-Combet est, plus encore, bouleversé de noter « en elle » une beauté... si éclatante et ( ) un port si majestueux qu'il ne sa(it) qu'en penser ».

Elle ne s'est donc pas égarée, comme il le croyait, et n'a besoin de personne pour trouver son chemin ; nul de nos sentiers terrestres n'est trop abrupt pour elle... Il en reste bouche bée.

C'est elle qui rompt le silence et le salue, la première : « A Dieu sois-tu, mon ami ! » Puis sans paraître aucunement décontenancée par le désarroi du pauvre homme, avec une aisance souveraine, l'inconnue enchaîne : « Que dit-on de cette

<sup>1</sup> « Mademoiselle » : c'est ainsi que l'on s'adressait autrefois à toute femme qui n'avait pas le « titre » de Marquise, comtesse, etc. (cf. Littré).

dévotion ? Y vient-il beaucoup de monde ? » — C'est bien ce qu'il pensait d'abord : elle vient pour l'Osier ; de très loin sûrement... « Sans s'observer » à tout hasard, il répond : « Bonjour, Mademoiselle ; il y vient assez (de) monde, par-delà. » — « S'y fait-il beaucoup de miracles ? » — « Oh, des miracles ! » riposte-t-il d'un ton méfiant, bourru... Ayant maintenant repris ses sens, il flaire un danger : mieux vaut couper court à cette sorte d'entretien. Il pique ses bœufs ; car, il le pressent, c'est à lui qu'elle en a ! Mais, avec une autorité souveraine, elle le dissuade de s'en aller : « Arrête, arrête tes bœufs ! (Et) cet huguenot <sup>1</sup> qui a coupé l'ozier, où demeure-t-il ? Ne se veut-il pas convertir ? » — Si ce qu'il redoutait n'était qu'une nouvelle interview après tant d'autres, le voilà détrompé ! La visiteuse n'est pas en quête de précisions inédites ; c'est beaucoup plus grave ! Trois jours après le miracle de l'Osier, il avouait : « et je ne sais ce que cela veut dire » ; voici la réponse. Ce prodige n'avait qu'un but : l'amener à « se reconnaître », à se convertir... Il réfléchit, vite : puisque, pour le moment, une force irrésistible le rive ici, mieux vaut biaiser : « Je ne sais pas, dit-il, il demeure bien par delà... » Mais il s'est trompé s'il a vraiment cru pouvoir donner le change à son interlocutrice ; elle dit seulement : « Ah, misérable ! » (« misérable » <sup>2</sup>, comme nous dirions : que tu es donc à plaindre de recourir à des subterfuges aussi enfantins !) « Tu » (t'imagines) « que je ne sache pas que... ce huguenot », c'est toi ? — On l'aura remarqué : contrairement à sa femme, la « Demoiselle » lui dit : « tu »... Ce qui le frappe, lui, c'est qu'il est vain d'essayer de rien lui cacher : elle sait tout !... — Plus forte que jamais, l'envie de fuir le reprend ; derechef, elle lui commande d'arrêter ses bœufs. Il s'entête, et les aiguillonne ; mais elle, « tout vite », l'avertit : « Si tu n'arrêtes tes bœufs, je les arrêterai bien ! » ... Subjugué, il répond : « Oh, je les arrêterai bien moi-même, Mademoiselle. » Il va falloir qu'il l'écoute, jusqu'au bout... « Elle lui dit que le temps de sa fin (s')approche(e), que s'il ne change(e) de son état, il ser(a) (l')un des plus grands tisons d'enfer qui fut jamais » — ce n'est pas, là, menace de tuteur exaspéré : « tu iras au cachot ! » ; c'est à l'automobiliste négligent, l'avertissement du mécanicien compétent : avec la direction que vous avez, vous allez vous tuer un de ces jours ! — « et que s'il en change ( ), elle le protéger(a), devant Dieu ; qu'il dise au public que leurs prières ne (sont) pas assez ferventes, mais que s'ils les (font) plus ferventes, ils recevr(ont) beaucoup plus de grâces et de faveurs de Dieu ». C'est tout...

Mais c'en est trop pour lui, comme un homme qui se noie et s'agrippe désespérément au bout de planche le plus dérisoire, « hors de soi », désemparé, il pique ses bœufs, tourne sa charrue et reprend son travail... Parade ridicule : elle saurait bien l'arrêter, si elle le voulait, cette fois encore ! Elle ne le fait pas : sa mission est accomplie, tout ce qu'elle avait à lui dire, il le sait maintenant... Mais lui n'a pas plus tôt tourné le dos qu'il « reconnaît sa faute », la stupidité de ses réactions, l'injure de son geste ; un irrésistible désir « de reparler avec elle et (de) réparer sa

<sup>1</sup> « Cet huguenot » : Littré, note que, même au siècle suivant « Voltaire n'aspire pas l'h dans huguenot ». Preuve, savoureuse, de ce que la Vierge, lorsqu'elle se manifeste, utilise le langage du temps et du lieu.

<sup>2</sup> « Misérable », au sens originel du terme, signifie (cf. Littré) : 1° qui est dans la misère, ou dans le malheur ; ou 2° digne de pitié... « Selon que vous serez puissant ou misérable... » (La Fontaine.)

faute », le prend. Sa « rée, qui n'était pas fort longue », lui paraît interminable ; et quand, enfin, il en voit le bout et tourne ses bœufs, c'est, avant tout, pour « jett(er) tout promptement les yeux sur elle ». Il s'aperçoit alors « qu'elle lui a (-) tourné le dos, et qu'elle s'en retourn(e) par la même voie » qu'elle avait prise pour « venir à lui »... Du coup, rien d'autre ne compte plus aux yeux de ce paysan, si près de la terre pourtant : « Sans aucune considération du danger où il laisse ( ) ses bœufs qui (ne sont pas) encor fort disciplinés, il abandonne sa charrue et court après elle. » Il « lui demand(e) pardon et la pri(e) de l'écouter ». « Elle n'(en) fait aucun cas, appar(ement), mais sui(t..) son chemin au travers de la combe qu'elle franchit en un clin d'œil. » Bientôt, elle « se trouv(e) à l'Épinousa, et sembl(e) ne plus penser qu'à s'en retourner sur ses pas... Le pauvre huguenot... (plus déterminé que jamais à) « lui parler, travers(e) en grande diligence la combe et la sui(t) par le bois ». Il descend... remonte... et, « la voyant encor, la suit ( ) au travers des ( ) bois de l'Épinousa ». « Elle l'attend ( ) enfin », mais « sans le regarder » ; écoutant ses gémisséments et son repentir, (elle) perm(e)t qu'il l'approch(e) d'une douzaine de pas environ ; (et là), devant lui, sans se (re)tourner, elle disparaît. » Il reste sur place « persuadé de la vérité, comblé de consolation intérieure et dans une forte résolution de se convertir ».

Combien de temps cette course haletante lui a-t-elle pris ? Il ne saurait le dire : moins de dix minutes, vraisemblablement ; car la céleste messagère, que Port-Combet semble n'avoir jamais perdue de vue pendant tout le trajet, a franchi la grande combe en « un clin d'œil » ; elle ne l'a attendu qu'une fois, juste avant de disparaître ; sans jamais s'être retournée vers lui.

A quelle heure cela s'est-il passé ? Avant deux heures de l'après-midi sûrement, puisque Jeanne Pélion, venant chercher son mari pour le goûter, ne l'a pas trouvé ; bien avant même, puisque c'est « le matin » que les petites bergères l'ont entendu parler à quelqu'un qu'elles ne voyaient pas, et que, d'autre part nous le savons, la conversation fut brève, et le sillon très court... Le fait qu'il ne soit rentré chez lui qu'une heure avant le coucher du soleil, permet de mesurer la profondeur de l'ébranlement qu'il a subi... Ses bœufs sont bien maintenant le dernier de ses soucis !... Sans doute s'est-il laissé tomber sur les feuilles mortes, et, la tête dans les mains..., a-t-il pleuré, prié...

Mais cette bouleversante visiteuse, qui est-ce ?... Elle a omis de se présenter... Messagère, seule compte à ses yeux l'annonce qu'elle doit faire à ce pauvre homme... D'où vient-elle ; d'En-Haut ? Certainement ; ces façons de paraître, d'ignorer l'escarpement et les rudes montées de nos chemins, de disparaître ; surtout, cette éclatante beauté, cette pureté, cette connaissance des secrets les plus intimes, cette souveraine assurance, cette fermeté surhumaine, cette suprême dignité et cette horreur du verbiage ; enfin cette absence totale de ressentiment sous l'injure, et cette attente de l'insulteur exténué, repentant, ne sont pas manières de chez nous. Serait-ce la Vierge, souveraine et mère ? Jeanne Pélion, elle, le croit, sans hésiter ; Port-Combet lui-même l'a pensé, et s'il se défend de l'affirmer : Je n'oserais dire que j'ai « vu la Sainte Vierge », c'est que jugeant de tout d'après nos rancœurs humaines il estime impensable qu'Elle puisse s'intéresser à lui ; « mais enfin, ajoute-t-il, j'ai vu

la plus belle créature qui se puisse voir au monde ». C'est là un fait qu'il affirme et réaffirme avec force.

Sur ce, il « déclare » à sa femme, « la résolution absolue dans laquelle il est ( ) de se changer, ce à quoi il pense de vérité »... La phrase est grammaticalement incorrecte ; mais ce qu'elle signifie est clair, et c'est tout le programme du véritable œcuménisme : il s'est aperçu que, sur certains points, sa conduite se trouve en désaccord avec ce qui est, et qu'il ne savait pas ; cette nouvelle prise de conscience requiert qu'il y mette bon ordre.

## UN RUDE COMBAT

Va-t-il le faire sans tarder ?

Non ! Car à cette inexprimable « consolation intérieure » dont la visite de la Vierge l'a « comblé », va succéder « aussitôt » — c'est Jeanne Pélion qui en témoigne — une « terreur panique, qui ne lui donnera aucune trêve », et dans laquelle « il demeurera depuis ce mois de mars jusqu'au mois d'août ».

Qui peut bien lui avoir mis en tête cette épouvante irraisonnée ? « Le diable, ennemi du bonheur du genre humain », répond sans hésitation Jeanne Pélion. Réponse beaucoup plus satisfaisante qu'il ne paraît d'abord ; on va le voir. Car elle laisse pressentir tout le cortège de ces illusions, de ces mensonges qui sont les armes préférées du personnage incriminé.

Sur quoi porte cette terreur ? Jeanne le précise encore : il s'agit d' « une peur extraordinaire de perdre la vie dans quelque passage imprévu, par le moyen des hérétiques »... Rien de plus éminemment subjectif que la peur : certains ont peur d'obstacles dont les autres se rient ; il y a des dangers imaginaires ; on peut se faire peur ! Mais cette peur, même injustifiée, n'en est pas moins réelle, et paralysante. Pierre Port-Combet, c'est un fait, a peur de perdre la vie, brutalement ; il a peur de ses coreligionnaires. Faut-il en conclure que certains furent prêts à le faire disparaître ? La conclusion ne s'impose aucunement ; de toutes façons, ceux-là n'auraient été que de mauvais calvinistes... comme il existe de mauvais catholiques..., et, par endroits, des forcenés... D'ailleurs, si malgré le silence à cet égard des manuscrits jusqu'ici compulsés l'on en peut croire le Père BERNE<sup>1</sup> (p. 20), suivi par le Père MASSON<sup>2</sup> (p. 106-107), d'autres « religionnaires » se rendent, dans le même temps, de l'Albenc à Notre-Dame-de-l'Osier, pour interroger Pierre Port-Combet et repartent en l'assurant qu'ils le suivront si, lui-même, fait le pas...

Est-ce à dire que les calvinistes de la région, dans leur totalité, considèrent d'un œil indifférent ou généralement bienveillant, la conversion de plus en plus probable de celui « par qui toutes ces merveilles avaient commencé », comme s'exprime Pierre DE BOISSAC, page 36 ? Certainement pas ; et l'on sait pourquoi : l'éventuelle conversion de leur coreligionnaire rendrait intenable certains de leurs positions en matière de foi...

<sup>1</sup> P. BERNE : « Esquisse sur le pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier », 1926.

<sup>2</sup> P. MASSON : « Mois de Marie de Notre-Dame-de-l'Osier », 1928.

Il est hors de doute que, de la part de tel ou tel, durent s'exercer sur lui des pressions. Pierre Port-Combet l'affirme ; et le fait est consigné dans son « acte civil d'abjuration », daté du 15 août 1657 ; il « déclare... qu'il y a longtemps qu'il voulait changer de religion, mais qu'il était pressé par ceux de ladite prétendue religion de ne le faire pas... ».

De son côté, en 1659, Pierre DE BOISSAC parlera (p. 36) d'« offres » que Port-Combet dut « rejeter », de « persuasions » qu'il lui fallut « éluder », de « menaces des hérétiques » auxquelles il sut finalement « résister ».

Cependant un lent travail en profondeur s'accomplit en lui. Et P. DE BOISSAC (p. 37) le montre « affligé quand on lui refuse l'entrée de la chapelle ; et... satisfait quand il y (entend) la messe, ou les Litanies de la Vierge ; il souhait(e) qu'on l'enter(e) un jour... près de l'Ozier qu'il a coupé ». Et, pensant à ses coreligionnaires il songe « que la puissance de la Vierge Mère, auprès de son Fils », peut avoir plus de chance de les toucher proclamée par « une bouche non suspecte » : celle de l'un des leurs ! C'est du moins, ce qu'il « dit plusieurs fois au Curé de Poliénas, en qui il a(vait) une parfaite confiance »... Ces scrupules, succédant aux craintes, ne sont certes pas d'une âme vulgaire...

## DÉNOUEMENT

Mais la Vierge a parlé de « fin proche »... Voilà cinq mois déjà ! Et c'est l'imminence de cette fin qui va permettre à Pierre Port-Combet de vaincre, à la fois, ses scrupules et sa peur...

Apparemment, il n'a bénéficié d'aucune prémonition en ce sens : il se sent bien. Et, quand le 14 août 1657, la fièvre le prend, il n'en conçoit d'abord aucune angoisse. C'est là ce que, deux ans après l'événement, paraît suggérer P. DE BOISSAC (p. 38), quand, relatant manifestement les confidences à lui faites par Messire Jean Moron, curé de Poliénas, il ajoute : « Ce fut la veille de l'Assomption de Nostre Dame qu'il tomba malade, et que cet Ecclésiastique l'avertit qu'il pensât sérieusement à sa conscience. A quoi il repartit que, s'il se sentait plus mal, il l'enverrait quérir. » « Mais, la nuit suivante, lui semblant que le mal était trop augmenté pour lui donner loisir d'attendre qu'on allât et qu'on vint de Poliénas, il envoya quérir le Père Théophile » de Sainte-Angélique. « Ce bon Religieux », prieur du couvent des Augustins de Vinay, a su, lui aussi, depuis un certain temps, gagner la confiance du malade.

Dès qu'il paraît, et avec son aide, Pierre Port-Combet, « surmontant ses terreurs, renonc(e) à l'hérésie et par son abjuration se déclar(e) véritable catholique, apostolique et romain ». Puis, « s'étant bien confessé », il manifeste le désir de « recevoir le Saint Sacrement ». Il le reçoit « avec grande foi le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, sur les quatre heures du matin par les mains du Père Nicolas de Sainte-Marie » (1 H 144).

« Après quoi, il se trouv(e) si satisfait intérieurement » qu'un instant il pense être guéri... Nullement déconcerté par le fait qu'il n'en soit rien, « il demand(e) par grâce d'être enterré au pied de son Ozier... plusieurs fois, (il) recommand(e) ses enfants à sa femme et (la prie) de bien prendre garde que les religionnaires ne les

lui enlè(vent), pour les nourrir de leurs erreurs »... Ses craintes n'avaient rien de chimérique, note, vingt-neuf ans plus tard, Jeanne Pélion, car certains d'entre eux « tentèrent » l'enlèvement ; projet que fit échouer « la vigilance de Messire André Foity, prêtre ». (Ne nous voilons pas la face : l'« affaire » Finaly n'est pas sans précédents !) Messire André Foity est là, cette nuit, et va contresigner les deux certificats d'abjuration : le civil et l'ecclésiastique. On retrouvera d'ailleurs trace de sa présence à Notre-Dame-de-l'Osier, lors de la visite pastorale de Mgr Scarron... Port-Combat « demande ensuite avec beaucoup d'empressement l'Extrême-Onction », qu'il reçoit plein de reconnaissance.

Dès le lever du jour, la nouvelle semble avoir fait le tour du pays. Pierre Champier, procureur d'office de Vinay, la notifie au châtelain Claude Roux — le même certainement, malgré l'orthographe légèrement différente, que le Claude Roud qui occupait la même fonction en 1649. Il le requiert se « transporter audit lieu (de l'Osier) pour (y) faire acte et certificat » du fait. Au « matin (de ce) mercredi, quinzième jour du mois d'Août, (de l')année mil six cent cinquante sept », comme huit ans plus tôt, les deux hommes « accompagné(s) de plusieurs personnes », montent à Notre-Dame-de-l'Osier. Ils trouvent « Pierre Port-Combat dans son lit, fort malade », mais « dans ses bons sens, mémoire et entendement ». A son chevet, se tiennent : « le Révérend Père Théophile, avec Messire Jacques Jullin, prêtre servant à ladite chapelle de Lozier, et André de Trozat Foity, ecclésiastique »... « Sans être aucunement induit ni suborné », Port-Combat déclare sa reconnaissance à Dieu pour « la grâce » qu'il lui a faite « d'avoir changé de Religion »... et « proteste (de sa résolution) de vivre et mourir dans la vraie Eglise catholique, romaine, où *Dieu l'a appelé* ». Tout ce qu'il vient d'accomplir, il l'a « fait de son propre libéral arbitre » ; il requiert, des autorités civiles, qu'elles veuillent bien en dresser « acte ». Ce qu'elles font ; « pour servir et valoir en ce que de raison », en présence des ci-dessus mentionnés et de « plusieurs autres, tant du ( ) lieu de Vinay, que des étrangers qui étaient allés pour rendre leurs vœux à la ( ) chapelle de Notre Dame ». Ceux qui savent écrire contresignent l'acte officiel... (A. D., 1 H 143).

... Le même jour, dès qu'il le peut, Jean Moron, curé de Poliénas, se rend au chevet de « son ami ». « Entre ses mains (Pierre Port-Combat) (confirm(e)... ce qu'il a( ) fait... » (P. DE BOISSAC, p. 38). « Tout le reste de sa vie se pass(e) en... renouvellements de saint propos, en réception de sacrements, en résignation à l'adorable volonté de Dieu » (id., p. 38 et 39).

Enfin, sept jours après son abjuration, et « le neuvième de sa maladie » (J. P.), le 22 août 1657, Pierre Port-Combat « rend ( ) son âme à Dieu ». Non sans résistance, ni déchirement, il a fait droit au vœu de la Vierge : « A Dieu sois-tu, mon ami ! »

Suivant son désir maintes fois exprimé, on l'inhume « au saint-lieu... vis-à-vis l'osier miraculeux » (J. P.).

Moins de trois semaines plus tard, un jeudi, le treize septembre 1657, « assistées de leur... mère », et « émues par l'exemple de leur père... », « de leur gré et propre volonté et sans aucune contrainte... Elizabeth, Marthe, Marguerite, Claude et Christine, filles de feu Pierre Paul Combat (*sic*), et de Jeanne Peloux (*sic*) »... font solennellement l'abjuration devant l'autel de Notre Dame de l'Osier, « entre les

main du Rd Messire Jean Morond<sup>1</sup> (*sic*), curé de Polignaz (*sic*) », et lui demandent d'en établir « acte » ; ce qu'il fait. Elles requièrent aussi que le document soit publiquement enregistré au greffe de la châtellenie de Vinay » — A vrai dire, l'expression : « de leur gré et propre volonté », n'est à prendre à la lettre que lorsqu'il s'agit des trois premières intéressées : Elizabeth a 18 ans, Marthe 16 peut-être, Marguerite entre 8 et 10 ans, Claude 6 ans et demi, et Christine un peu plus de 2 ans. L'acte demandé (dont les A. D. de Grenoble, 1 H 144, possèdent l'original) est établi « en présence de Rd Messire Jacques Jullin, *recteur* de la ( ) chapelle de Notre Dame de l'Ozier », de « Jean Pellissier, curé de Beaulieu », de « Guillaume Chevallier, marchand de Vinay », et de deux personnages de marque : Pierre Ennemond le Blanc « Docteur aux Lois de la Rochette de Savoie, et (le) Rd Père Ange le Blanc, prieur des Carmes (de la même) Rochette et Pénitencier du Saint-Siège », ainsi que de « toute la populace assemblée » (1 H 144).

NOTE Ce récit appelle deux précisions, que voici, brièvement, compte tenu du format de cette brochure :

1/ Un rectificatif de détail d'abord... Pierre DE BOISSAC (p. 38) note que Port-Combet reçut sa première Communion des mains du P. Théophile ; on vient de lire qu'il la reçut du Père Nicolas de Sainte-Marie... Au témoignage de P. DE BOISSAC, j'ai préféré celui de Jeanne Pélion ; parce que Jeanne Pélion, le Père Nicolas qui transcrivit sa déclaration, et le recteur Jullin qui la contresigna étaient sur les lieux, ce 15 août 1657 ; ce qui ne fut le cas, ni de P. de Boissac, ni de Messire Jean Moron.

2° La seconde divergence que le visiteur notera, s'il lit avec attention certaines inscriptions gravées dans le marbre à la chapelle de l'Osier sanglant et sur les murs de Notre-Dame de Bon-Rencontre, est plus importante. Elle a trait à la date de l'Apparition : 1656, si l'on en croit les derniers historiographes du pèlerinage ; 1657 d'après le récit qu'on vient de lire... Pourquoi rompre avec une tradition jusque-là si communément admise ? C'est que la tradition en question n'est pas d'origine.

Jeanne Pélion ne date de manière précise, que le seul miracle de l'Osier sanglant... Partant de là, elle note que « sept ans environ après... » on vit affluer de toutes parts des processions, et se produire quantité de miracles... C'est, poursuit-elle, en ce temps de prodiges, et, une fois de plus, au mois de mars, qu'eut lieu l'Apparition. Elle ajoute enfin que, malgré sa volonté, d'abord très arrêtée, de se convertir, son mari, « aussitôt » pris d'une « terreur panique »... « demeura » en cet état « depuis ce mois de mars jusqu'au mois d'août, dans lequel arrêté de fièvre... il fit appeler le P. Théophile », et mourut.

C'est clair : il ne s'est écoulé que cinq mois entre l'Apparition de la Vierge et la conversion de Port-Combet ! Aucun auteur, récent ou plus ancien, n'a songé à contredire Jeanne Pélion sur ce point ; et nous sommes là en plein accord... Malheureusement, le fait qu'ils aient *arbitrairement* fixé la date de l'Apparition à 1656 devait les conduire logiquement à dater la conversion et la mort de Port-Combet du mois d'août de la même année 1656 ; ce qu'ils ont fait, sans hésitation ! Mais, à tort ! Car les Archives départementales de l'Isère détiennent (en 1 H 144) certaines pièces manuscrites que nos auteurs n'ont, manifestement, pas consultées : les deux actes, l'un civil, l'autre religieux, certifiant l'abjuration de Pierre Port-Combet. Or, l'un comme l'autre sont formels : Pierre Port-Combet s'est converti le 15 août 1657. (Cf. aussi : 1 H 174, 15<sup>e</sup> pièce.)

L'on sait d'ailleurs — grâce aux minutieuses recherches de l'infatigable M. HEYMANN — quel est l'auteur qui, le premier, parla de 1656 et devait, de la sorte, égarer tous les autres : ce fut, quatre-vingt-douze ans après l'événement, l'Augustin anonyme de 1749, en sa « Relation des Miracles de Notre-Dame-de-l'Osier » (bibl. de Grenoble, cote O 5326, p. 20).

<sup>1</sup> Messire Jean Moron, si fréquemment nommé, peut être considéré comme le père spirituel du pèlerinage naissant. Ce qu'il fut, on ne saurait le dire de manière plus émouvante que le registre « mortuaire » de Poliénas (3<sup>e</sup> cahier des archives de Poliénas) : « Ce 22<sup>e</sup> avril 1665, est décédé Messire Jean Mouron, prêtre et curé de Poliénas et la Marcousse, ayant reçu le Sacrement d'Eucharistie, et ayant vécu en honneur et sans reproche et en voy (réputation) de sainteté... » Il avait été trente-huit ans curé de cette paroisse.

## LE HAMEAU PERDU DEVIENT UN HAUT-LIEU

Désormais, et pour toujours, la paix est descendue sur Pierre Port-Combat. Une douce paix, présentement encore voilée de tristesse, s'est aussi posée sur les siens.

L'histoire pourrait s'arrêter là... Mais les foules se sont mises en marche. « Des étrangers (venus)... rendre leurs vœux à la chapelle de Nostre Dame » ont contresigné « l'acte d'abjuration » de Pierre Port-Combat ; « toute (une) populace assemblée » assistait à l'entrée dans l'Eglise de ses filles. Et le pèlerinage, qui, à l'origine, ne doit rien à l'Apparition de la Vierge, va puiser, dans cette nouvelle preuve de sa maternelle sollicitude un regain de ferveur.

A ces pèlerins venus de partout, il faut une vraie chapelle ; et des prêtres. Cette fois encore, l'initiative des aménagements qui s'imposent sera prise par des laïcs.

Les Archives de Grenoble détiennent (III E 2726) l'acte par lequel, devant Roud, notaire à Vinay, Mme de Lestang adjuge en « prixfait » à Pierre Meynier, du même Vinay, le 4 mai 1657, la construction d'« une chapelle à l'honneur de Nostre-Dame... au lieu des Plantées... ». Il s'agit, cette fois, d'un édifice où l'on puisse dignement « célébrer la Sainte Messe ». Le précédent oratoire sera détruit, et ses planches réemployées pour murer, provisoirement, la première tranche de travaux : le chœur de la nouvelle chapelle. Celui-ci coûtera « 1 072 livres, dont 500 sont versées en acompte » ; il doit être « terminé à la prochaine fête de Toussaint ».

Mais avant de bâtir, en dur !, une question de droits se pose, car le terrain appartient à la Propagation de la Foi de Grenoble... On règle l'affaire à l'amiable ; et, le 1<sup>er</sup> juillet 1657, « pour faciliter le pieux dessein des... Seigneur et Dame de Vinay », la Congrégation se désiste « de tout le droit » qu'elle possède sur le fonds en question, et concède « la construction et fondation de Notre-Dame de Losier ».

Dès lors, les travaux vont être menés rondement ; et, si l'on ne peut assurer que « le chœur voûté » fut effectivement achevé le 1<sup>er</sup> novembre 1657, on sait que la chapelle entière dut être, vraisemblablement, terminée, et bénite, dès l'année 1659... Les factures, conservées aux Archives de Grenoble, nous apprennent en effet que les pierres du portail ont été charroyées le 27 juillet 1658, que l'ornementation de la façade était achevée le 6 décembre 1659, et que la couverture du clocher avait été payée le 7 juin précédent. On n'oublia même pas la fontaine, sur la place, qui fut commandée, le 7 février 1660, à Etienne Pêcheur, de Roybon... (I H 172).

Orientée vers l'est, et bâtie comme le premier oratoire à l'emplacement même qu'occupait l'Osier, le long du chemin des Plantées à Bergerandière (la rue de Charrières), cette chapelle, dont la façade s'ouvrait sur la place, et la route de Vinay à Tullins, tiendrait, en travers, dans le chœur de la basilique actuelle. L'autel de l'Osier, où trônera bientôt « la statue miraculeuse » de la Vierge, se tenait, à la gauche du maître-autel, adossé au mur qui maintenant sépare la chapelle de Notre-Dame de la sacristie. Jusqu'au mois d'avril 1868 (date de sa démolition), c'est là que s'assembleront les pèlerins... On comprend que ceux qui la connurent, au siècle dernier, aient regretté — le jour où, pour faire plus grand, on les abattit — son svelte clocher, sa « façade gracieuse », « les fresques et les caissons en bois sculpté » qui ornaient ses plafonds (Notice sur la Mère Bourquis, p. 40)...

A ce pèlerinage, il faut des prêtres, sur place : c'est encore Mme de Lestang qui, parallèlement à ses soucis de bâtisseuse, va mener, tambour battant, cette œuvre de l'organisation du culte à Notre-Dame de l'Osier.

Le 3 juillet 1657 — deux jours après avoir obtenu, de la Propagation de la Foi, les coudées franches pour la construction entreprise — elle demande à l'Evêque de Grenoble « un prêtre pour bénir ladite chapelle » et « les ornements nécessaires à icelle », et sollicite l'autorisation d'y faire « célébrer la Sainte Messe ». Le même jour, considérant « que depuis quelques années en ça, il y a eu très grande dévotion... aux Plantées, à raison des miracles que Dieu y a opérés par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie », rappelant qu'on « a commencé de bâtir au même lieu une chapelle sous le vocable de Nostre Dame de Losier », soulignant à quel point s'impose la présence d'un prêtre à demeure, elle soumet au même Evêque son « dessein d'y faire une fondation considérable pour l'entretien d'un prêtre et recteur d'icelle chapelle » (A. D., 1 H 143).

Les autorisations sollicitées sont accordées le jour même... « à la charge que, dans le mois », stipule la réponse épiscopale, « la dame suppliante nous présentera et nommera un recteur capable pour être pourvu de ladite chapelle ».

Saisissant la balle au bond, le 31 juillet, Mme de Lestang présente comme recteur Messire Jacques Jullin... Nous avons encore, aux Archives (en 1 H 147), la nomination officielle du même par l'Evêque de Grenoble, en date du 12 avril 1658 : « *capellam... de novo constructam sub invocatione... Nostrae Dominae de l'Osier... tibi conferimus* » (nous confions à tes soins la chapelle nouvellement érigée sous le vocable de Nostre Dame de l'Osier).

En fait, Jullin sera déjà en fonctions le 15 août 1657, et, dès le 7 février 1658, se prévaudra, près de son Evêque, de son titre de « recteur », sans que le même Evêque proteste le moins du monde (A. D., 1 H 147). Simplement, du fait qu'il serait incapable, seul, d'assurer pleinement le service, on lui adjoint plusieurs prêtres pour l'aider.

Désormais, le culte est solidement établi à Notre-Dame-de-l'Osier. Et, quand, en 1662, Mgr Pierre Scarron (oncle de l'auteur du « Virgile Travesti ») viendra sur place faire sa visite pastorale, le compte rendu, rédigé le 25 avril 1662 (A. D., 1 H 146), attestera qu'on y célèbre quotidiennement « dix messes », et que « tous les jours on (y) chante une grand-messe »... Ces onze messes par jour disent éloquemment l'afflux, et la ferveur, des pèlerins de cette époque.

La générosité, les libéralités de ces gens, fort pauvres pour la plupart, ne sont pas moins extraordinaires. Le même acte de visite (1 H 146), cinq ans après l'Apparition de la Vierge, et malgré les lourdes dépenses consenties pour l'édification de la chapelle, mentionne l'existence reconnue « de vingt-trois à vingt-quatre mille livres de revenus (déposés) entre les mains de ladite Dame de Lestang », parce que personne d'autre n'a le moyen de les conserver en sûreté.

L'Evêque en reste songeur... Depuis un certain temps en effet comme nombre de ses collègues en France, à l'instar des Messieurs de Saint-Sulpice et de M. Ollier, il souhaite fonder dans son diocèse un séminaire... Ferveur, revenus : tout se trouve à l'Osier !

L'acte officiel de fondation du séminaire aux Plantées, porte la date du 18 juillet 1663 ; mais quelques mois à peine après la visite de l'Evêque, l'équipe des futurs directeurs est déjà sur les lieux, à titre « missionnaire »... Leur entrée dans la place, sous la conduite d'un prieur ex-« capitaine de cheveau-légers » (DUSSERT, « Les Séminaires... », p. 14, note), sera l'occasion de démêlés homériques et de procès en chaîne entre eux et les tenants du titre qui les regardent en intrus. Finalement, de Cour en Parlement, l'affaire trouvera son épilogue, le 24 décembre 1665, au parlement de Rennes !

Sur ce, donnant la mesure de son zèle, le vieil et très digne Evêque de Grenoble transfère au premier étage de son palais épiscopal les structures d'attente de ce séminaire qui, faute d'élèves, n'aurait jamais existé — si l'on en croit les propos malveillants du recteur Jullin — « qu'en peinture ou en imagination ». Le vide auquel on s'attendrait, en raison du départ des « prêtres du séminaire », est d'ailleurs comblé depuis le 14 août 1664, par l'établissement sur place d'une communauté de religieux Augustins. Conjointement avec Mme de Lestang qui les a appelés ici, ces derniers contribueront, pour la somme de trente mille livres, à la réimplantation du séminaire. Ce qui ne les empêchera pas de jeter, huit ans plus tard (le 9 mars 1673), les fondations d'un couvent plus imposant que la chapelle même.

Ces péripéties trop humaines auront eu, du moins, un résultat bénéfique : les deux parties affrontées, soucieuses de prouver leur bon droit, ont multiplié les pièces manuscrites légalisées ; nombre d'entre elles se trouvent encore aux Archives de Grenoble (dossiers : 1 H 172, 173, 174, 175 ; et IV G 18/572-575). C'est à ce foisonnement de documents que l'on doit tant de détails croqués sur le vif, et de précisions touchant l'importance du pèlerinage à ses débuts.

Cependant, le hameau lui-même des Plantées s'est considérablement transformé ; point de convergences et lieu de passages, il s'est équipé pour l'accueil. En 1663, on y compte, au moins, dix hôtels, ou logis : Saint-Michel, la Croix-de-Malte, le Chapeau-Rouge, la Croix-Rouge, Notre-Dame, logis du Rossignol, du Maréchal de France, de l'Ecu de France, de Saint-Crépin, logis Saint-Joseph... Le nombre, sinon le confort, de ces auberges atteste à l'évidence l'ampleur et la continuité du flux des pèlerins qui se rendent là-haut.

Plus que jamais, en effet, les foules viennent à Notre-Dame-de-l'Osier. De fort loin parfois. Immédiatement après la conversion des filles de Port-Combet, Pierre DE BOISSAC cite (p. 39) celle d'une femme : « Suzanne Galon, native de Metz, qui, touchée de l'exemple de ces convertis, vint à Nostre Dame de l'Ozier en faire autant » ; et « celle de Pierre Barat, de Die, qui fut inspiré de la même chose »... Dès 1657, on s'y rend — en procession ! — de Lyon même : les « vingt lieues » de Jeanne Pélion sont bien comptées ! Le fait est certifié par l'auteur sus-nommé, à la page 40 de son livre publié en février 1659, quand, parlant de la « femme d'un ouvrier en soye de Lyon », paralysée « des mains et des bras depuis cinq ans », il assure qu'elle reprit espoir lorsqu'« elle sût que la procession de la Guillotière devait bientôt partir pour Nostre Dame de l'Osier »...

## TERRE DE MIRACLES

QUEL sentiment peut bien pousser les gens à visiter ce hameau perdu ? Beaucoup plus que le désir de voir les lieux où s'accomplirent les deux événements prodigieux que l'on sait, c'est l'espoir de rencontrer au bout du chemin une certaine présence invisible et maternelle ; c'est la certitude que d'autres merveilles y restent possibles, que des peines, ailleurs sans remède, trouvent ici souvent un recours.

Car, depuis 1656 au plus tard, Notre-Dame-de-l'Osier est devenue terre de miracles ; non plus pour le seul Pierre Port-Combet, mais pour d'autres aussi qui, mystérieusement, grâce à l'intercession de la Vierge, surent toucher le Cœur de Dieu. Mme de Revel l'affirmait déjà, on l'a vu, le 11 mai 1656 : « Dieu a opéré plusieurs miracles audit lieu par l'intercession de la Sainte Vierge. » Et les enquêteurs canoniques Balme et Bernard confirment, le 24 février 1657 qu'« il se fait de grands miracles au lieu... appelé aujourd'hui Notre-Dame-de-l'Ozier »...

Au dire de Pierre DE BOISSAC (p. 18) « les miracles se multiplièrent » à compter du moment où fut érigée une Croix près de l'Osier, le 14 septembre 1656. Il en cite quatre, qui doivent dater de cette époque et vingt pour l'année 1657, contre douze pour 1658. Encore n'a-t-il voulu retenir que « les plus spécieux et les mieux prouvés ! » (p. 62). Onze ans plus tard, le Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE pourra se permettre de ne lui emprunter qu'un seul de ses récits — les vingt-deux autres miracles qu'il consignera s'étageant de 1659 au 25 août 1669.

Les miraculés de Pierre DE BOISSAC sont venus : de Vinay, de Poliénas, de Vézeronce, de Pasquiers-en-Dauphiné, de Romans, de Charmes, de Saint-Geoire, de La Côte-Saint-André, de Lyon, du Bugey, de Pommiers, de Tullins, de La Palu près Pont-de-Beauvoisin, de Vizille, de « Firminy au diocèse de Lyon », de La Tour-du-Pin...

Ceux du Père Hiérosme habitaient Lyon, Saint-Martin-le-Vinoux, La Grave, Montluel (en Bresse), Apt en Provence, Seyssinet près Sassenage, Trellins, Moyrans, Saint-Quentin (Isère), Vienne, Valence, Novalaise, La Tour-du-Pin, La Chartreuse, Romans, Saint-Rambert-en-Bugey, Lyon (rue Neuve près Saint-Nizier), Viriville...

Leur enquête couvre moins de quinze ans ; en ce court laps de temps, ils ont noté onze résurrections — ou réanimations — dont neuf d'enfants et deux d'adultes, treize guérisons d'aveugles, neuf de paralytiques, deux de muets, une de brûlures aux mains et aux yeux, quatorze de maladies diverses ; et la Vierge a sauvé huit personnes d'accidents effroyables.

L'un et l'autre auteur se sont soumis à la censure ecclésiastique : le livre du laïc Pierre DE BOISSAC est muni de trois approbations diverses ; celui du Père Hiérosme en compte cinq. Ni leur orthodoxie, ni leur bonne foi ne sont contestables ; c'est là ce qu'exprimait, de manière fort courtoise, le censeur lyonnais du livre de Pierre DE BOISSAC en finale de son approbation : « comme il vient de bonne main, je ne puis douter de la vérité de l'histoire »...

Ils ont fait preuve d'esprit critique : Pierre DE BOISSAC déclare (p. 6) qu'il s'est gardé de rien dire « qui n'ait été solennellement attesté, et dont (il n'ait) les procès-verbaux en (son) pouvoir » ; le Père Hiérosme affirme, de son côté (p. 96) qu'il n'a retenu, et « choisi », parmi tant de miracles, que ceux-là qu'il voyait confirmés par « des verbaux (procès-verbaux) et les formalités que l'Eglise requiert pour l'approbation de semblables choses »... Discuter leurs dires reviendrait, en définitive, à faire le procès des témoins auxquels ils se sont fiés. Or ce procès ne peut être fait ; pour quantité de raisons, dont l'une est décisive : le plus grand nombre des témoignages sur lesquels s'appuient nos auteurs a disparu avec le temps.

Cela étant, il serait ridicule de prétendre prouver l'authenticité de ces miracles, l'un après l'autre. Mais il est possible de montrer que les chroniqueurs *ne pouvaient se permettre* d'avancer quoi que ce soit qui pût être contesté. En clair, il va s'agir : de voir quelle était leur situation au moment où ils ont écrit ; d'examiner avec attention leur méthode, leur manière de raconter ; de retrouver le jugement qu'ont porté sur les faits de l'Osier — dans leur ensemble — les contemporains ; plus particulièrement ceux qui, logiquement, devaient spontanément en contester l'authenticité.

La situation n'était pas celle qu'on imagine communément : siècles de foi, fidèles disposés à tout croire, siècle d'un Bossuet !... Pour les gens de cette époque, comme pour nous, le surnaturel remettait tout en jeu... Ce ne fut pas, non plus — loin de là ! — le temps de l'unanimité dans la foi. L'édit de Nantes (1598) avait, certes, mis un terme aux guerres de Religion ; mais chacun restait sur ses positions, fermé, durci, intransigeant en matière de foi. Telle était la situation en Dauphiné, particulièrement. A l'Albenc, tout près de Vinay, il y avait « pour lors un prêche, un ministre et un consistoire » ; les calvinistes y étaient en nombre ; et l'on sait quelle « terreur panique » (J. P., 2) ils inspirèrent — à tort ou à raison — à leur coreligionnaire Pierre Port-Combet. Sa conversion éventuelle apparaissait à chacun d'eux, comme une menace personnelle contre ce qu'ils avaient le plus chèrement défendu. Ils se savaient directement visés ; et les catholiques ne se privaient pas de le leur rappeler ! N'en ayant rien à faire, ils se moquaient, en général, de ce que pouvaient bien raconter les livres « pieux » de leurs « adversaires » ; mais, que ces derniers se risquent un jour à mettre en avant, pour « confondre » le calvinisme et ses ministres, *des faits* qu'eux seraient en mesure de contrôler ; qu'ils tentent seulement d'exploiter, de solliciter, des faits controuvés, et l'on entendra leurs éclats de rire, leurs protestations et leurs sarcasmes !...

Pierre DE BOISSAC et le Père Hiérosme devaient s'attendre à trouver, chez les gens d'en face à tout le moins, des critiques sévères, impitoyables. Ont-ils biaisé, tourné l'obstacle en se contentant de généralités et « d'élévations »... ? Ce reproche pourrait valoir, à la rigueur, à l'encontre de la première partie du livre du Père Hiérosme — théologique et mystique — ; mais le reste de son ouvrage est bourré de précisions facilement contrôlables à l'époque. Quant au livre de Pierre DE BOISSAC — édité au début de 1659 — il n'est, en dépit de sa rare élégance, qu'un *recueil de faits* dont les plus anciens (mis à part le prodige de l'Osier) remontent à moins de trois ans !...

Affrontés à tous ces critiques passionnés, nos auteurs ont donné tous les détails qu'il fallait : de personnes, de dates, de lieux, pour qu'on pût, alors, les contrôler ; éventuellement, les contredire.

Sans doute ;  
mais on  
arrivait  
à la source  
des renseignements  
et se pouvait.

Prenons, à titre d'exemple, le premier miracle que nous conte Pierre DE BOISSAC (p. 18-19), et qui « fut fait, dit-il, en faveur d'un habitant de Vinay »... « Claude Gonet avait un fils de trois ou quatre ans, qui, par une mégarde ordinaire aux enfants de cet âge, se laissa tomber dans le canal d'une blanchisserie. Son père, qui n'était pas loin de là, le saisissant par la tête aussitôt qu'il le peut, le tira de sous une roue, sans couleur, sans chaleur, sans respiration : en un mot, sans vie, et l'emporta chez soi, presque aussi mort que le faix dont il était chargé. Il n'y appela point de chirurgien, ne pouvant rien espérer des remèdes humains ; mais il fit prier son Curé de le venir voir, et voua, par son conseil, une messe à l'honneur de la très Sainte Vierge, dès qu'on célébrerait en la chapelle qu'on devait bâtir en mémoire de l'Ozier sanglant. A peine avait-il prononcé les paroles de son vœu, que cet enfant respira, parla, ouvrit les yeux, recouvra le mouvement et la parole. Trois personnes dignes de foi, furent témoins de ce succès prodigieux, et donnèrent ordre, par une déposition solennelle, qu'il passât à la postérité... »

Quand Pierre DE BOISSAC publie son livre, il n'y a pas trois ans que le fait a eu lieu ; les gens de Vinay connaissent tous Claude Gonet, son fils, et les témoins ; pratiquement tous les pèlerins peuvent s'informer, les voir, leur parler... Impossible que DE BOISSAC ait pris le risque d'affirmer quoi que ce soit dont il n'eût pas été certain.

Même constatation pour un autre récit, plus étonnant encore. Il s'agit du seul miracle que le Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE — dont l'intention formelle était pourtant (p. 96) de montrer que les prodiges n'avaient pas cessé depuis 1659 — ait jugé bon de reprendre, mot pour mot, à Pierre DE BOISSAC. Par une chance exceptionnelle, le document original établissant ce miracle se trouve encore aux Archives départementales de Grenoble (en 1 H 143) où je l'ai découvert. C'est l'histoire de ce qui advint à Jean Salomon ou Salavin, époux d'Antoinette Perrin, habitant au village de La Palu, « proche du Pont-de-Beauvoisin » — précise le manuscrit. Désespéré de ce qu'un de ses enfants soit mort sans baptême, le père l'a fait exhumer au bout de trois jours et demi. Surpris déjà de le retrouver sans trace de « flétrissure, ni de corruption », il se fait porter avec sa « triste charge, au nouveau réduit où l'Ozier miraculeux est enfermé »... « A peine avait-il reposé trois heures dans ce saint lieu, que les personnes qui observaient cette chère cause de leur tristesse, virent ses joues peintes des couleurs de la vie, sa main ouverte, et immédiatement après refermée. Ces signes convinquirent tous les assistants de la vérité de sa résurrection. Un d'entr'eux baptisa ce petit en l'absence des prêtres ; après quoi il alla jouir, par une seconde mort, de l'heureuse immortalité, et les témoins de ce succès le confirmèrent par un Acte solennel » (p. 47-50).

L'« Acte solennel » en question existe encore, je l'ai dit ; il est contresigné par André Foity et Jacques Jullin, prêtres, l'un recteur, l'autre desservant à la chapelle de Notre-Dame-de-l'Osier. L'acte précise, en outre, un point que Pierre DE BOISSAC n'a pas jugé nécessaire de rapporter : le tout s'est passé le « dernier février 1658 ». ... Là encore, comment croire que Pierre DE BOISSAC, dont le livre sortait juste un an plus tard, se fût aventuré à publier tant de détails, s'il n'avait été sûr du fait et des témoins, et certain de ne pouvoir être confondu ?

Mis en appétit par la confrontation possible en ce cas privilégié, entre texte imprimé et manuscrit, intrigué par quelque détail extrêmement précis, je me suis attardé, une fois ou l'autre, à jeter quelque coup de sonde rapide dans l'histoire même des lieux mentionnés... Ce fut le cas, lorsque lisant le livre du Père Hiérosme de SAINTE-PAULE (p. 103), j'y découvris un éloge bien senti de la ville de Grenoble « admirée de tous les Etrangers »... « illustre... par la multitude de sa noblesse et la civilité de son peuple »... et constatai que l'événement dont il allait s'agir s'était passé « au grand chemin sur le bord de la rivière de l'Isère, qui conduit de la porte de France dans la Ville »... Tout le monde connaît la Porte de France ; et l'événement était considérable : qu'on en juge !

... Ce matin-là, à cet endroit précis, des ouvriers, et parmi eux Claude Levet, un jeune garçon de 15 à 16 ans, étaient occupés, « les uns à tailler des pierres, les autres à les détacher du Rocher par la force », quand, tout à coup, « une grande partie du Rocher » s'écroula, les ensevelissant sous les décombres. Le fracas fut tel que la triste nouvelle eût tôt fait le tour de la ville. Laurent Levet et sa femme Claudine Eynard, accourus en toute hâte, durent bientôt se rendre à l'évidence : leur fils Claude avait disparu dans ce « désastre » ! « Ils eurent d'abord recours à Notre Dame de l'Osier, faisant vœu d'y aller tous deux à pied et d'y mener leurdit fils, si elle leur faisait la grâce de le leur rendre vivant. »

Rapidement, les secours s'organisèrent ; avec toute la main-d'œuvre disponible, il fallut trois jours pour dégager le chemin ! L'on ne retrouva que des corps broyés, disloqués, déchiquetés, méconnaissables. « Beaucoup de temps s'était déjà passé... lorsque l'on recommença de chercher les morts dans le débris de ce Rocher. » C'est alors qu'« on trouva cet enfant vivant, sans aucun mal, parmi des quartiers de pierre qui le devaient avoir réduit en poudre » ; seul rescapé !...

Une catastrophe de cette ampleur devait avoir laissé quelque trace dans l'histoire de la ville de Grenoble !... L'auteur ne donnait aucune date ; mais le fait se situait nécessairement entre 1659 et 1669, puisque son livre avait paru en avril 1670... Une fois de plus, je décidai de faire appel à l'aimable compétence de M. AVEZOU, conservateur en chef des Archives départementales de l'Isère. Un quart d'heure de recherches dans les répertoires lui suffit pour découvrir qu'en effet, « le 18 mars 1665, à huit heures du matin de ce jour, le rocher d'entre les deux portes de France est tombé, a tué plusieurs personnes et bouché le chemin. » (Répertoire des séries AA et BB des Archives de la Ville, tome I<sup>er</sup>). Il doit être possible de pousser plus avant les recherches sur ce point ; faute de temps, je ne l'ai pas fait... Mais la vérification que nous avons effectuée — et beaucoup d'autres que l'on ne peut faire aujourd'hui — étaient à la portée des lecteurs et des auditeurs du Père Hiérosme, grand prédicateur en Dauphiné... Il est impensable que nombre d'entre eux ne les aient pas faites.

Autre récit, plus extraordinaire encore, du même Père Hiérosme (p. 128-133) : l'histoire d'une pendue qui, décrochée du gibet, et déposée — nous dirions : à la morgue —, s'éveille, fraîche et dispose, comme si de rien n'était... Le fait s'est passé à Valence, en 1659. Il s'agissait d'une pauvre fille : « Jeanne Molé du village d'Alissant en Dauphiné, condamnée (par la Cour de Valence) à être pendue et

étranglée jusques à ce que... mort s'ensuive... pour avoir jeté son enfant dans un... ruisseau de la ville... » Elle a fait appel de cette décision au Parlement de Grenoble et, sur la route, tandis que le convoi longeait la colline de Notre-Dame de l'Osier — dont tout le monde parlait alors — elle a prié la Vierge... de l'aider. Grenoble confirme le jugement de Valence. Sur la voie du retour, la malheureuse prie Notre-Dame de l'Osier de lui faire la grâce de bien mourir. C'est un Capucin, le Frère Marcelin du Montel, que l'on désigne pour l'assister à ses derniers moments. Sans doute lui parle-t-elle de la Vierge qu'elle avait invoquée... Il fait « vœu à Nostre Dame de l'Osier, dépendamment de (ses) Supérieurs » de venir la remercier au lieu même qu'elle « a choisi... pour y être spécialement honorée... si elle délivre la susdite Jeanne Molé de cette mort infâme »... A la vue du gibet qu'on a dressé pour elle, « place des Clercs », à Valence, il fait « vœu derechef afin que la patiente ne meure point pour cette fois, et... que la puissance de la Sainte Vierge soit mieux manifestée. Le succès de mon vœu, ajoutera-t-il plus tard, a été que le bourreau l'ayant tourmentée (lui ayant) pressé les cordes qu'elle avait au col, et froissé son nez et sa face, à grands coups de pieds, et de toute sa violence, l'espace d'un gros quart d'heure, il ne lui a rien fait souffrir pendant tout ce temps-là, ni altéré son pouls qui est toujours demeuré égal, ni fait sortir une seule goutte de sang, quoi qu'on aie cru qu'elle était morte quand on l'a vue à la potence sans mouvement... Il y a deux ans que la chose est arrivée, et la patiente se porte bien. J'apprehende que la très Sainte Vierge ne me punisse, si je tais ce témoignage de sa miséricordieuse protection en son endroit. C'est pour cela que je déclare, en foi de Prêtre, ce qui s'est passé en cette rencontre !... Ce 8 octobre 1661, Frère Marcelin de Montel, Capucin... »

Une affirmation aussi solennelle et circonstanciée ne s'écarte pas d'un haussissement d'épaules.

Le Père Hiérosme qui reproduit ce témoignage neuf ans plus tard, note que l'exécution eut « pour témoins tout le peuple d'une grande ville »... Tous n'étaient pas des illettrés ; ils savaient ce qu'ils avaient vu de leurs yeux, et n'auraient pas manqué de protester, de ricaner, si l'incroyable survie de Jeanne Molé n'avait été qu'invention !... De nos jours, Alissant s'appelle Alixan ; et la « place des Clercs », porte encore ce nom, au chevet de la cathédrale...

... Qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions : je ne prétends avoir *prouvé* *aucun* de ces faits ! Mais je pense avoir démontré qu'une constatation se dégage, à chaque fois, de ces récits : nos auteurs, souvent très près de l'événement, ont constamment donné les précisions qui devaient permettre à leurs contemporains de contrôler leurs dires, si bon leur semblait.

Nos devanciers ne se sont pas embarrassés de nos distinctions entre mort apparente et mort réelle ; mais, le passage de la vie « larvée » à la vie patente sans aucun traitement est-il déjà chose si courante ?

Ils ont témoigné — et leurs contemporains ont admis — qu'il se passait à Notre-Dame-de-l'Osier, des faits impossibles ailleurs.

Les attermoiemens de Pierre Port-Combet disent assez ce que durent être les réticences, et la résistance de certains !... Cependant, dans leur ensemble, les faits colportés leur parurent tellement indéniables, et flagrants, que les calvinistes

eux-mêmes — et leurs pasteurs — s'inclinèrent... Bientôt les temples des environs disparaîtront : celui de Chasselay dès 1652, celui de l'Albenc en 1682, et celui de Saint-Marcellin en 1684 (FAVOT, p. 64 et 67) ; faute de fidèles. Faute de fidèles, les pasteurs émigreront... Au cours de la visite pastorale qu'il fit dans la région, le cardinal Le Camus dénombrait encore, en 1673, « 37 maisons d'hérétiques » à L'Albenc, dix à Vatilieu, dix à Chantesse (cf. FAVOT, p. 66) ; lors d'un périple effectué, dans les mairies de Vinay, L'Albenc, Poliéna, Chantesse et Cras, grâce à l'extrême bienveillance de Messieurs les Maires et Secrétaires de Mairie, j'ai pu retrouver, le 11 février dernier, dans les Archives de L'Albenc un certificat collectif d'« abjurations ». Daté du 6 octobre 1685, et signé du curé, Claude Alary et du prieur de Vizille, le chanoine Claude Canel, cet « acte » (II<sup>e</sup> vol. de l'état civil) nous a conservé les noms (et l'âge) de 159 nouveaux convertis, dont deux « veuves de ministres »...

Il est vrai, que cette année-là fut aussi celle de la Révocation de l'Edit de Nantes, et que Notre-Dame de l'Osier n'est mentionnée dans aucun des « papiers », que j'ai vus, attestant ces conversions tardives... Mais le fait ne se discute pas : ailleurs, les « protestants » sont restés ce qu'ils étaient ; ici, ils sont devenus catholiques. A ceux qui suspecteraient les mobiles de leur décision, je conseille d'aller lire, à L'Albenc (3<sup>e</sup> registre), l'émouvante déclaration de Pierre Champel, le 23 mars 1703. Comment expliquer ces conversions, *ici particulièrement*, si les événements de l'Osier, éminemment contrôlables par des gens vivant sur les lieux, n'avaient été, à leurs yeux, qu'un tissu de superstitions et de racontars ?

Voilà ce que furent la réaction, le jugement des calvinistes placés aux premières loges.

Rien ne saurait mieux démontrer l'authenticité, quant à l'essentiel, des événements de l'Osier.

## DES FIDÈLES QUI ONT LA FOI

Ce même jugement favorable suffirait à nous rassurer sur ce que fut la dévotion des fidèles, de souche — si je puis dire. Il est impensable, en effet, que les calvinistes de toute la région en soient venus, suivant l'exemple de Port-Combat, à vénérer la Vierge si, après examen, le culte que lui rendaient les catholiques leur avait encore paru suspect d'idolâtrie...

Peut-être, malgré tout, n'est-il pas inutile, d'en broser un tableau rapide ; pour notre temps... trop enclin, souvent à prendre les chrétiens nos devanciers pour des rustres. Ici, nous jugerons, pièces en main, sur les textes que nous ont laissés nos « reporters »... des années 1659 et 1670. De temps à autre, les « instantanés » qui leur seront empruntés nous feront revivre les grands moments du pèlerinage à ses débuts.

Il suffit de feuilleter le livre du laïc, et académicien, Pierre DE BOISSAC, pour s'en convaincre : jamais il n'y eut le moindre relent de fétichisme autour de l'Osier ensanglanté. L'Osier n'est rien : qu'un témoin ; et la preuve sensible de l'intérêt que Dieu porte à l'honneur de sa Mère, à la misère des hommes, à leur véritable bonheur, éternel. Dès le premier instant, les contemporains ont vu, dans le geste de Port-Combat taillant son osier, le jour de l'Annonciation, un outrage à la Vierge,

et dans le fait que l'osier ait saigné, la preuve que Dieu ne souffre pas qu'on fasse injure à sa Mère. Avant même qu'elle n'ait apparu et parlé, les Plantées se sont parées de son nom : Notre-Dame de l'Ozier. Et, quand Pierre DE BOISSAC, qui ne dit rien de l'Apparition de la Vierge, écrira son livre, il l'intitulera : « Relation des Miracles de Notre Dame de l'Ozier ». C'est à Elle que tout ici est référé.

Autre fait notable : du jour où la Croix érigée à côté de l'Osier désignera ce dernier à l'attention des fidèles, c'est *vers cette croix* d'abord qu'ils se dirigeront ; tel ce soldat presque infirme qui, implorant guérison, « s'alla jeter au pied de la Croix nouvellement érigée des Plantées » (p. 21), et s'en retournera guéri ; telle, Catherine Bergerand, paralysée des jambes, dont Pierre DE BOISSAC écrit (p. 22) qu'elle « fut, comme il est à croire, divinement inspirée d'aller, avec une profonde vénération, embrasser le pied de la Croix nouvellement érigée auprès de l'Ozier sanglant, et d'y prendre Notre-Dame pour sa médiatrice auprès de son Fils ». La raison de ce geste nous est d'ailleurs donnée, de manière fort pertinente, par cet écrivain laïc (p. 17-18) : c'est que « toutes les grâces célestes... ne sont obtenu(e)s que par cet adorable signe de notre Salut ».

Chose plus surprenante — et qui montre, plus éloquemment encore peut-être, la qualité et la santé de la foi chez nos pères : c'est le cas que ces fidèles, pour la plupart illettrés, font du *Baptême*.

Le Baptême, à leurs yeux, c'est le plus nécessaire, et le plus désirable, de tous les biens... A force d'insister sur l'engagement que nous avons contracté, ordinairement sans le savoir, le jour de notre Baptême, et que chaque chrétien doit librement renouveler dès qu'il en a pris conscience, nous ne voyons plus assez cette « nature » au-dessus de la nature et tout cet organisme « surnaturel » que nous a réellement conférés le Sacrement, et qui rend les tout-petits eux-mêmes « participants de la nature divine », c'est-à-dire capables, après la mort, de voir Dieu « tel qu'Il est » et associés de quelque manière, à son propre destin ! ... Les chrétiens de ce milieu du XVII<sup>e</sup> siècle savent, aussi bien que nous, que Dieu ne peut « punir » les petits, morts sans avoir reçu le Baptême ; mais ils ne se consolent pas de ce qu'ils aient été privés de cet épanouissement, de cet accomplissement, de cette sur-nature que leur eût apportés le Sacrement. Leur vision des choses est, profondément, vision de foi ; et c'est à la lumière de cette même foi qu'ils apprécient les divers biens que nous désirons tous ; pour eux, « l'essentiel est invisible pour les yeux », et la grâce : le don de cette « sur-nature » est « l'unique nécessaire ».

Dès les quinze premières années du pèlerinage, la Vierge de l'Osier semble s'être portée avec une prédilection toute particulière au secours des petits enfants. Elle a ressuscité de très jeunes noyés : le petit Gonet de Vinay, le jeune André Carlet du Trellins (P. Hiérosme, p. 118), la fille de Pierre Louât, de Moyrans, le 25 août 1669 (id., p. 119-122) ; elle a guéri une petite aveugle, fille du boulanger Jornet, de la rue Neuve, à Lyon (id., p. 149) et ressuscité, en 1661, la petite Etiennette Blain de Lyon encore (id., p. 100).

Mais sa sollicitude pour les bébés morts sans Baptême, paraît plus manifeste encore. Pierre DE BOISSAC cite quatre interventions de ce genre, pour les seules années 1657 et 1658, et le Père Hiérosme, qui lui emprunte l'un de ses récits en mentionne une autre, survenue le 3 juillet 1666, à La Grave (p. 111-112). Or, sauf

lorsqu'il s'est agi de la fille de Fleurie Gonin, mort-née, et dont Pierre DE BOISSAC dit que sa mère l'ayant « vouée à Nostre Dame de l'Ozier », elle « soupira », reçut le Baptême et qu' « elle est aujourd'hui pleine de vie » (p. 32), quatre de ces petits semblent n'avoir été réanimés qu'en vue de recevoir le Sacrement ; ils n'ont pas survécu... La mortalité infantile était effrayante, à l'époque : l'histoire de la descendance de Port-Combet en fait preuve. Sa fille Claude eut huit enfants, dont six moururent avant d'avoir atteint l'âge de 7 ans ; sa petite-fille Isabeau en eut onze, dont six ne vécut pas trois ans ! (cf. M. HEYMANN)... On s'attendrait, malgré tout, à ce que les parents des petits miraculés manifestent une certaine déception, de ce que l'enfant soit mort, une fois le Baptême reçu ; il n'en est rien. La plupart du temps, ils réclament que l'on consigne pour la postérité l'immense grâce qu'ils estiment avoir reçue. Et chaque fois, l'auteur mentionne leur douleur avant que la Vierge intervienne. Parlant du bébé d'Antoinette Perrin et de Jean Salomon (ou Salavin) de Pont-de-Beauvoisin (P. DE BOISSAC, p. 47-50), il écrit qu' « on pleura plus l'âme que le corps de cette innocente créature » ; que « le père était outré d'une douleur inconsolable pour la perte que cette petite créature avait faite du Baptême »... Et, quand l'enfant, un instant vivant, a reçu le Sacrement, il conclut : « après quoi il alla jouir par une seconde mort de l'heureuse immortalité »... En fait, on a l'impression que ces croyants ne demandent qu'une chose pour leur tout-petit : qu'il vive, le temps qu'il faut pour qu'on le baptise !...

... « A quel temps de là, on apport(e) dans la même église (Notre-Dame de l'Osier) un (autre) enfant mort avant que naître »... Ses parents, François Eynald et Jeanne Verdun, ont eu connaissance du miracle précédent ; et cet exemple « d'un autre corps ressuscité pour le Baptême a ( ) fait naître (en eux) l'espoir bien fondé... que la Mère de Dieu toute puissante sur son Fils obtiendrait de Lui *autant de vie* pour cette petite créature, qu'il *en faut* pour recevoir ce Sacrement » (id., p. 52). Leur vœu sera exaucé, au moment même où, ne l'espérant plus, ils se sont résignés à enterrer leur enfant.

... « Quelque temps après, comme si la glorieuse Vierge prenait particulièrement à cœur d'obtenir la grâce du Baptême aux créatures innocentes, on vit ressusciter un autre enfant » (id., p. 53-54). Ses parents, François Galien et Benoîte Nonin, sont de Saint-Geoire. « Le père, touché d'une douleur très amère, de ce que (cette petite créature) avait perdu la renaissance accordée aux Enfants de Dieu par l'eau sacro-sainte du Baptême », se dispose à l'enterrer, quand une voisine lui conseille d'emporter « ce triste fardeau » à la chapelle de Nostre Dame de l'Ozier. Il part immédiatement, n'atteint l'Osier que le jour suivant, et c'est à l'aube du troisième jour, pendant la messe, au moment de l'Élévation, que ses vœux sont exaucés...

« L'essentiel est invisible pour les yeux », et la grâce, préférable à la vie même. Nos ancêtres, à cette époque reculée, le savent : ils vivent de cette conviction.

Loin d'être venus en quémandeurs, en purs mendiants, ils font retour sur eux-mêmes, se confessent, communient, se convertissent, offrent des messes, des neuvaines de messes, récitent le chapelet ; à tel point que, dès 1662, il y a dix prêtres à demeure à Notre-Dame-de-l'Osier. Comme à Lourdes de nos jours, certains de ces miracles se produisent en relation directe avec le Saint Sacrement ; on vient de le voir, pour l'enfant mort de François Galien. Ce fut aussi le cas de Jean Voysin,

affligé d'une « enflure monstrueuse » au genou gauche depuis trois ans et guéri au moment où il vient de « recevoir son Créateur » (P. DE BOISSAC, p. 58). C'est encore de la même façon que, le 14 août 1666, Estienne Bordariat, de Saint-Martin-le-Vinoux, hameau de Le Buisserate, sera guéri d'une chute « où il se rompit les reins » (P. Hiérosme, p. 106-111).

Pénétrés de foi, ces gens-là respectent d'instinct l'ordre de la foi : Dieu d'abord ; puis la Vierge ; en tout dernier lieu, l'Osier... Regardez François Galien entrant dans « la chapelle miraculeuse » les bras lourds du poids de son enfant mort (P. de B. p. 54) : « là, prosterné devant le grand autel, il présent(e) avec des larmes amères ce lamentable dépôt devant la Majesté souveraine. Puis se tourn(e) à la droite, où est enclos d'un treillis l'arbre miraculeux... ». C'est de Dieu seul qu'il attend le miracle ; et s'il jette ce regard vers l'Osier, c'est pour se rappeler qu'il a toute raison d'insister, puisque le Seigneur a déjà fait ici tant de merveilles !... On sait, comment à l'aube du lendemain, au moment même de la Consécration, le Seigneur l'exauça...

L'Osier n'est rien, qu'un témoin. La Vierge, Elle, c'est la Mère : des hommes, pour les prendre en pitié ; de Dieu, pour en être entendue, toujours. Et, si les gens de cette époque prient, avec cette bouleversante ferveur, s'ils ont, envers Notre Dame cette inimaginable confiance, ce n'est point dans l'espoir insensé de lui extorquer quelque prodige, de tourner en quelque sorte la majesté de Dieu ; c'est uniquement parce qu'ils savent que, présentées par Elle, leurs prières atteindront sûrement le cœur du Maître. Jamais ils n'ont songé faire d'Elle l'égale de Dieu ; ni même la mère, qui cède, quand le père resterait intraitable, dès qu'il a tourné le dos ! Elle est lien d'amour entre Dieu et les hommes : médiatrice.

Rien, sans doute, n'est exprimé, ni répété, plus clairement par le premier historien laïc de Notre Dame de l'Osier.

Il prie « pour les personnes qui vivent hors de la Foy » ; mais il y a une chose qu'il ne comprend pas chez les calvinistes : c'est (p. 13) cette inconséquence qui les porte à se recommander parfois aux prières d'un ministre « engagé dans les passions de la terre », tandis qu'ils dénie « à la Mère de miséricorde la satisfaction de prier pour nous ». Catherine Bergerand, sa troisième miraculée, monte à l'Osier, en octobre ou novembre 1656, dans l'intention expresse « d'y prendre Notre Dame pour sa médiatrice auprès de son Fils » (p. 22). Aucune équivoque : on ne fait pas de la Vierge, l'égale de son Fils ; Elle est la toute-puissance suppliante. Ces miracles stupéfiants, ce n'est pas Elle qui les accomplit : « Notre Dame (les) obtient... de son adorable Fils » (p. 42), et c'est « Notre Seigneur (qui les) fait... en faveur de sa Sainte Mère » (p. 60). Pierre DE BOISSAC, intitulant son livre : « Relation des Miracles de Notre Dame de l'Osier », n'a voulu que nous dire « les faveurs incomparables que Dieu fait aux hommes par l'entremise de sa Sainte Mère » (p. 64).

La foi du petit peuple qui chemine inlassablement vers l'Osier est donc saine étonnamment ; elle est rigoureusement dans l'ordre. Sa générosité n'est pas moins extraordinaire. On sait l'impressionnante quantité d'aumônes et de messes offertes à Notre-Dame de l'Osier, dès les premières années, par ces pèlerins désargentés !

Ce qu'il faut dire encore, c'est leur opiniâtreté dans la prière, et l'effort qu'ils s'imposent pour mériter d'être entendus.

Pierre DE BOISSAC (p. 46) ne précise pas l'endroit qu'habitaient les parents du petit Gaspar Gripa, aveugle depuis deux ans et demi ; mais il note le vœu qu'ils firent, pour obtenir sa guérison, « d'aller pieds nus à la chapelle des Plantées », et souligne que ce fut seulement, au terme du troisième pèlerinage accompli de la sorte, que « la Mère de miséricorde... impétra, de l'adorable Homme-Dieu, le recouvrement de la vue du fils et la consolation des parents » (p. 47).

Le Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE, de son côté, cite (p. 149) le cas de cette Lyonnaise, Suzanne Gouat qui, partie de la rue Neuve, « à pied », pour implorer de Notre Dame de l'Osier, la guérison de son enfant aveugle depuis deux ans, dut attendre d'être rentrée à Saint-Nizier pour goûter la joie de l'y retrouver « parfaitement guéri » ; et celui, plus étonnant encore, d'Estienne Bordariat, « cordonnier de son métier », du hameau de La Buisserate, sur le territoire de Saint-Martin-le-Vinoux, aux portes mêmes de Grenoble. Miraculé déjà, « ce misérable » — comme on disait à l'époque (p. 109) — s'est, pour la seconde fois, brisé les reins dans une chute malencontreuse. Ne pouvant « se tenir debout, ni assis, mais seulement de côté, tout replié et amoncelé », il se résoud, au bout de trois ans, à faire appel, de nouveau, à la Vierge de l'Osier... Il lui faudra « plus de huit jours » pour couvrir la bonne trentaine de kilomètres qui le séparent du sanctuaire... Animé d'une volonté sur-humaine, il les fait. Là, prosterné contre terre, il « confesse qu'il n'est point digne » d'être guéri ; puis, « se tournant du côté de l'Osier, les yeux baignés de larmes, il dit en soupirant : O Vierge Sainte, vous êtes mon dernier refuge ; vous seule pouvez adoucir l'excès de ma douleur par vos mérites envers votre Fils adorable qui ne refuse jamais ses grâces, lors que votre douceur les lui demande »... Au dernier jour de sa neuvaine, il se confesse ; enfin, « voulant aller à la Sainte Communion, il se lèv(e) sans penser à ses béquilles et (s'en va) recevoir son Créateur au pied du grand Autel ». Il en revient « sans aucune aide » ; et, son action de grâces achevée, « il se lèv(e) sans aucun secours avec toutes ses forces premières »... Le narrateur qui écrit en 1669 ajoute : Si vous ne me voulez croire, « il a l'âge de raison, interrogez-le : il vous répondra. Ce miracle arriva le 14 août 1666 » (p. 109-111)...

Telle fut la foi des premiers pèlerins de Notre-Dame-de-l'Osier.

## L'AMOUR D'UNE MÈRE POUR " CEUX QUI SONT LOIN... "

**L**ES événements de l'Osier furent à l'origine de la disparition du calvinisme dans la région ; c'est un fait : on l'a vu.

Est-ce à dire qu'on puisse résumer toute l'histoire de la fondation du pèlerinage en cette formule lapidaire : « Comment la Sainte Vierge a terrassé le protestantisme en Dauphiné » ?...

Ce n'est absolument pas ce que suggère l'exposé des faits qui précède ; il serait beaucoup plus exact de dire : ... comment la Vierge s'est évertuée à sauver un calviniste en Dauphiné !...

Malheureusement, la première formule a été imprimée ; comme sous-titre du dernier livre publié sur le sujet, en 1928 : un « Mois de Marie de Notre-Dame de l'Osier » (par le P. Masson). Et l'auteur en question n'a fait qu'exprimer, en termes abrupts et choquants, une certaine façon d'envisager les choses dont les traces sont décelables, en 1670 déjà, dans le livre du Père Hiérosme. Ce point de vue, d'où l'on considère les événements de l'Osier comme autant de traits dirigés *contre les protestants*, est à l'origine d'un malaise indéniable, et particulièrement sensible à notre époque : ce pèlerinage serait « anti-œcuménique » !...

Le grief est trop lourd de conséquence pour qu'on puisse se croire dispensé d'examiner si, oui ou non, il est fondé. On verra que cette façon d'envisager les choses, en contradiction totale avec l'attitude et les paroles de Notre-Dame, repose en fait, sur une certaine mentalité trop exclusivement apologétique des commentateurs, et du Père Hiérosme en particulier.

L'époque n'était pas à l'œcuménisme ; loin de là ! Elle l'était si peu que les historiens eux-mêmes risquaient de se laisser contaminer par la mentalité régnante ; à tel point qu'on ait pu se demander si ceux qui, les premiers, ont écrit sur l'Osier, avaient eu connaissance de l'Apparition telle que devait la raconter Jeanne Pélion, en 1686 ! Pierre DE BOISSAC, qui édite son livre en 1659, n'en parle pas ; ni, non plus Salvaing DE BOISSIEU, en 1661 ; ni même, Petrus LABBÉ, en 1662.

Le cas Pierre DE BOISSAC s'explique assez aisément : il n'a rien voulu dire « qui n'ait été solennellement attesté, et dont (il n'ait eu) les procès-verbaux en (son) pouvoir... (p. 6) ». L'Apparition qui, à l'époque, n'avait donné lieu à aucune « information », ne satisfaisait pas rigoureusement à ces critères.

Celui de Petrus LABBÉ ne pose aucun problème : il se contente de retranscrire, sans y rien ajouter qu'une phrase d'introduction, les poèmes de Salvaing DE BOISSIEU. Ce dernier, quant à lui, en poète digne de ce nom invite Pierre Port-Combet à se convertir, ignorant qu'il... est mort depuis quatre ans déjà !

L'on sait, d'autre part, de manière certaine, grâce à quelques trouvailles heureuses faites ces derniers mois seulement, que l'Apparition fut connue, de tous

ceux qui tenaient à s'informer, dès avant la mort de Pierre Port-Combet. Le Père Hiérosme en fait mention, en 1670 (p. 85), déplorant que le calviniste ne se convertisse pas, « quoyque la Sainte Vierge, pendant qu'il labourait, l'eût averti de se reconnaître »... On a retrouvé, aux Archives départementales de l'Isère (1 H 141), l'acte original par lequel Fays, curé de Vinay, certifie avoir visité canoniquement et béni, le 7 juin 1667, l'oratoire nouvellement érigé et dédié à Notre-Dame de Bon-Rencontre — au lieu même où parut la Vierge. Enfin, le n° 10 de la *Semaine Religieuse* du diocèse de Grenoble (17 oct. 1868, p. 149-150) (cf. aussi tome VII<sup>e</sup> des *Missions O.M.I.*, p. 384-387) atteste l'existence d'une tradition suivant laquelle on aurait enterré, auprès des restes de Pierre Port-Combet, certaines pièces de bois de sa charrue, et confirme qu'on les a retrouvées près de son cercueil, le 9 septembre 1868 — l'une d'elles est encore dans le caveau, ouvert pour vérification, en janvier dernier... Pourquoi, ces pièces de charrue, en pareil lieu, sous le sanctuaire, si l'on n'avait su, dès 1657, le tournant décisif qu'amorça, dans la vie de Pierre Port-Combet, cette mémorable journée de labours?...

Pourtant, le Père Hiérosme, lui-même, qui mentionne cette Apparition comme un fait connu et admis de tous, trouve inutile de la raconter et n'en tire aucune des conclusions qui nous sautent aux yeux ; il n'y voit qu'un grief de plus contre l'« obstination » de cet « hérétique » !

Pourquoi ?

C'est qu'ils sont, les uns et les autres, imprégnés de la mentalité de leur époque ; et, avant tout, soucieux de tirer, de faits qui les frappent, les conclusions qui leur paraissent le plus aptes à démontrer la vérité du catholicisme et les erreurs des autres ! Ils ont, fort justement, vu, dans le miracle de l'Osier sanglant, la preuve que les lois de l'Eglise interdisant le travail dimanches et jours de fêtes d'obligation, sont ratifiées par le Seigneur lui-même ; et, dans le fait que le prodige ait eu lieu, un 25 mars, fête de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge — chômée en leur temps — le rappel évident des honneurs que Dieu exige pour sa Mère. C'était là, particulièrement, ce qui les séparait des calvinistes ; c'est aussi ce sur quoi ils ont tout spécialement insisté. Rien ne ressort plus clairement du texte du Père Hiérosme : « Apprenez d'un Osier », dit-il, s'adressant à ceux « qui ne veulent pas invoquer la Très Sainte Vierge Marie » — « combien le Rédempteur honore sa Mère » (p. 46), et (p. 72) « combien l'on doit honorer la Mère d'un Dieu fait homme... » Pour lui, les miracles que l'on voit là-bas « tous les jours », c'est « Dieu voulant montrer par là combien il agréa la piété des catholiques envers sa Sainte Mère » (p. 74),

Tout cela est juste ; et les calvinistes eux-mêmes, à commencer par Pierre Port-Combet, ont immédiatement compris que, si le fait était prouvé — comme il l'est ! — leurs positions, concernant la Vierge, Mère de Dieu, devenaient intenable.

Malheureusement, le « prédicateur de la Province du Dauphiné » qu'était le Père Hiérosme devait, insensiblement, de la joie vertueuse qu'il éprouvait à voir Dieu lui-même revendiquer pour sa Mère les honneurs qui lui sont dus, glisser vers un sentiment moins désintéressé : la satisfaction, trop humaine, d'avoir raison contre les autres ! Ne nous dépeint-il pas, dans l'un de ses poèmes (p. 80-81), « l'arbre de l'Osier »... se félicitant de ce que, par son moyen, « La divine toute Puissance... mit les Ministres sans défense. Car tout le Calvinisme n'ayant plus de raison, Parut

plus muet qu'un poisson, A mon discours de sang ne sachant que répondre »?... Le mauvais virage est pris ; regardant les choses sous cet angle, le bon Père ne verra plus guère, dans les faits de l'Osier, qu'une intervention divine dirigée « contre les Hérétiques de ce temps » (p. 4, de sa dédicace, et p. 69), et destinée à « confondre les hérétiques » (p. 110) ; sans vergogne aucune, il s'écriera, dans sa prière liminaire à la Mère de Dieu (p. 4) : « Faites sentir aux ennemis de l'Eglise la force de votre pouvoir !... »

Certes, l'on comprend sans peine le soulagement des catholiques de l'époque lorsqu'ils virent Dieu lui-même prouver la fausseté de certaines positions tenues par ceux qu'ils considéraient comme leurs adversaires... Mais ce point de vue de partisans pouvait les empêcher de voir, aussi, le reste ! Le reste ? Cette étonnante poursuite, pendant huit ans, du « huguenot » en danger de se perdre : ce souci de la Mère de Dieu, tout au long des jours, pour ce fils qui ne l'honore point ; et pour tous les autres !... En fait, il semble bien que l'Apparition de la Vierge n'ait rien ajouté à leur joie d'assiégés dont le blocus vient d'être levé de manière inespérée. Ils n'ont pas admiré la sollicitude de la Mère pour ses fils « qui sont au loin »... Aucun d'entre eux, à ma connaissance, n'a eu l'idée de l'en remercier ; égoïstement, ils ont seulement vu ce qu'elle leur apportait.

Et si le Père Hiérosme mentionne l'Apparition, ce n'est point pour s'en émerveiller, ni pour remercier ; mais bien pour s'indigner de l'obstination de Port-Combet. Les autres, avant lui, n'y ont même pas trouvé matière, à mention, ou poème...

Pierre DE BOISSAC (p. 11 et 12), rapportant le fait que l'Osier n'ait pas saigné quand Jeanne Pélion le tailla, la première fois, s'est hâté de brosser un parallèle partial entre « la sainte curiosité de la Catholique » et « l'insolence du Profanateur » ; il omet de dire — ou ne sait pas — que l'Osier a saigné aussi quand cette vertueuse épouse l'entailla une seconde fois... pour voir !...

C'est pour la même raison qu'inconsciemment sans doute le copiste de la déclaration de Jeanne Pélion (Arch. dép. de l'Isère, cote 1 H 143) a jugé licite et judicieux, d'interpréter les paroles de la Vierge elle-même ; et qu'il écrivit sans vergogne : « S'il ne changeait de religion », là où la Vierge a dit — et Jeanne Pélion consigné — « S'il ne changeait de son état » ; qu'il a schématisé les dispositions de Pierre Port-Combet, à l'issue de ce dialogue, « déclarant la résolution absolue dans laquelle il était de se convertir », alors que Jeanne Pélion nous l'a montré « déclarant la résolution absolue dans laquelle il était de se changer, ce à quoi il pensait de vérité »...

... Variantes minimes, diront certains peut-être ! Mais quand on sait que jusqu'à ces derniers temps, deux plaques de marbre, apposées à Notre-Dame de Bon-Rencontre, portaient : « Si tu ne reviens pas à la véritable religion »... « Mais si tu te convertis... » — sous-entendu : « Si tu quittes le calvinisme » — on est bien obligé de ressentir un certain malaise... Malaise, parce que ce ne sont plus là les paroles de la Vierge ; parce qu'on les a travesties, et appauvries, en les vidant de leur sens le plus profond ! Malaise, enfin, parce qu'agissant ainsi, l'on a remis en cause toute « l'actualité » de ce pèlerinage. Car, s'il était vrai qu'elle eût dit : « Si tu ne reviens pas à la véritable religion »... comment, les catholiques — ou les protestants que n'effleure aucun doute sur la vérité de leur religion — se senti-

raient-ils concernés ? Ils sont, à cet égard, « convertis » depuis toujours !... Mais ce malaise disparaît dès qu'on se reporte aux paroles authentiques de la Vierge : « S'il ne *changeait de son état* » ; car cela vaut de tout homme, qu'il soit catholique ou protestant : changer d'état, aujourd'hui, demain encore, pour être chaque jour plus réellement à Dieu. Voilà ce qui donne, au pèlerinage de l'Osier, son actualité ; aujourd'hui comme hier ; à jamais. Il ne suffit pas d'être né catholique, ou de l'être devenu, pour être à Dieu, réellement ; pour être sauvé. On n'en aura jamais fini, avec la « conversion » dont il s'agit : ce qui nous est demandé, c'est un effort de tous les jours, pour changer en nous, à mesure que le Seigneur nous le dévoile, ce qui fait que nous ne sommes pas à Lui.

S'il s'était seulement agi, dans les desseins de Dieu, de nous rappeler l'interdiction du travail les dimanches et jours de fêtes chômées, de nous redire les honneurs que l'on doit à sa Mère, et de « lancer » ce pèlerinage, le miracle de l'Osier sanglant suffisait. C'est un fait que le pèlerinage connut un plein essor dès avant que la Vierge paraisse ; la déclaration de Jeanne Péliion en fait foi.

Par contre, il est évident que l'Apparition de la Vierge n'a eu *directement*, qu'un but : avertir ce pauvre « huguenot », ce « misérable » (ce malheureux) du danger qu'il courait sans y prendre garde ; le sauver ; et témoigner de cette sorte d'angoisse d'amour, que la Vierge ressent à l'égard de *tous ses enfants* ; de ceux-là même qui ne la connaissent pas et n'en ont cure !... Et — pourquoi pas ? — par la même occasion, donner un coup d'arrêt aux interprétations qui faussaient le sens de ce pèlerinage ; en ce qu'elles taisaient l'amour de la Mère pour ce fils en grand danger de se perdre... (Il n'est pas interdit de voir, dans l'interprétation « partisane » que l'on sait, l'une des causes de la baisse du pèlerinage quand les calvinistes eurent pratiquement disparu de la région...)

Mère de tous les hommes, elle n'est pas venue assurer le triomphe d'un camp sur l'autre, ni humilier « les hérétiques » ; mais tenter de les convaincre ; et tous nous rapprocher de Dieu.

Où trouver plus bel exemple d'attitude œcuménique ?... Voilà un pauvre homme qui, depuis huit ans, s'efforce d'oublier « une affaire » qui lui est arrivée, Il s'est cabré, rebiffé ; il va le faire encore ; et son interlocutrice le sait ; mais que lui importent, à elle, les propos désagérables qu'il pourra tenir ! Depuis huit ans, depuis qu'il existe, elle le suit : il est en danger. Et voici que le temps presse ; car, il va mourir, et n'en sait rien.

Suprême délicatesse : elle a choisi de lui parler sans témoin, de peur de l'humilier, sans doute... Les petites bergères n'auront rien vu, rien entendu ; que juste ce qu'il faut pour témoigner qu'il s'est passé quelque chose d'étrange et qui n'était pas dans les manières de Port-Combat...

Elle l'aborde : « A Dieu sois-tu, mon ami ! » Mon ami ! Oui, tout « huguenot » qu'il est, et restera près de six mois encore, c'est son bien qu'elle cherche, et qu'elle veut ; ce bien que, lui, situe où il n'est pas...

Maternellement, elle l'avertit : « Elle m'a dit... que je n'avais plus guère à vivre... » Rien d'une menace en ce propos ; c'est, comme le diagnostic du médecin, quelque chose que l'intéressé ne sent pas venir ; et qui viendra ; même s'il refuse de le croire !

« Elle lui dit... que s'il ne changeait de son état, il serait... » Elle-même n'y peut rien : qui meurt en cet état, sourd à de si éclatants rappels... ne peut qu'aller... Mais elle lui promet « que s'il en changeait (d'état), elle le protégerait devant Dieu »...

Enfin, lui le calviniste qui n'en veut pas démordre, elle le charge de mission auprès des catholiques eux-mêmes ; elle en fait son porte-parole, son messager : « qu'il dit au public que leurs prières n'étaient pas assez ferventes... ».

Puis, comme, « hors de soi », affolé, il lui a tourné le dos, elle s'en va, et ne lui permettra plus de revoir son visage, car, porteuse d'un message de salut et de vie, dans l'intérêt même de celui auquel elle s'adresse, elle n'a rien à y changer ; mais dès qu'il manifeste son repentir, elle ralentit sa marche, l'écoute, l'attend, permet qu'il l'approche « d'une douzaine de pas environ » ; puis disparaît, le laissant « dans une forte résolution de se convertir ».

Son désintéressement n'est pas moins admirable que son intransigeante fidélité à la vérité. Elle ne s'est même pas « présentée » et n'a pas dit son nom. Elle n'a rien demandé pour elle-même : pas une prière, ou le moindre hommage. C'est comme si, elle, ne comptait pas ! Seuls, comptent à ses yeux : Dieu, et ce « misérable » — ce pauvre homme — tellement à plaindre s'il s'obstine à poursuivre le chemin qu'il a pris. « A Dieu sois-tu, mon ami ! » Car, définitivement, c'est la seule chose qui importe ; pour tout homme, quelle que soit, au moment présent, sa religion : « se reconnaître », essayer de bien voir dans quelle « situation » il se trouve par rapport au Seigneur !

Elle ne lui demande même pas, expressément, de changer de religion ; mais d'abord, de « *changer d'état* », de dispositions intérieures ; car, sans cela, même un changement éventuel de religion ne signifierait rien. Il s'agit, tout simplement, pour lui, de s'ouvrir à la vérité, à Dieu...

Voilà, au vrai, ce que la Vierge a fait, jadis, à l'Osier, pour sauver ce « huguenot ».

Pierre Port-Combet l'aura-t-il comprise, cette fois ?

On peut le penser, même s'il ne se convertit pas sur-le-champ ; puisque aussitôt rentré, il s'en est allé déclarer à sa femme, « la résolution absolue dans laquelle il était de se changer, ce à quoi il pensait de vérité »...

Le cas est donc clair : s'il flotte encore, autour du pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier, une certaine ombre d'agressivité anti-œcuménique, c'est le fait des hommes, et de leurs préjugés. La Vierge, elle-même, agit ici, et parla, de toute autre manière !... Et c'est, parce qu'il se sont trop naïvement fiés aux idées couramment reçues, de leur temps — comme nous sommes tentés de le faire à l'égard du nôtre ! — que les chroniqueurs de jadis, et d'hier, ont, pratiquement ignoré l'enseignement de la Vierge et l'autre face — la plus émouvante pour ce temps — du dyptique de l'Osier.

Par contrecoup, cette « inattention » des contemporains renforce encore l'authenticité de la déclaration faite par Jeanne Pélion : les conditions et la mentalité étant telles, ni elle, ni eux, n'auraient pu songer à « inventer » cette inoubliable rencontre. L'on peut donc dire qu'il n'est point de pèlerinage plus foncièrement, plus explicitement œcuménique que celui-ci, vieux pourtant de plus de trois siècles ! Nulle part ailleurs, la Vierge n'a montré aussi manifestement la sollicitude qu'elle porte à ceux de ses enfants qui l'ignorent...

Aucun chrétien — quelle que soit sa dénomination — n'aurait raison de récuser son message : il nous concerne tous. Et l'on ne voit guère qui pourrait rester froid devant le ferme et merveilleux visage qu'elle nous a montré en ces lieux... Le rude Port-Combet lui-même, bousculé dans ses retranchements, harcelé par la perspective de sa mort prochaine, n'a trouvé, pour la dépeindre, que ces mots : « la plus belle créature qui se puisse jamais voir au monde »... Le message de Notre-Dame de l'Osier est bref. Mais son désintéressement total dans le dialogue, l'amitié qu'elle témoigne à ce « huguenot » dont le sort éternel l'inquiète, et, particulièrement, le souci qu'elle montre, parce qu'elle le sait en danger, de le conduire jusqu' « à Dieu », pour le sauver... nous enseignent, mieux que ne le ferait n'importe quel maître en œcuménisme, ce que doit être notre attitude à l'égard de ceux qui ne partagent pas notre foi.

Il n'est pas de sanctuaire au monde, où l'on soit plus expressément convié à prier pour l'union des chrétiens dans la Vérité.

## UN PÈLERINAGE QUE DIEU LUI-MÊME ENTEND MAINTENIR ?

**O**N eût pu s'imaginer la mission de la Vierge, en ces lieux, terminée par le retour de Port-Combet. Il n'en est rien, et l'histoire du pèlerinage, depuis 1662 jusqu'à nos jours, manifeste autre chose : une volonté bien arrêtée, de la part du Seigneur, de voir sa Mère honorée, ici, de façon particulière ; et périodiquement réaffirmée par des faits survenus ailleurs...

« La toile miraculeuse de Saint-Jean-en-Royans » paraît bien être un rappel de ce genre.

C'est en 1875, dans la *Semaine Religieuse* de Grenoble (p. 345-349, 406-409, 419-421) qu'on en trouve mention, pour la première fois. Le récit est de la plume du chanoine PERROSSIER, qui fut l'un des grands érudits du diocèse de Valence. En fait, il s'agit de la simple transcription d'un document, datant de 1662, que le chanoine découvrit aux Archives départementales de la Drôme. Quatre-vingt-dix ans après son passage, le texte qu'il déchiffra se trouve encore à Valence, sous la cote : B 1406. Le dossier comporte quatre cahiers : en tout, 79 pages de texte manuscrit ; non quelque vague copie, mais l'*original*, rédigé et contresigné par enquêteurs, accusés et témoins...

Comme dans le cas de Pierre Port-Combet, fin mars 1649, nous sommes en présence du procès-verbal relatant une enquête menée par les autorités civiles locales. Ici encore, les prévenus sont calvinistes ; et, si l'on en croit l'un des témoins, la riche marchande de drap dont il va s'agir aurait fait travailler ses servantes un jour de fête chômée ; enfin, comme son homologue aux Plantées, treize ans plus tôt, le « châtelain » catholique de Saint-Jean-en-Royans : Pierre Cara, juge prudent de se flanquer d'un adjoint requis d'office : Jean Thomas, de la « Religion... Réformée ».

Voici les faits :

### LA TOILE MIRACULEUSE DE SAINT-JEAN-EN-ROYANS

Ce « Mercredi 29 Mars 1662, au bourg de St Jean en Royans », une commission d'enquête s'est présentée au domicile de Marguerite Gaillard, veuve Brun, et de ses deux fils : Abel et Jean Brun. Les enquêteurs exhibent une curieuse pièce d'étoffe ; large « d'une aulne », longue « de deux tiers d'aulne », on l'a trouvée hier « entre les mains » d'une couturière de l'endroit Izabeau Freod ; elle s'orne d'étranges « figures » ou motifs... Les intéressés la reconnaissent-ils ?

Marguerite Gaillard et ses fils acquiescent ; c'est le coupon qu'elle a laissé hier à « Claire Louis, fille de ladite Fréod », avec mission de le porter au « chapelier » pour qu'il le teigne « en noir ». Claire Louis devait lui en faire un tablier...

Ont-ils d'autres morceaux de la même étoffe ?... Passablement gênée, Marguerite Gaillard va chercher... « un cotillon de la même toile »... Aucun doute n'est possible : on y voit, pareillement, « une marque et figure conforme aux marques et figures de la première pièce exhibée ».

D'où proviennent ces « figures » ?... Marguerite Gaillard l'explique, autant qu'elle le peut... : « environ la vendange dernière » (septembre 1661), un tisserand de Saint-Laurent-en-Royans, nommé Battet, lui a livré, sur commande, une pièce de toile « d'environ trente-deux aulnes ». L'étoffe, ils l'ont bien examinée, ne portait « aucune » marque ni figure autre que comme d'autres toiles neuves »... Suivant l'usage, lorsqu'il s'agit de toile écrue, elle l'a mise à tremper, puis à sécher au soleil, dans sa prairie, « par diverses fois, pour la faire blanchir ».

Quelques jours plus tard, lessive, puis rinçage « dans l'eau du ruisseau appelé Lesgunnières, situé audit St Jean »... C'est alors que sont apparues ces étranges « marques et figures... presque en toutes les parties... de ladite pièce »...

A « six semaines » de là, deuxième lessive... On espérait... que, ces fameuses « figures » n'étant que « des taches, ... une seconde lessive les emporterait »... Peine perdue : « les marques et figures n'avaient pas quitté ladite pièce » !

Certaine, désormais, de ne pouvoir la vendre, Marguerite Gaillard a décidé de débiter l'étoffe en question ; pour son usage domestique ; en « chemises, draps, cotillons », etc. C'est ainsi qu'« une partie de ladite toile » fut « baillée à la fille de ladite Fréod »... Maintenant, « ils ne savent pas au vrai les causes pour lesquelles les marques et figures après lesdites lessives s'y sont rencontrées »... C'est tout ; Abel et Jean Brun signent leur déposition ; non Marguerite Gaillard, 75 ans, qui ne sait écrire.

... Trois jours plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1662, les dix-huit témoins convoqués déposent à leur tour. Claire Louis, fille Fréod, passe en huitième position. Elle déclare qu'après avoir examiné la pièce d'étoffe qu'elle lui remit pour qu'il la teigne en noir, le « chapelier », maître Claude Roybet lui a dit « que ce serait inutile (...) de mettre ladite pièce dans la teinture, car, aussi bien, elle ne prendrait pas teinture, étant marquée comme elle l'était ; et que ces marques étaient quelque chose de surnaturel »... Survenant à point nommé, « la servante de Maître Claude dit à la déposante que les marques et figures de cette toile ressemblent ( ) à celles de *Nostre Dame de l'Ozier*, et qu'elle baillerait en échange deux fois et plus d'autre toile pour avoir cette pièce »... Quant à elle, couturière de son état, « quoi qu'elle ait travaillé beaucoup de toiles, elle n'a jamais rien vu de semblable »...

Maître Claude Roybet confirme ses dires : « Il y a du surnaturel aux dites marques et figures... étant impossible que l'artifice de l'homme les puisse avoir faites de la sorte... »

... Quatre « experts et prudhommes » ont été requis, à savoir : deux marchands de toile de Saint-Jean, et deux tisserands... « Après avoir bien et exactement, vu et vérifié les marques et figures qui se rencontrent présentement dans lesdites pièce de toile et cotillon, ... tous quatre, unanimement rapportent, selon la connaissance et l'expérience journalière qu'ils ont au trafic et travail des toiles, que lesdites marques et figures sont extraordinaires, et que nul art ni industrie humaine ne les peut avoir faites ni imprimées... comme elles y sont ; qu'il ne peut

y avoir matière ni drogue qui puisse avoir fait lesdites marques... que la lessive ne peut effacer... ; qu'il n'y a aucun défaut du tisserand qui a fait ladite toile. Et que, sans doute, dans ces marques et figures, il y a quelque chose de divin... » Trois d'entre eux savent écrire ; ils signent cette déclaration commune.

... Pour les fidèles du lieu, aucun doute n'est possible ; ces « marques et figures... représentent l'image de la Vierge » ; « N. D. de l'Osier » « en est la cause inconnue ». Ils la prient ; et, dès le 18 mai 1662, l'on note que « plusieurs personnes audit lieu, ayant eu recours dans leurs nécessités à la Glorieuse Vierge Marie... ont, par l'intercession de cette Sainte Mère, reçu un secours de Dieu ».

... Toute trace de cette étrange toile a disparu... Mais les recherches effectuées dans les registres anciens de la paroisse par M. l'abbé Morin, actuel curé de Saint-Jean-en-Royans, ont établi tout récemment : que le frère du juge-adjoint, Etienne Thomas — qui s'était enfui pour ne pas siéger à ce procès — abjura le 7 juillet 1684, « reçut les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'E.O. » et fut « enterré dans l'église de St Jean », le 14 juillet 1684 ; qu'une fille de Jean Brun, nouvellement convertie, mourut à l'âge de 12 ans et fut enterrée le 24 mai 1690, en présence de deux de ses frères, eux aussi « nouveaux convertis » ; enfin qu'en son recensement du 5 juillet 1691, l'abbé Jay, curé de Saint-Jean, comptait parmi ses fidèles « six nouveaux convertis de la famille Jean Brun »...

C'est encore un fait historique que le Royans, où jusque-là, les calvinistes étaient en nombre, sera bientôt exclusivement catholique.

## L'EFFORT DES HOMMES

... Cependant, de plus en plus solidement le culte s'implante à Notre-Dame-de-l'Osier. À compter du 14 août 1664, le service divin, assuré jusque-là par une équipe de prêtres assez disparate, est confié, sur « lettres patentes du Roi » aux Pères Augustins de Vinay ; ils y établissent à demeure une communauté, et, le 9 mars 1673 (FOITY, « Minutes notariales », fol. 86 et suiv.), confieront à deux maîtres-maçons de Vinay, Pierre Tournois et François Rey, le soin d'édifier, à leur usage, un important couvent qui ne disparaîtra, par incendie, qu'en 1948.

Désireux de marquer d'un monument, pour les pèlerins, le lieu même où la Mère de Dieu vint avertir Pierre Port-Combet de « se reconnaître », les Augustins ont projeté d'y bâtir un oratoire. Permission leur est accordée de le faire, le 7 juillet 1666, par Mgr Scarron, évêque de Grenoble (1 H 141, 6<sup>e</sup> pièce libre). Et, le 7 juin 1667, l'ayant inspectée et « trouvée décentement construite », Fays curé de Vinay, en présence du recteur Jullin, et des curés de Nerpol et de Quincieux, bénit la première chapelle érigée à l'honneur de « Notre-Dame de Bon-Rencontre » (id.).

Non sans péripéties, le pèlerinage à Notre-Dame de l'Osier tiendra sur sa lancée jusqu'à la Révolution. « *L'Augustin de 1749* » cite de nouveaux miracles survenus en 1744, 1746, 1747 et les deux derniers, l'un du 30 septembre 1748, l'autre certifié par acte du 24 juin 1748. Mais, la tourmente venue, la peur et la médiocrité videront l'important couvent... Dans une très belle lettre, du 18 novembre 1790 (A. D., 1 H 146), Mgr Charles Dulau d'Allemans, évêque de Grenoble, affirme son intention de remédier à cette situation : « considérant que, malgré les malheurs

des temps, le concours du peuple est toujours considérable audit lieu de Notre-Dame de Lozier ; que la paroisse de Vinay qui est composée de plus de 2 400 personnes et toutes les paroisses voisines, désirent ardemment que cette dévotion soit entretenue ; que tous les habitants (de l'Osier) se verraient avec la plus grande peine privés des secours spirituels qu'ils y ont toujours trouvés ; et que la cessation de l'office public qui se fait depuis plus d'un siècle dans ladite chapelle, serait pour eux le sujet d'une profonde affliction... », il désigne M. Gigard son propre secrétaire, précédemment curé de la paroisse Saint-Joseph de Grenoble, pour occuper le poste déserté.

La confiance faite par ce digne pasteur aux fidèles ne sera pas déçue... Quand les vandales passeront, entre 1789 et 1793, semble-t-il — je n'ai pu retrouver la date exacte — deux femmes de l'Osier recueilleront en des sacs et cacheront au fond d'un bois, les morceaux épars de la statue de la Vierge jetée à bas de son socle et condamnée au feu. De même un homme du pays sauvera ce qui restait de l'Osier que voulaient aussi brûler les révolutionnaires ; et, note en 1837 le Père Dassy<sup>1</sup>, cet homme « qui nous a raconté... cette anecdote... devant plusieurs témoins... eut plus tard la consolation de le déposer entre les mains de Mgr Simon, évêque de Grenoble » (p. 26).

En fait, M. Gigard, dénoncé le 25 janvier 1791 (A. D., L 64, p. 719) pour n'avoir « pas prêté le serment » requis par la Révolution, ne prendra jamais possession de son poste. C'est Claude Pourret, un pauvre prêtre disposé à « prêter » tous les serments qu'on voudra — les Archives de Vinay attestent qu'il en a ratifié cinq, au moins ! — qui l'occupera, à compter du 21 mai 1791 (Vinay, BB 8, fol. 281), sur « commission du Directoire du district de St Marcellin » ; et ce jusqu'au 25 mars 1801, date à laquelle on perd ses traces...

Les fidèles continuent malgré tout de fréquenter le sanctuaire. On sait — les Archives de Vatilieu en font foi — qu'il s'y est célébré un mariage le 22 novembre 1791 ; et, le 30 octobre 1799, un baptême solennisé par la présence de cinq prêtres !... Le 20 juillet 1803, le conseil municipal de Vinay (D., n° 1, fol. 43) décidera qu'il faut, « dans cette commune, deux vicaires dont l'un sera chargé... de l'église du cydevant monastère de Lozier où se rendent en dévotion des Etrangers dans tous les temps de l'année »...

Dès que la chose devient faisable, la statue gauchement reconstituée de Notre-Dame, et l'Osier, sont remis en place. Une fille du hameau recueille les offrandes. Malheureusement, on n'y voit plus de prêtre à demeure, et les processions, fort courues par la jeunesse des alentours, tournent à la kermesse.

## LES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE

C'est alors, qu'introduits par M. Dupuy — un digne prêtre du diocèse de Marseille — avec l'accord de Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, les Oblats de Marie Immaculée prennent la relève des Augustins.

<sup>1</sup> L.T.D. (O.M.I.) : « Pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier », Grenoble, 1837.

Leurs débuts, en 1834, sont décevants : le 8 septembre de cette année-là, malgré l'affluence « prodigieuse » des pèlerins, ils ne confesseront que trois ou quatre personnes seulement et n'en communieront qu'une vingtaine... Le soir, par contre, un bal fera son plein de jeunesse !...

Heureusement, dès 1838 (Berne, p. 64), un retournement de la situation s'est opéré : ce 8 septembre-là, les Oblats donnent plus de six cents communions... Dans l'intervalle, sans céder au découragement, ils ont missionné aux alentours, établi (en 1836) à l'Osier même une retraite générale préparatoire à la fête.

Par leurs soins, l'église, intérieurement rénovée, s'est agrandie ; ils ont rebâti, en plus grand (1836), l'oratoire de Notre-Dame de Bon-Rencontre. Et, quand, le 8 septembre 1856, ils fêteront le deuxième centenaire du pèlerinage, on verra là trois évêques, quatre cents prêtres, trente mille pèlerins...

Mais, depuis longtemps un projet plus grandiose les hante : ils voudraient remplacer l'émouvante chapelle de 1659 par une véritable basilique... Commencés vers le milieu de 1858, les travaux, malgré d'énormes difficultés survenues en cours de route, sont assez avancés en 1867 pour que, le 12 décembre (Vinay, M 9), le Supérieur des Missionnaires puisse annoncer à M. le Maire de Vinay que la partie achevée de l'église neuve sera prochainement livrée au culte, et sollicite l'autorisation de procéder à la démolition de l'ancienne. Les deux églises sont, en effet, perpendiculaires l'une à l'autre ; et, quand l'œuvre sera achevée, l'emplacement de l'ancienne sera pris entièrement par le chœur de la nouvelle... Le 7 avril 1868, le Préfet approuve le projet ; et, le 9 septembre de la même année, creusant ce qui reste à faire des fondations, on découvre, à l'endroit prévu par la tradition, les restes de Pierre Port-Combet et, près de son cercueil, une serpette et quelques pièces de bois de sa charrue...

Enfin terminée, la nouvelle église est consacrée le 8 septembre 1873, et la Vierge couronnée le lendemain, d'un diadème béni à Rome par le pape Pie IX en personne. Cinquante et un ans plus tard, le 9 septembre 1924, en vertu d'un Bref signé du pape Pie XI, le sanctuaire sera proclamé Basilique Mineure... Dans les mois qui précéderent, on venait d'en refaire le porche, de l'ornementer d'une mosaïque représentant Port-Combet taillant son osier, et dont les cartons — comme ceux de la toile qui le montre, à Bon-Rencontre, arrêté par la Vierge — sont dus au talent de Mlle Bayle et de ses Apostoliques de Marie Immaculée.

Les Oblats sont toujours là ; malgré les expulsions de 1902, malgré l'incendie du vieux couvent des Augustins (1948). En ce lieu où, dès 1662, Mgr Scarron voulut fonder un séminaire, ils ont eu, longtemps, leur noviciat, d'où partirent, vers « les Glaces Polaires », « les Feux de Ceylan », ou ceux de l'Afrique Australe, nombre de leurs plus valeureux missionnaires : Mgr Guigues, Mgr Grandin, Mgr Faraud, Mgr Clut, Mgr Breynat, les Pères Grollier, Védrenne (l'ex-zouave), Gérard, Rouvière, le Frère Alexis, le Frère Delange, etc.

## M. GÉRIN A SAINTE-MARIE-D'ALLOIX

Comme s'il tenait à garantir de sa caution personnelle ces efforts missionnaires destinés à rendre au pèlerinage sa ferveur d'antan, le Seigneur intervient

lui-même, périodiquement : miracles, en 1834, en 1838, les 25 mars et 17 juin 1839, en mai 1840, le 20 avril 1847, le 2 juillet 1859, le 5 mai 1869...

L'une de ces interventions mérite une attention particulière ; ne serait-ce que par le fait que, survenue loin du sanctuaire, dans une autre paroisse du Dauphiné, à Sainte-Marie-d'Alloix, sur la route de Grenoble à Chambéry, elle paraît montrer, avec éclat, une certaine volonté divine de rappeler aux esprits distraits l'intérêt que mérite le pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier.

On n'en sait pas la date, de façon précise : « vers le milieu de l'année 1842 ou 1843 », dit le Père Berne, page 69. Elle n'eut qu'un témoin ; mais dont ni la probité, ni la compétence ne sont discutables, puisqu'il s'agit de M. l'abbé Gérin, curé-archiprêtre de la paroisse Notre-Dame à Grenoble, dont le Curé d'Ars lui-même proclamait la sainteté !... Il fallait avoir mérité toute sa confiance pour que, surmontant sa modestie, le vénérable prêtre acceptât d'en parler. Il le fit, une fois entre autres, en faveur d'une famille amie, celle de M. Chazaren, directeur comptable des postes du département de l'Isère. Les détails qui suivent sont tirés d'une lettre adressée, le 27 avril 1847, par ce haut fonctionnaire, au curé de Notre-Dame-de-l'Osier, et publiée dans la revue « *Missions* » des O.M.I. (année 1868, p. 400-402)... M. Gérin, pour rendre service à l'un de ses anciens vicaires, devenu curé de Sainte-Marie-d'Alloix, est allé là-bas prêcher la retraite de première communion. Dans la sacristie, un matin tandis qu'il se prépare à célébrer la messe, ses regards se portent sur un vieux reliquaire. Intrigué, il l'examine et y découvre un assez gros fragment du bois de l'Osier. De retour à la cure, il propose un partage de la relique auquel son collègue consent très volontiers ; l'opération se fera le jour de départ du prédicateur... Ce matin-là, pris de fièvre au cours de la messe qu'il vient de célébrer, le curé du lieu n'a pu servir celle que l'abbé Gérin dit ensuite « à l'intention de N. D. de l'Osier ». Une fois rentré à la sacristie, fort de l'autorisation que lui a renouvelée son confrère avant de gagner sa chambre, M. Gérin s'enferme, ouvre le reliquaire, en tire le bois de l'Osier et le tranche en deux... Mais voici que, de l'entaille faite, le sang coule sur les mains du prêtre ; et quelques gouttes sur le dallage... De saisissement M. Gérin tombe à genoux, priant que tout s'arrête ; le sang cesse alors de couler... Tels sont les faits : « je les garantis vrais en tout point », ajoute M. Chazaren. En terminant le bon curé lui fait présent d'un médaillon renfermant un petit fragment de l'Osier. (M. le chanoine A. GARNIER, citant d'ailleurs le Père de Damas, raconte le fait dans sa brochure : « Le Saint curé de Grenoble » (1943), p. 94).

Bouleversés par ce récit, les Chazaren ne peuvent s'empêcher de songer au petit infirme de la famille : leur fils, Emile. Agé de sept ans, l'enfant ne marche qu'avec les plus grandes difficultés. Ses jambes, complètement difformes, sont d'une extrême débilité... M. Gérin conseille de lui imposer le médaillon : faites une neuvaine à Notre-Dame de l'Osier ; je la ferai avec vous... « J'affirme, conclut le père, que, cette neuvaine terminée, mon fils Emile marcha comme tout enfant valide marche à sept ans. Ses jambes se redressèrent peu à peu. Depuis ce moment, Emile n'a cessé de jouir de la santé la plus robuste. » En reconnaissance, le 25 mars 1847, le père et le fils montent au sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier.

## LE JEUNE RELIEUR

Il est encore plus difficile de dater le fait suivant ; tout au plus certains indices permettent-ils de supposer qu'il s'est produit vers la fin du siècle dernier. Agacé par le manque de précision de l'auteur qui le rapporte, je l'aurais sûrement laissé pour compte. Mais, à l'époque, je cherchais à prouver que — contrairement à l'opinion complaisamment répandue par certains — l'on connaissait l'Apparition de la Vierge bien avant 1686, et la déclaration de Jeanne-Pélon... Or, « mon » auteur parlait d'un « manuscrit » remontant aux temps mêmes de l'Apparition ! Ce « livre » — « livre » ou « manuscrit » ? — précieux se trouvait, d'après lui, dans certain château de l'Isère... Craignant que, mal protégé, ce « livre » ne se détériore irrémédiablement, son propriétaire, bibliophile et historien fort averti, avait chargé une maison spécialisée de Paris de le relier. Celle-ci confia le travail à son meilleur ouvrier : un très jeune homme, orphelin, tuberculeux, incroyant... Machinalement, le garçon feuilleta quelques pages du vieux livre... On y parlait de miracles obtenus par Notre-Dame de l'Osier, de résurrections d'enfants mort-nés... Sans doute haussa-t-il d'abord les épaules !... Mais l'auteur paraissait si manifestement sincère et ses récits tellement circonstanciés, que le jeune relieur ne put s'empêcher de le lire jusqu'au bout... Si la Vierge était capable de ressusciter des morts, pourquoi ne le guérirait-il pas, lui ?... Il commença une neuvaine de prières en son honneur. Au neuvième jour, il se sentait tellement mieux qu'il voulut voir son médecin. Celui-ci s'étonna : vous n'avez plus rien au poumon !... Guéri ! D'enthousiasme, une fois son travail terminé, le jeune homme sollicita, l'autorisation d'aller rendre lui-même à son propriétaire, non loin de Vienne (Isère) le précieux volume... C'est ainsi qu'un matin on le vit arriver au sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier, communier, prier longuement, remercier.

L'histoire était belle ; mais les chances d'en trouver confirmation restaient minces ! Je ne disposais que de deux précisions : le nom du possesseur de ce « livre » — mort, vraisemblablement — et celui du lieu où se trouvait sa bibliothèque... Alléché par l'espoir de découvrir, peut-être, dans ce « manuscrit » la première mention de l'Apparition de la Vierge, au hasard des rencontres je m'informai... Et, par un bel après-midi d'octobre, les très aimables héritiers du bibliophile de jadis, m'ouvrirent les portes d'une bibliothèque dont je rêve encore... Le premier volume présenté me déçut d'abord par sa belle reliure manifestement trop ancienne : il datait de 1670 ; c'était le livre du Père Hiérosme DE SAINTE-PAULE... J'y trouvai pourtant ce qui m'importait avant tout : la première mention imprimée de l'Apparition de la Vierge !... Mes hôtes, de leur côté, cherchaient... Ils revinrent, avec un admirable petit livre, haut de 17 cm, large de 11 cm, épais d'un centimètre à peine et comptant 134 pages, d'une merveilleuse typographie : la « Relation des Miracles de Nostre Dame de l'Ozier », en deux langues, par Pierre DE BOISSAC, éditée à Lyon en 1659. Sa très belle reliure de cuir vert, par contre, datait à peu près sûrement, de la deuxième moitié du siècle dernier. A l'intérieur de la page de garde, tout à fait en haut, à gauche, une initiale, un nom : H. Duru ; le nom du relieur, ou celui de l'artisan ?... La qualité des dorures au fer qui ornaient le verso de la couverture, des filets, de l'ensemble, disait éloquemment l'habileté, le soin qu'on avait apporté à

ce travail... J'hésitais pourtant, car « mon » auteur, à moi, parlait de « manuscrit » !... Mes scrupules, sur ce point précis, se sont évanouis depuis ; car j'ai pu constater (p. 143, en note) que l'auteur en question citait comme « manuscrit » le livre du Père Hiérosme, *imprimé* en 1670 !...

Est-ce le livre de la conversion, du miracle ? C'est très probable ; en dire plus serait téméraire. Quoi qu'il en soit, considérant la piste que m'ont ouverte des indications pourtant si minces au départ je ne doute pas de la conversion du jeune relieur ; je tiens à dire ma vive reconnaissance envers les heureux possesseurs de ces précieux volumes, pour le prêt qu'ils m'en ont consenti six mois durant, et le très grand service qu'ils m'ont rendu ; et je note et réaffirme, que, chaque fois que l'on a possibilité d'effectuer, sur ce terrain des miracles de Notre-Dame de l'Osier, un sondage quelque peu persévérant, on frappe un jour le sol ferme.

## LE PÈLERINAGE DE NOS JOURS

**R**este à dire ce qu'est devenu le pèlerinage, de nos jours. S'y fait-il encore des miracles ?

On ne peut nier qu'aujourd'hui les foules y soient plus discrètes, et plus rares, sans bannières, presque toujours sans pasteur. On y vient en famille ; ou, souvent, solitaire. Le temps des « vingt-cinq et vingt-six processions par jour », montant à l'assaut des « Plantées », est révolu... Ceux qui se rendent là-haut, vous les trouverez, presque timides, et si profondément recueillis, dans la chapelle de la Vierge, à la basilique ; ou bien encore à Notre-Dame de Bon-Rencontre... Avant de partir, ils vont prendre un cierge, humblement ; et, s'ils se croient seuls, leur regard s'élèvera, de la flamme jusqu'au beau visage de la Vierge... en témoignage d'une prière qu'ils poursuivront, ailleurs, dans la vie...

Combien sont-ils, chaque année ? Trente à quarante mille, estiment les chapelains. Car entre la Vierge à l'Osier, et ceux qui savent, aux alentours dans l'Isère, la Drôme, le Rhône, il s'est tissé comme un lien de tendresse... De la part des hommes que nous sommes, rien, jamais, n'est tout à fait désintéressé : il serait fort surprenant que ces gens qui viennent, et reviennent la voir n'aient pas, de quelque manière, éprouvé sa bonté maternelle !

Les offrandes de messes, sollicitant une faveur, ou remerciant de l'avoir obtenue, sont nombreuses. A la chapelle de Notre-Dame de l'Osier, à celle de Bon-Rencontre, les ex-voto de marbre sont tous, sauf quatre ou cinq, relativement récents. Les plus anciens furent brûlés à la Révolution ; d'autres laissés pour compte lors de la construction de la basilique. Il est indéniable qu'ils attestent beaucoup plus de faveurs spirituelles, difficilement contrôlables, que de guérisons spectaculaires.

Pourtant... En décembre dernier, l'un des Pères chargés du sanctuaire remarquait parmi les fidèles étrangers à la paroisse, un homme, passablement âgé, qu'il crut avoir vu plusieurs fois déjà. Amicalement, il l'aborda. — « Oui, répondit le visiteur, c'est la cinquième fois que je viens, cette année ; comme toutes les années ; depuis longtemps... Une sorte de pacte, entre la Vierge et moi ; et toute une histoire ! D'ailleurs, ajouta-t-il, avec un sourire presque gêné, vos livres sur Notre-Dame de l'Osier en parlent... » Craignant de se montrer indiscret, le Père n'insista pas.

Toute une histoire ! Une longue histoire, puisqu'elle remonte à la Grande Guerre... Originaire de Saint-Jean-en-Royans, M. Paul Bricbet, était, depuis mars 1912, contremaître dans un atelier de soierie, à Moscou. Mobilisé le 2 août 1914, il rentra en France, par le Sud, vingt jours plus tard, avec huit cents autres Français résidant en Russie comme lui, et montait au front sans tarder. Dès lors, ce fut la rude vie des tranchées. Il y fut pris de telles crises de rhumatismes articulaires qu'on dût l'évacuer, puis le réformer au début de 1915... Sa carte d'invalidité et les titres justifiant une pension qui lui est toujours périodiquement servie, attestent, actuellement encore, la gravité de ses infirmités d'alors... Rentré

au pays natal, condamné désormais à ne pouvoir se déplacer qu'à l'aide de béquilles, il fait vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de l'Osier ; et s'y rend, avec les moyens du bord... Immédiatement après avoir reçu la sainte communion, il se sent complètement guéri. Quand il redescend, c'est comme tout le monde, sans béquilles : il les a laissées là-haut, en ex-voto...

Guéri, et désormais libre de toute obligation militaire, il repart pour Moscou, en septembre 1915 et reprend le travail. Son épouse l'accompagne. Survient la prise du pouvoir par les Soviets en 1917... Gardés comme otages, perquisitionnés, en grand danger d'être fusillés, démunis de tout espoir humain, les deux Français promettent alors à Notre-Dame de l'Osier la première de toutes les visites qu'ils feront en France... si, toutefois, elle leur obtient de jamais y rentrer... Il en serait grand temps, car, au terme de quinze mois de réclusion et de misère, M. Bricbet ne pèse plus que 48 kilos, sur 72 : son poids normal ; et le médecin qu'il parvient à consulter lui donne, au mieux, quinze jours à vivre... Contre toute vraisemblance, sans contre-visite et malgré sa relative jeunesse, M. Bricbet — et son épouse — est embarqué dans un convoi qu'on n'espérait plus. Le 5 janvier 1920, ils sont à Paris ; et, par un frais matin de février, cette même année, les deux époux reconnaissants gravissent à pied la colline de Notre-Dame-de-l'Osier...

C'est une toute autre histoire qu'atteste, dans l'ombre, un tableau apposé au mur gauche de la chapelle Saint-Joseph. Signé : François-Joseph Girot, daté de 1900, il évoque la conversion d'un jeune peintre... Amateur de toiles dignes d'intérêt, Joseph Girot, alors âgé de 27 ans, a décidé, ce 10 juin 1900, de jeter, à tout hasard, un coup d'œil au sanctuaire de Notre-Dame de l'Osier. Deux camarades, comme lui incroyants, l'accompagnent. Au seuil de l'édifice, « une force surnaturelle les arrête : ils tombent à genoux, et miraculeusement convertis par la Vierge, oublieux du but de leur visite, ils demeurent longtemps prosternés... Lorsqu'ils se relèvent, les trois voyageurs sont transformés ; Joseph Girot surtout est saisi du sentiment d'une volonté de Dieu sur lui... Le 18 octobre, il entre en qualité de postulant à l'abbaye d'En-Calcat, fait profession solennelle le 22 juin 1906, et prend le nom de Luc. Prêtre depuis le 20 juin 1907, il accourt d'Espagne le 6 août 1914, et postule un poste de brancardier au 140<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Mortellement blessé le 7 mai 1916, il mourra le lendemain, ayant eu « la vie et la mort... d'un artiste, d'un grand mystique et d'un héros » (Aimé Sainson)... Certaines de ses œuvres sont exposées au musée de Voiron.

Rien n'est impossible à Dieu. Mais aujourd'hui comme hier, les miracles dépendent, aussi, de notre foi.

## VESTIGES D'UN ÉTONNANT PASSÉ

Que voir à Notre-Dame-de-l'Osier ?

Plaine d'un charme paisible, aux beaux jours, la bourgade ne prétend offrir aucune œuvre d'art à l'admiration du visiteur. Mais, de ce qui advint ici, voilà plus de trois cents ans, certaines traces sont encore visibles.

A quelques mètres près, on sait l'endroit exact où saigna l'Osier, celui où Pierre Port-Combet rencontra la Vierge et, quoique plus approximativement, celui où prit fin la mission de Notre-Dame.

La basilique marque le lieu où se déroula le prodige du 25 mars 1649. C'est, exactement, dans la chapelle de Notre-Dame, à droite du chœur principal, derrière la table de communion, et tout près du mur qui sépare la basilique de la sacristie, que se dressait l'Osier, et qu'il saigna.

Des recherches faites, juste derrière ce mur, dans la sacristie, en janvier 1966, ont permis de retrouver, plus bas, une mare au bord de laquelle poussait l'Osier de Pierre Port-Combet, et le sol qu'ils piétinèrent, lui, sa femme et ses amis. Le dallage de la basilique et celui de la sacristie ont été surélevés d'un mètre quatre-vingts environ par rapport au sol d'origine. Le premier s'appuie sur des remblais ; le second, sur une voûte datant de 1870 environ. La salle ainsi découverte sous la sacristie a les mêmes dimensions que cette dernière. Son sol de terre battue est à peu près au même niveau que la « rue de Charrières ». Trois de ses murs sont, vraisemblablement, du XVII<sup>e</sup> siècle.

Grâce aux patientes recherches de M. HEYMAN, dans les anciens parcellaires de la mairie de Vinay, il est désormais possible de dire aussi l'emplacement de la maison où vécut Pierre Port-Combet. On lit, en effet (en CC 63, lettres HV) que, à la date du 4 septembre 1664, Reymond Port-Combet, fils de Pierre, possédait « une boutique » dont les façades est et sud donnaient sur la place de l'ancienne chapelle, et que bordait, au nord, la maison de Jeanne Pélion, sa mère... C'est l'emplacement actuel de l'« hôtel Danda » et de ses dépendances, au bout de la place de l'Église, au départ de la route de Tullins.

La chapelle dédiée à Notre-Dame de Bon-Rencontre s'élève, suivant la déclaration solennelle de Jeanne Pélion, à l'endroit précis où Pierre Port-Combet, tournant ses bœufs, se trouva soudain face à la Vierge. La chapelle d'origine, bénite le 7 juin 1667, fut rebâtie et agrandie en 1836, puis dotée d'une tour en 1856.

A huit cents mètres de là — en ligne droite ! — au milieu des bois, l'humble oratoire de l'Épinouse, de construction beaucoup plus récente (1888) (cf. *Annales Dauphinoises*, juillet 1903, p. 166), marque l'endroit où disparut la Vierge. Moins sûre, cette localisation tardive de la dernière phase de l'Apparition, n'est cependant pas arbitraire. On sait, en effet, par Jeanne Pélion que c'est, dans le bois de l'Épinouse, que prit fin la mission de la Vierge ; on sait, d'autre part, qu'à la même époque l'approvisionnement en eau du château de Vinay était assuré par une conduite partant de la source de l'Épinouse. Il est impensable que Pierre Port-Combet — fût-ce seulement pour satisfaire la légitime curiosité de sa femme, au cours des cinq mois de santé qui lui restaient — n'ait pas déterminé par rapport à cette source, l'endroit exact où Notre-Dame l'avait quitté ; il est normal qu'une tradition tenace en ait fidèlement gardé le souvenir.

Les sites restent : il suffit de pouvoir les identifier. Ce qu'il y a de plus étonnant, ici, c'est que l'on puisse y retrouver certaines « pièces à conviction » que le temps eût dû faire disparaître.

L'Osier qui saigna, par exemple. On peut voir à la basilique, dans une niche vitrée, protégé par une grille, sous la table de l'autel, dans la chapelle de Notre-Dame, et posé sur un coussin rouge, un morceau de cet Osier ; trente centimètres de longueur, et dix environ d'épaisseur ; tailladé, attaqué par les vers, toujours là. J'ai pu suivre son histoire à travers les textes : enfermé, entouré d'une

« jalousie », dans le premier oratoire de 1656 ; enclos à l'autel latéral gauche de la chapelle de 1657 ; défendu en 1662, contre les pieux larcins des amateurs de reliques, par une interdiction de Mgr Scarron ; sauvé en 1792, par l'homme qu'on avait chargé de le jeter au feu ; remis en place d'honneur dès qu'on pût respirer ; enfin transféré là où il se trouve, entre 1870 et 1873... Des parcelles, beaucoup plus petites, sont conservées à la sacristie en des reliquaires portatifs. Une châsse d'argent faite avec les vases sacrés dont se servirent, pendant la Terreur, des prêtres « réfractaires » de la région et léguée en 1924 au sanctuaire par la famille de Fontanille en contient pareillement, au témoignage du Père Berne (p. 120), des fragments importants. Plus récemment, en septembre 1946, deux parcelles de la relique principale furent prélevées par le R.P. Bourrelly, supérieur, et offertes, l'une à la basilique de Notre-Dame de Lanka que l'on projetait de construire à Ceylan, l'autre à la mission naissante du Nord-Cameroun.

Au même endroit, sur le même coussin, derrière le morceau d'Osier, un fragment du bois de la charrue dont se servait Port-Combet quand il vit la Vierge... La tradition voulait qu'on eût mis en terre, près du cercueil du converti, avec sa serpette, certaines pièces de bois de sa charrue... Preuve évidente que, dès avant la mort de Pierre-Combet, on savait qu'il avait vu la Vierge tandis qu'il labourait ; preuve encore que dès 1657, on jugeait le fait de l'Apparition tout aussi indiscutable que le prodige de l'Osier sanglant !... Deux cents ans plus tard, en 1868, les ouvriers creusant les fondations de la future basilique découvrirent, à côté du cercueil de Port-Combet, une serpette et quelques pièces de bois que les connaisseurs identifièrent. C'étaient des fragments de mancherons de charrue. On les déposa, deux ans plus tard, avec les ossements retrouvés, dans le caveau de Port-Combet. L'un de ces fragments, plus long que celui que l'on peut voir exposé s'y trouve encore.

La serpette devait, logiquement, suivre le même itinéraire... Malheureusement, le seul survivant de ceux qui ouvrirent le caveau en 1937, assure ne pas l'y avoir vue ; et, nous l'avons constaté en janvier dernier, elle ne s'y trouve pas. A-t-elle fait l'objet de quelque « pieux » larcin ? C'est probable.

Les restes de Pierre Port-Combet, enseveli, suivant le témoignage de Jeanne Pélion, sa femme, sous les dalles du « presbitaire (chœur) vis-à-vis l'Osier miraculeux », furent retrouvés et exhumés le 9 septembre 1868 (cf. « Missions » *O.M.I.*, 1868, p. 386, et *Semaine Religieuse* de Grenoble du 17 octobre 1868), puis déposés dans un petit caveau de ciment, presque à la même place, à l'intérieur des murs de la basilique, le 29 octobre 1870. Depuis lors, ce caveau fut ouvert à deux reprises : quand on refit le dallage de la chapelle de la Vierge, le 10 décembre 1937 ; et, tout récemment, le 20 janvier 1966. Il se trouve, sous une dalle de béton épaisse de vingt centimètres, dans le chœur de la chapelle de Notre-Dame de l'Osier, sur le passage qui mène directement, de la sacristie à l'autel, à un mètre environ de la porte et, sensiblement, à la même distance de la plaque de marbre qui certifie sa présence en cette chapelle.

L'émouvante statue de Notre-Dame de l'Osier, au-dessus de l'autel qui lui est consacré, a son histoire elle aussi. Il était pratiquement impossible de réaliser une image de la Vierge telle que la vit Port-Combet avec, « sur sa tête, un crêpe noir abattu » ; on ne l'a jamais tenté, semble-t-il. Et les premières gravures connues

de Notre-Dame de l'Osier (dans le livre du Père Hiérosme, en 1670) la représentent, portant dans ses bras l'Enfant Jésus ; ce qui est en contradiction avec le récit de l'Apparition !... Cette statue n'est pas celle dont parlait Mgr Scarron, le 25 avril 1662 (I H 107) : il s'agissait d'une « Nostre Dame dorée », dans une niche. Ni la statue d'argent que mentionnait, huit ans plus tard, le Père Hiérosme (p. 149) : dès le début de la Révolution, en 1789, cette image de la Vierge fut vendue, à Grenoble... par les gardiens du sanctuaire ! Ni celle que, le 9 août 1733 (I H 107), Mgr Caulet, décrivait comme « une relique qui est une image de la Vierge, que l'on dit être du bois même dudit Ozier » : celle-là encore a disparu...

La statue actuelle, en bois peint, est l'une des deux madones dont le Père Dassy (p. 41 et 42) mentionne la présence dans la chapelle en 1837. La plus belle, véritable œuvre d'art, avait été donnée au pèlerinage en 1798 par un pèlerin reconnaissant. Mise à la réserve, en 1868, pendant la construction de la basilique, elle n'en sortit que pour être cédée par un ignare à quelque brocanteur ! (Notice sur la mère Bourquis, p. 41.) Les pèlerins ne paraissent pas l'avoir vraiment regrettée. Car c'était à l'autre drapée de vêtements d'apparat, qu'allaient leurs prières. En 1923, et dans l'intention de la porter en procession pour le cinquantième anniversaire de son couronnement, on la descendit de son piédestal ; l'on découvrit alors que les étoffes dont elle était parée n'avaient qu'un rôle : rendre présentable une statue mutilée et très maladroitement réparée... Les photographies prises à cette époque, permettent encore de constater que les artisans d'antan avaient dû scier proprement, pour les ébarber, les deux tronçons de la statue brisée par le milieu et les avaient réajustés vaille que vaille avec un raccord de bois grossièrement sculpté... Serait-ce la statue jetée à bas de son socle par les révolutionnaires et vénérée par les pèlerins bien avant 1789 ? Les constatations faites en 1923 confirmer en ce sens le témoignage du Père Dassy... On résolut de la restaurer ; les « Ateliers Lamache » de Lyon firent disparaître, en 1928, le raccord disgracieux — réduisant ainsi de quelque dix centimètres la hauteur totale de la statue — et, l'ayant dotée de mains nouvelles, lui donnèrent son aspect actuel... Cette douce Madone, elle-même un peu « victime », mérite à plus d'un égard, on le voit, la vénération que lui portent les pèlerins.

Deux autres témoins des origines du pèlerinage ont échappé aux vandales ; ils sont conservés au mur du transept gauche de la basilique. L'un, à droite de l'autel, est un ex-voto de 1662, humble toile où l'on voit une maman, à genoux, présenter ses deux filles à la Vierge. L'autre constitue une sorte de retable. C'est en même temps qu'un ex-voto, l'une des premières représentations du miracle de l'Osier. L'artiste y a, très librement, interprété son sujet, mais le tableau, peint sur soie et maintenant très marqué par les ans, dut être, en son temps, particulièrement somptueux. « Le jour des Rois de l'année 1702 » Claude de Moreton de Chabryllan « ci-devant général des galères de Malte... » vint ici, escorté de trois cents de ses vétérans, l'offrir solennellement à Notre-Dame de l'Osier, en reconnaissance des périls surmontés et des victoires remportées. Pendant des années, cette bannière avait été leur étendard de bataille ; elle fit avec eux le siège de Naples, la campagne

de Dalmatie en 1690 et parut face aux Turcs « jusqu'aux portes de Constantinople »... Le seigneur-bailli de Chabrillan en terminant le procès-verbal qu'il a rédigé et signé, ce 6 janvier 1702 — et dont le Père Dassy avait encore l'original sous les yeux en 1837 — prie « instamment la Sainte Vierge, Mère de Dieu, Notre-Dame de l'Osier, de lui accorder la continuation de sa puissante protection auprès de son Fils pendant le cours de sa vie ».

Enfin, la cure de Notre-Dame-de-l'Osier détient le document le plus précieux qui soit pour qui veut connaître, aux sources, l'histoire de ce pèlerinage : la déclaration solennelle de Jeanne Pélion. Ce très beau manuscrit — l'original ! — est le seul récit authentique et détaillé de l'Apparition. Perdu pendant près de cent cinquante ans, il n'était connu que par une copie manuscrite, et pas toujours fidèle, conservée aux Archives de l'Isère. Au terme d'un périple dont plusieurs phases nous sont inconnues, il fut retrouvé en Normandie, au mois de novembre 1937, et rendu au sanctuaire.

Jusqu'à l'incendie du couvent, le 25 décembre 1948, on pouvait y consulter aussi une belle copie manuscrite du procès civil intenté à Pierre Port-Combet. (M. HEYMANN l'avait eue en mains ; il en avait photographié la première page et l'avait confrontée — elle est de la plume de Richon — avec celle que l'on doit à Rivail et que détiennent les Archives de l'Isère. Les annotations que, en effectuant ce collationnement, il avait ajoutées à sa propre copie de la version Rivail, semblent malheureusement être maintenant le seul moyen que nous ayons de la connaître.) Elle a disparu depuis lors.

Tous les autres manuscrits sur lesquels s'est appuyée cette étude sont, soit aux Archives départementales de l'Isère ou de la Drôme, soit chez les notaires.

Les deux livres de base : celui de Pierre DE BOISSAC, et celui du Père Hiérosme, peuvent être consultés aux bibliothèques de Grenoble et de Lyon ; et, sûrement à Paris. La « Gazette » de Théophraste RENAUDOT, également.

## CONCLUSION

Perplexe, au départ, puis chaque jour plus convaincu de la solidité des fondements, dans l'histoire, de ce pèlerinage, j'ai voulu :

1<sup>o</sup> vérifier, aux sources, ce que l'on en disait, éliminant ce que ces mêmes sources ne confirmeraient pas ;

2<sup>o</sup> prouver que l'on crut en l'Apparition, dès les débuts ; donc bien avant le récit détaillé qu'en fit Jeanne Péliion ;

3<sup>o</sup> établir que, s'il est vrai que la tournure d'esprit des catholiques de l'époque fut presque toujours apologétique — et souvent agressive — la Vierge, elle, s'est montrée ici sous un jour étonnamment « œcuménique » : Reine et Mère de tous les hommes, soucieuse du Salut de chacun de ses enfants — de ceux-là même qui entendent l'ignorer !

... L'histoire du pèlerinage, de 1670 à nos jours, importait moins... Je suis passé là, très vite...

Avant tout, pensais-je, il s'agissait de savoir ce que Dieu, et la Vierge, ont fait, et signifié, ici, de 1649 à 1657 ; et l'enseignement que notre temps, comme tous les autres, peut en tirer. Ce message est des plus clairs ; le voici :

Qui que tu sois, et quel que soit l'héritage religieux que t'ont légué tes pères, une seule chose compte : « A Dieu sois-tu, mon ami ! »

« A Dieu »... ; prêt, chaque jour, à changer en toi ce qu'Il désapprouve... dès que Sa grâce t'ouvre les yeux.

« A DIEU SOIS-TU, MON AMI. »

## Table des Matières

---

|  |    |
|--|----|
| Introduction .....   | 3  |
| I Une « nouvelle extraordinaire », tirée des Gazettes de Th. Renaudot..... | 5  |
| Un journaliste sérieusement informé .....                                  | 5  |
| Les faits .....  | 7  |
| Deuxième déposition de Pierre Port-Combet .....                            | 11 |
| Réquisitoire du procureur.....   | 12 |
| La décision du juge .....  | 12 |
| Qu'en pense l'Eglise? .....  | 13 |
| L'opinion éclairée .....   | 13 |
| Le peuple .....  | 14 |
| Un pas décisif .....   | 15 |
| II Une rencontre déterminante, inattendue .....                            | 17 |
| Le document de 1686 .....  | 19 |
| L'Apparition de la Vierge .....  | 22 |
| Un rude combat .....   | 26 |
| Dénouement .....   | 27 |
| Note.....  | 29 |
| Le hameau perdu devient un haut-lieu .....                                 | 30 |
| III Terre de miracles .....  | 33 |
| Des fidèles qui ont la foi .....   | 38 |
| IV L'amour d'une mère pour « ceux qui sont loin » .....                    | 43 |
| V Un pèlerinage que Dieu lui-même entend maintenir? .....                  | 49 |
| La toile miraculeuse de Saint-Jean-en-Royans .....                         | 49 |
| L'effort des hommes .....  | 51 |
| Les Oblats de Marie Immaculée.....   | 52 |
| M. Gérin à Sainte-Marie-d'Alloix .....                                     | 53 |
| Le jeune relieur .....   | 55 |
| VI Le pèlerinage de nos jours .....  | 57 |
| Vestiges d'un étonnant passé .....   | 58 |
| Conclusion .....   | 63 |

*Le sang sorti d'un arbre coupé le jour de l'Annonciation de la Vierge.*

**N**'Y ayant auiourd'hui aucune matiere qui n'ait ses partisans, mesmes au fait de la Religion : excusez - moy si pour conserver à mes escrits la creance dont, par le vice du temps & la contradiction familiere à nostre siecle, ils ont à present plus besoin que jamais, quelque soin que j'y puisse prendre, ie me contente de vous en donner le recit par autrui sans interposer mon iugement.

Par actes & certificats authentiques qui m'ot esté mis en main, signez Patrice & Carre, Curez de Vinay & de l'Albe, villages du Dauphiné, par information faite le 30 Mars 1649, devant Claude Rond, Iuge Chastelain dudit lieu de Vinay à la requeste du Procureur d'Office : & par autre information composée de huit tesmoins, faite au mois de Ianvier| dernier par Henri de Mollines, Docteur es Droits, Prestre Curé de S. Laurent de Tullins, & Syndic, des Curez du Diocese de Grenoble, & Iean Moron aussi Prestre, Curé de Pollenas, Commissaires en cette partie, Deputez par decret de l'Evesque dudit Grenoble, du 6 Aoust precedent, donné sur requeste à lui présentée par son Promoteur, est prouvé que le nommé Pierre Port-Combet demurant aux Plantes, du

ressort dudit Vinay, & faisant profession de la Religion pretenduë reformée, ayant travaillé le iour & feste de l'Annonciation Nostre-Dame audit mois de Mars 1649, & coupé avec vne serpe les branches d'un arbre appellé Ozier ambrier ou armarinier, il tortit du sang desdites branches coupées, dont il eut ses mains & son haut de chausse ensanglantez : dequoy il demeura effrayé, & la femme pareillement le voyant en cet estat, qui lui reprocha en presence de quelques voisins qu'elle l'avoit voulu détourner d'aller travailler ce jour là, qui estoit celui de l'Annonciation Nostre-Dame, predisant qu'il ne luy en arriveroit que du malheur : il s'en moqua, & alla malgré elle au bois pour en couper & apporter des branches, disant qu'il n'y avoit pas plus de mal en cette action que d'aller à la foire comme faisoient les autres: ce qui a donné sujet aux informations ci dessus : De laquelle merveille j'ai creü devoir informer le public, estimant qu'il est également blasmable de donner creance aux premiers bruits que le peuple seme des miracles & les passer sans preuve pour articles de foy, comme font plusieurs superstitieux, que de les negliger quand ils se trouvent accompagnez de preuves solennelles faites par l'authorité de l'Eglise.

*A Lyon, ce 24 Aoust 1650. Chez I E A N - A Y M E CANDY, Imprimeur Ordinaire du Roy, rue du Puy-pelu, au Dauphin Royal. Avec permission de l'Intendant General des Bureaux, d'Adresse de France.*

branche audit Armariniv, Et monta  
Et apert un peu plus hault du costé  
d'un autre branche ou il se mit aussi  
à couvrir l'ord' Armariniv, et saint Et  
domus garda il se vint Incomman  
toute sa main sanglante, Et l'ad  
boiyn, et voyant qu'il sang sortoit  
à grande goutte d'un chacun coupure  
d'ord' Armariniv, Et regarda en luy  
haultz de chaultre quel portoit quy  
estoit aussi sort sanglante de et  
quil avoit touche la premiere coupure  
d'ord' Armariniv, Incequoy voyant  
c'ella Il fut tout Emu et Epouvanté  
et appella la femme luy disant  
Vient voir ce miracle commu. Ince  
sa main toute sanglante, Et commu  
sort de sang de cest Armariniv, et  
d'ord' Armariniv qui iay couppe, l'ad  
femme vint laquell' luy dit quil  
se estoit couppe et quil de l'indit  
L'adit declarant luy dit quil ne  
se estoit aucunement couppe et de l'indit  
dud' Armariniv et en voya par son frere  
à Louise Caillat Miquelle son

Voisin de luy venir parler pour luy  
monstrer le miracle qui luy estoit  
advenu. Auted chose ne dict

Repetition luy a vint fait de l'adit  
declarant qui a dict un vouldoir de jous  
un dimanche. Et ya grand chose et si a  
signe pour un d'ordon de l'ordon

Jane Pelbon femme de piteux  
portoit comber habitant aux plants  
d'ord' Armariniv 36 ans, fait son profession  
de la religion catholique romaine. Enquint  
Et examina sur le contenu de la m'd  
plante de laquelle luy avoit fait l'ordon  
Et apert l'ordon intrinsec. Et prent le  
somm' en l'ordon reglar, Et dit  
que l'ordon et fesk de nosse Dame  
d'ordon par l'ordon. Estant chez elle sur  
sa dix herioir du matin, son mary  
luy dit d'apertre le d'ordon quil  
vouldoit aller à Vmay à la foire. Et  
qui respondant Il alloit poivre et  
couppe sa Armariniv d'un Armariniv  
qui se prent de luy maison, Et prent

Conversion de la herésie de foi del huguenot

15 aoust 1557

Le Mercredi quinze jour du mois d'aoust l'année mil six cent cinquante sept de matin auoit comparu Pierre Champier procureur d'office de Vinay lequel auoit remontré à moy Claude Roux Gaigne du lieu comme Pierre port comber habitant aux plantées faisant profession de la pretendue religion & estant fort malade couché dans son lit en sa maison d'habitation qui est pres la chapelle de Notre Dame de lozie & qu'il a resolu de conuier & se remettre au giron de l'Eglise catholique apostolique Romaine ainsi mesme qu'il a fait de d'instance entre lui marie de Rd pere Theophile Augustin de chausse de conuient de Vinay, Me requerrant me transporter au lieu pour faire acte & certificat comme il s'est rendu de ladite religion catholique apostolique Romaine ce que l'ay fait accompagné de plusieurs personnes mesme dit souz nel & estant dans la d'icte maison auant heuue la Sr Pierre port comber dans son lit fort malade ou estoit bedit Rd pere Theophile aux Messes par Jullien phé seruant a lad chapelle de lozie & Andre de Brozat foicy ~~lequel~~ catholique compaignon avec ledit Jullien & Estienne due tous trois presents & assistant ledit Rd pere, & auquel parlant estant dans une bone ans memoire J'intend. m<sup>t</sup> sans estre aucunement induit & suborne bedit Rd pere qu'il auoit fait une bonne oeuvre de ce que dieu luy auoit fait la grace d'auoir change de Religion, qu'il s'estoit confessé audit reuerend pere & qu'il desiroit de reuocir li sacret sacrament comme il a fait presentement, & qu'il za long temps qu'il vouloit changer de religion mais qu'il estoit presse par ceux de la dite pretendue religion de ne le faire pas, mais ainsi qu'il dit il proteste de viure & mourir dans la vraye Eglise catholique romaine ou dieu la appelle & desire a l'aduinir observer l'ice commandement d'elle, l'ayant fait de son propre libéral arbitre Or quoy il nous a requis avec que nous auons fait pour iurer & valoir en ce que de raison, presente Sr Charles Souzgon sainte croix Guillaume Esquaire, Sr & Gaspar de Broles, Jean de Francois Rey, Cristophe Moyet, Estienne due, Jean Raud & plain aubes tans du lieu de Vinay que dit. thony. re qui estoient alles pour rendre leurs uoies a lad chapelle de Notre Dame, l'ice seigneurie & dire sont souz nel & Theophile de St Angely que reuient d'acceptent. Souzgon de Broles, Edue. Esquaire par J. Raud, Roux Gaigne, J. Jullien port port. P. Champier A. foicy. Et moy bressin Rigon p

Collacion par moy con<sup>te</sup> Seueil du Roy mais uel. couronne de France, or Audraius eslozgan. de Rouplome.

Langot

RELATION  
DES MIRACLES  
DE  
NOSTRE DAME  
DE L'OZIER:

Escrite en deux langues, en faueur des  
Nations étrangères.

*Avec des Vers à la loüange de la Sainte  
Vierge en cinq langues.*



DIVÆ VIMINALIS

ADMIRANDA,

Cum Poëtica Mariæ laude quinque-linguî.

*Qui Maiorum operum Prodromus est, Deiparæ  
Protectionem illis concilians.*

A Lyon chez Guillaume Barbier Impri-  
meur du Roy.

---

M. DC. LIX.

Avec permission des Superieurs.

Mais cét endurci plus passe qu'un mort depuis ce prodigieux miracle, s'obstine dans son erreur, & quoy que la sainte Vierge, pendant qu'il labouroit, l'eust aduertit de se reconnoistre, il attend iuſques à l'heure du trépas, où ayant esté conduit par vne dangereuse maladie, il n'eut pas assez de temerité pour mourir dans la Religion où il auoit si mal vescu.

Le miracle fit vn autre miracle, il se conuertit à la Foy Catholique, & aduoüa hautement qu'il n'auoit fait que languir depuis cét estonnant spectacle, parce que cét Osier tout sanglant se representoit incessamment en tous lieux à son esprit troublé.

La grace qui auoit commencé à toucher ce cœur de diuant, se rendit enfin victorieuse; ce cœur si dur se ramolit, & tres heureusement dans le liçt de la mort; il abiura l'erreur de Calvin dans laquelle il auoit passé toute sa miserable vie, entre les mains d'un Religieux Augustin Déchaillé; son dernier iour fut son iour fortuné; car la sainte Vierge qui vouloit peupler ce petit desetr d'Ames pieuses, commença sur luy les miracles qu'elle continuë incessamment. En sorte qu'on peut dire de ce prophaneur des saintes Festes, qu'il a commencé de viure, quand il a cessé de respirer.

## T E N D R E S S E.

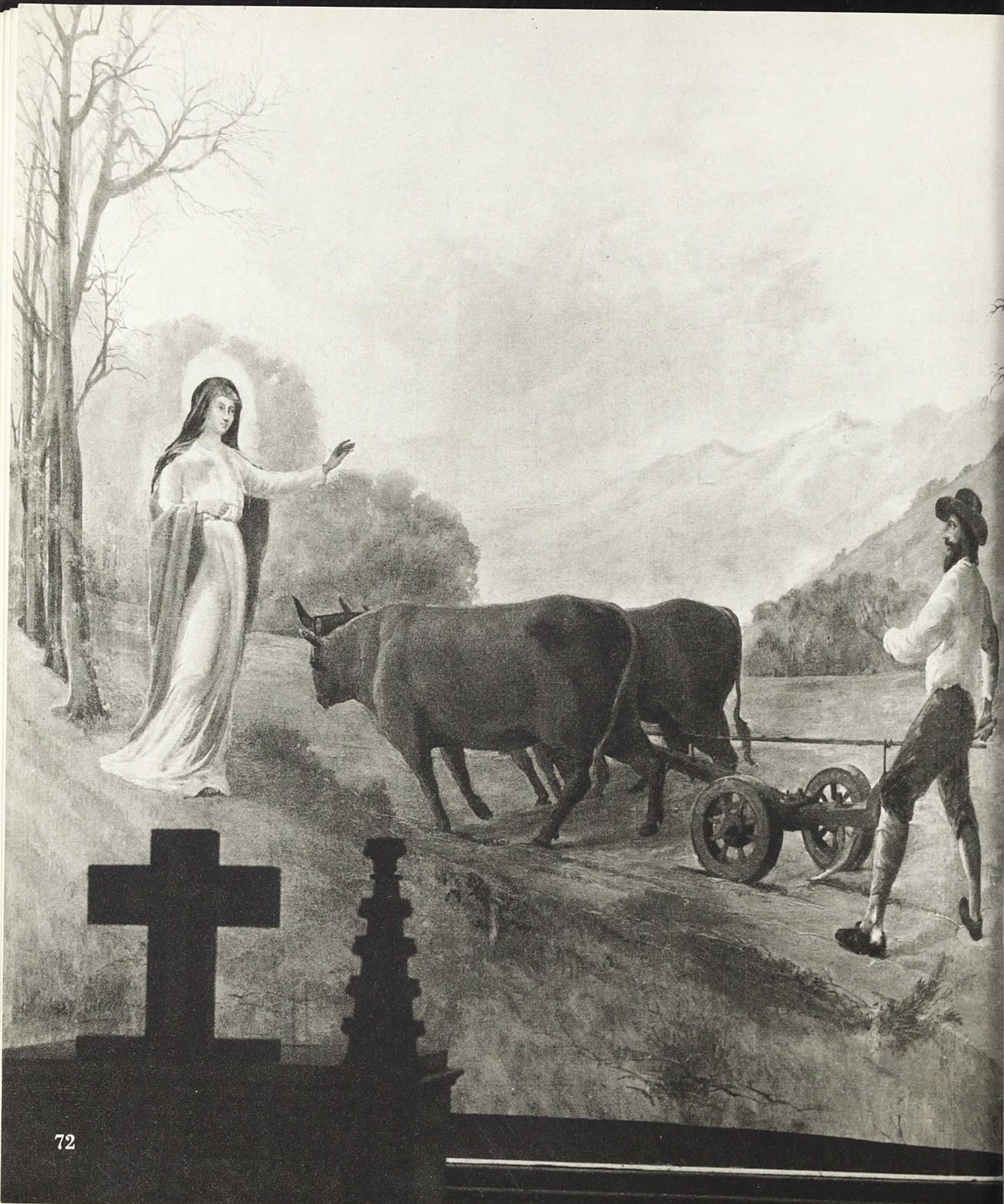
Que ne vois-ie ouuir mon tombeau, si son obscurité qui doit cacher mes cendres me doit rendre le beau iour de la grace perduë? hélas! pourquoy differer insqu'à l'heure du trépas d'ouuir les yeux à la lumiere?

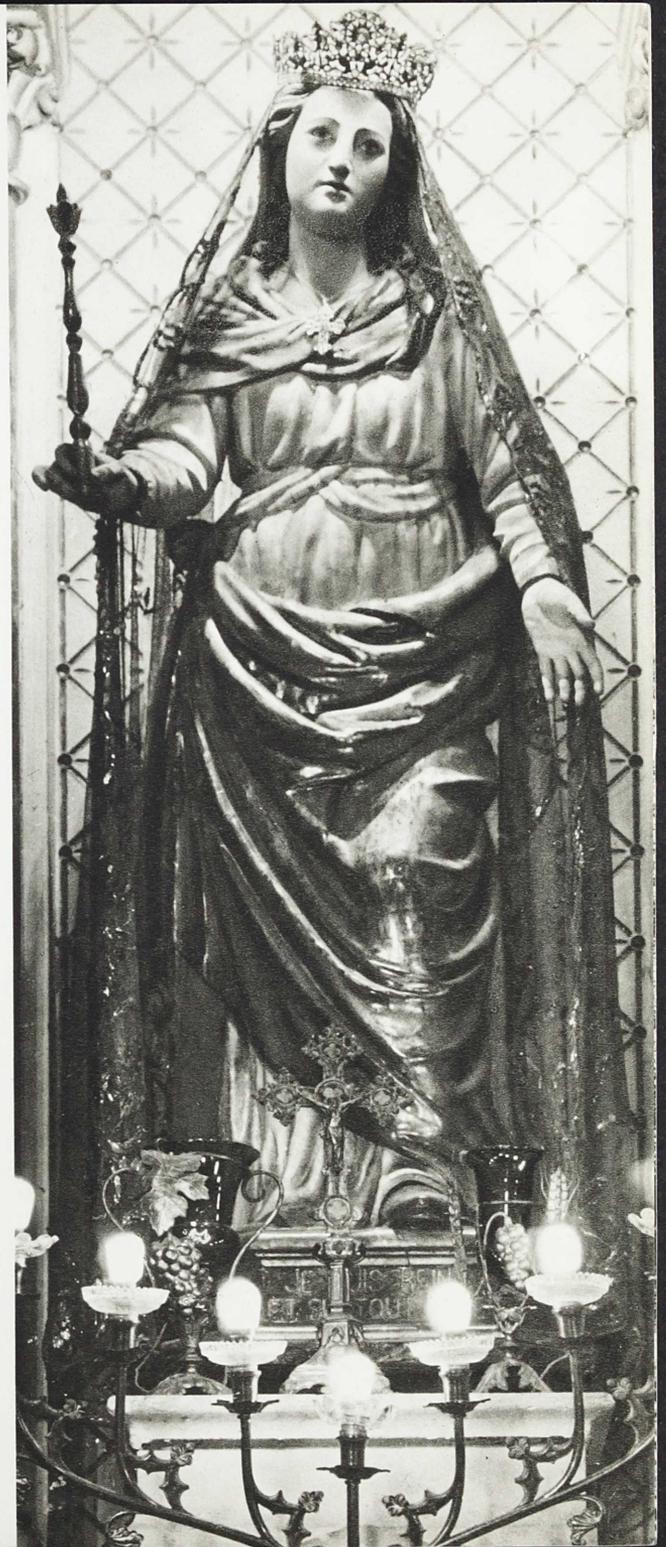
F 3

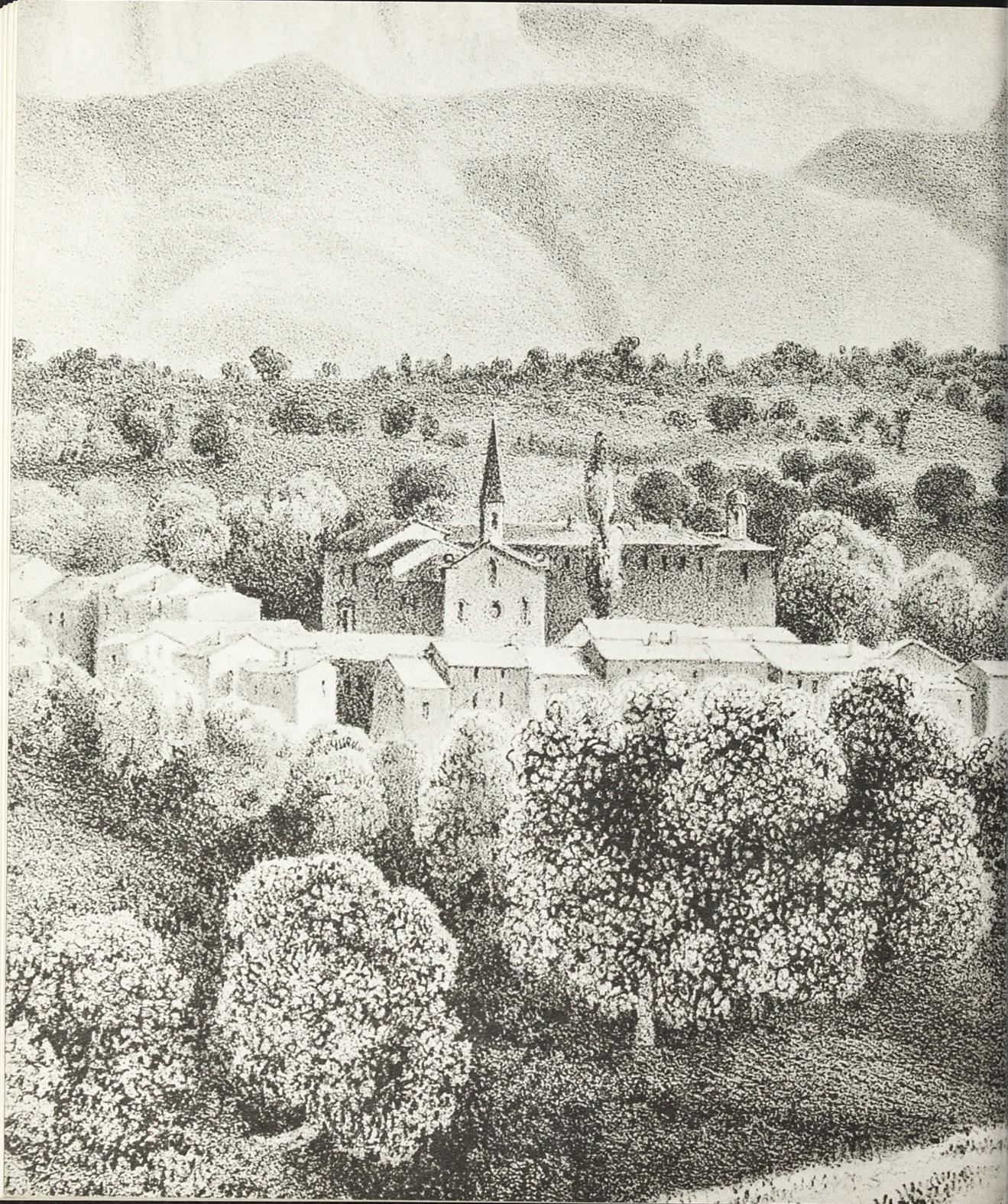
Mon

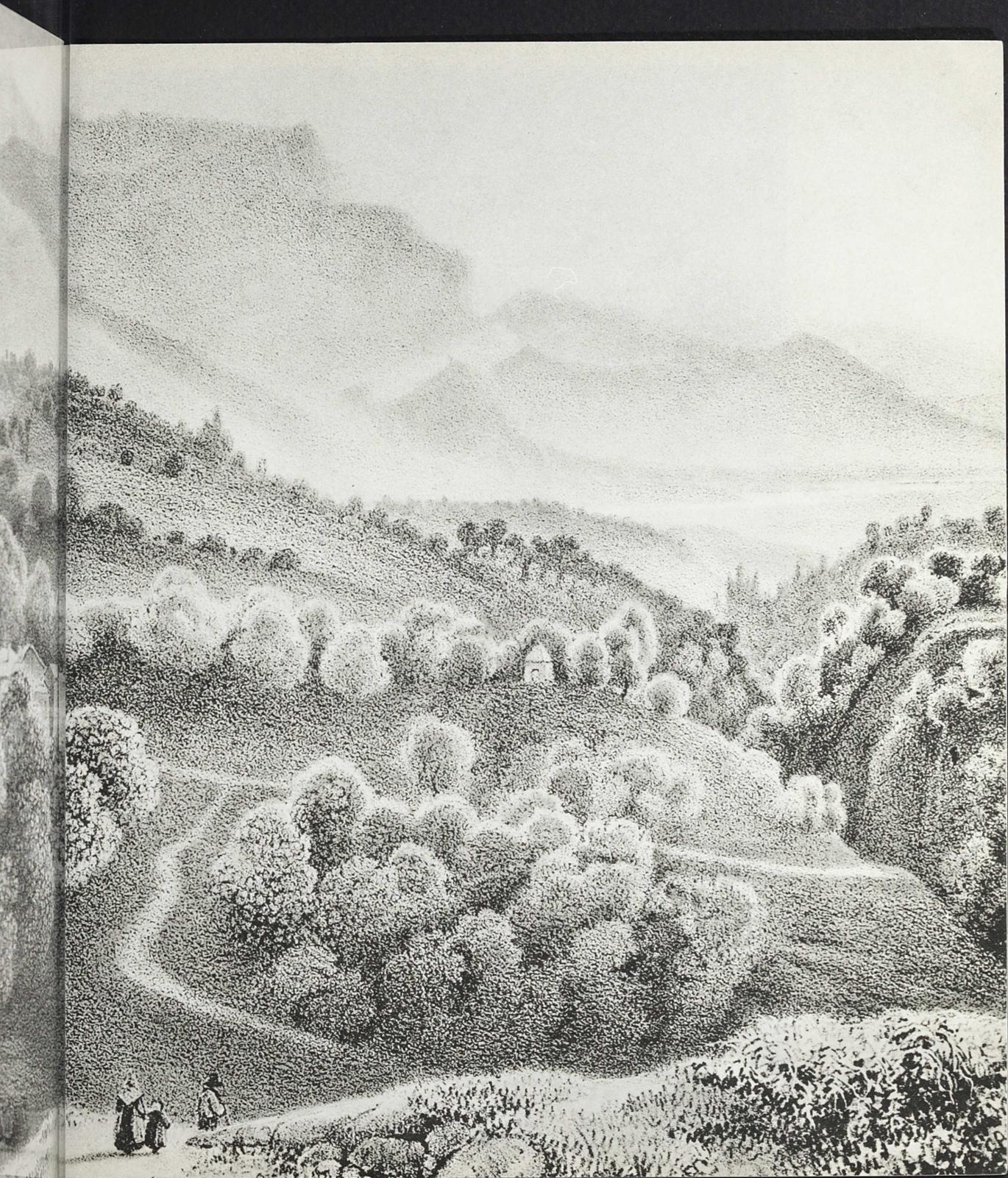
pendant a peine l'est port  eut il tourné ses bœufs et atteint le  
bout de la Rée pour reprendre son retour que cette <sup>de</sup> Demoiselle  
alaquelle il recuit dans sa labeur se trouva devant luy dans le lieu ou aujourd'hui  
a esté. Enfilée la petite Chapelle dedee a l'honneur de la <sup>de</sup> Vierge. Et baptisée  
par la Voix du peuple. Notre Dame de bon rancontre. ce qui ne causa pas dans  
son Ame Un petit Cronnement, s'apercevant d'une beauté en Elle si Estatante et d'un  
port si magestueuse qu'il ne scauoit qu'en penser. Cependant Elle luy parla en ces  
termes, a Dieu soistu mon Amy, que d'ixon de cette Deuotion, y Vient il  
beaucoup du monde. Lors luy dit. Bien et port Combet sans s'observer, luy  
repondit Bon Jour. Mademoiselle. Il y Vient a se du monde par delà, et la <sup>de</sup> Vierge  
luy dit. Si fait il beaucoup des miracles, d. de miracles. Respondit il, Et lors  
touchant ses bœufs, la <sup>de</sup> Vierge luy dit, arrête, arrête, tes bœufs, cet  
Briquet qui a Coupé, leziers, ou demeure t'il, ne le Veut il pas Conuerti, de  
ne s'ay pas dit il, il demeure bien par delà; alors Elle luy dit, ha! miserable,  
tu Crois que Je ne sache pas que tu es <sup>de</sup> Briquet et Voulant suivre sa labeur  
Elle luy Commanda de nechief d'arrêter. <sup>de</sup> bœufs, mais ne se mettait En Esat de  
luy obéir, Elle luy dit, tout Vite, si tu n'arrête, tes bœufs, Je les arrêteray bien, sur  
quoy Il repondit, ha! Je les arrêteray bien moy meme, Mademoiselle, et la <sup>de</sup> Vierge  
continuant, luy dit que le temps de sa fin s'approchoit, et que s'il ne s'Changeoit de  
son Etat, Il seroit Un des plus grands Fusons D'Enfer, qui fut jamais, et que s'il En  
Changeoit elle le presentoit devant Dieu, qu'il dit au public que leurs prieres estoient  
pres, assez seruantes, mais que s'ils les faisoient plus seruantes, Ils receuroient beaucoup  
plus de graces et de faueurs De Dieu: mais ce miserable. Trouble en soy d'un appet  
si Estatant d'une Majesté si grande, d ces d'aus Entretiens, Comme hors de soy  
Et sans s'observer non plus que cy Deuant De qua & journa ses bœufs, reprenant  
sa labeur; a peine l'eut il repris qu'il recuit a soy reconnoissant sa faute, ne  
Voyoit a s'ce, tot la fin de la Rée, qui n'estoit pas fort longue, pour reparer avec  
Elle, & reparer sa faute, mais <sup>de</sup> tout promptement les yeux  
sur Elle, il s'aperceut quelle luy auoit tourné le dos et quelle, son retour  
par la meme Voie, qu'il auoit Veue <sup>de</sup> luy

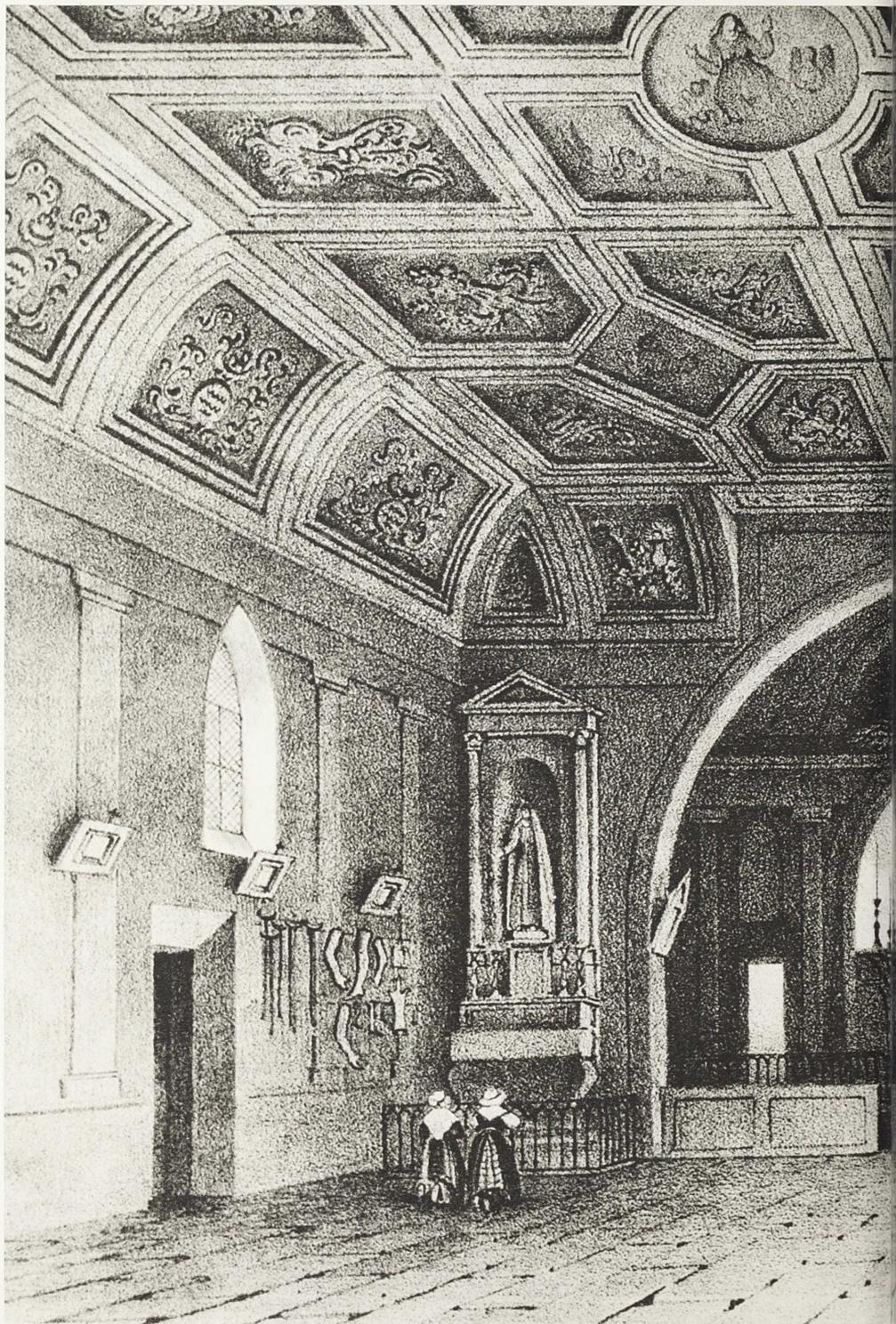
























ICI EN MARIS, NOUS  
LA VIE VIEILLE A APPRIS  
A PORT-COMBLET  
PAR LE COMTE  
LE MOINE EN LE L'AN  
LE MOINE EN LE L'AN

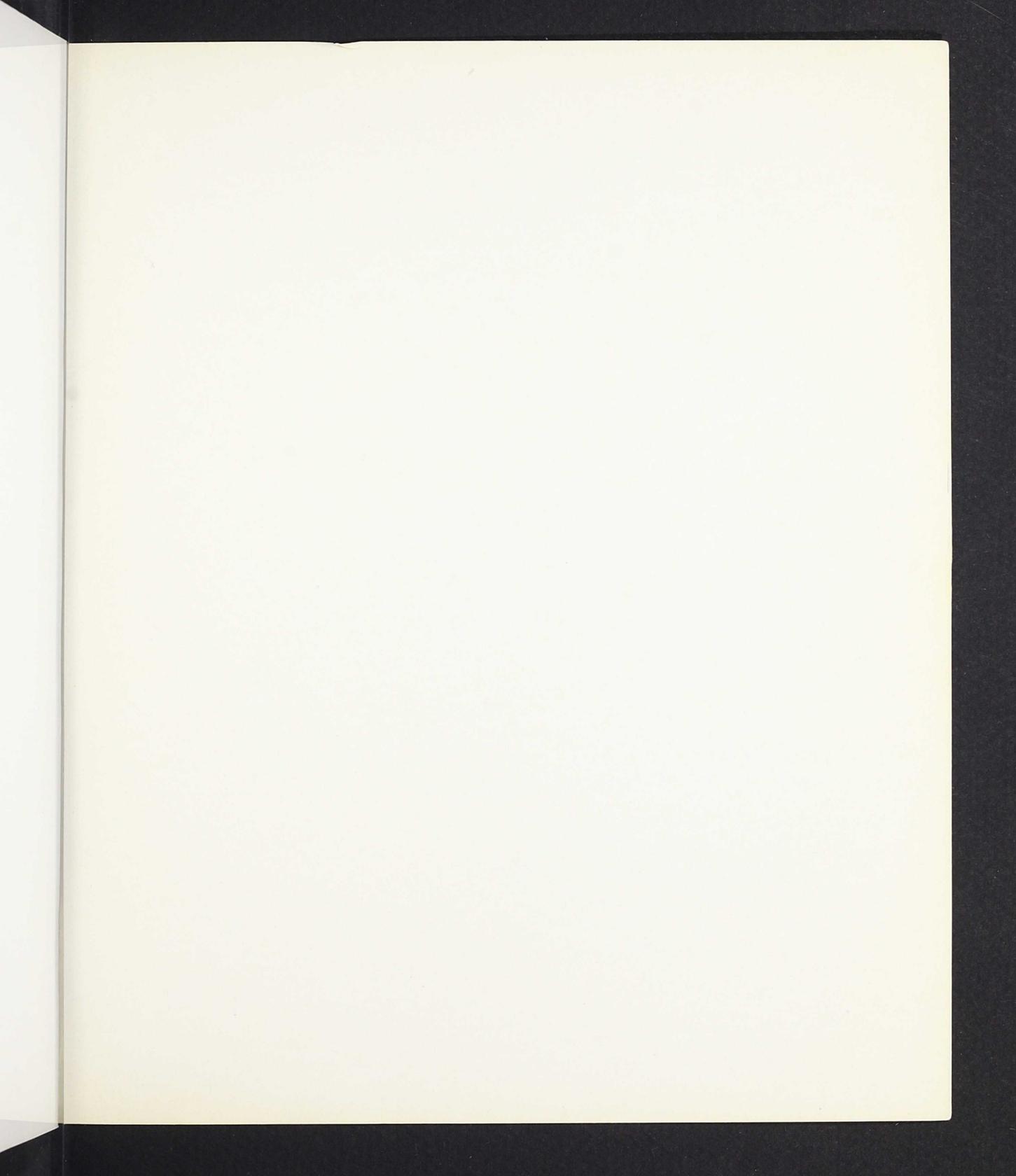
## Table des Illustrations

---

- Pages : 65 Extrait des "Gazettes" de Théophraste Renaudot, le 24 Août 1650.
- 66 Deux pages du procès civil intenté à Pierre Port-Combet, le 30 Mars 1649.
- 67 "Acte Civil d'Abjuration" de Pierre Port-Combet.
- 68 Le premier livre écrit sur le sujet : "Relation des Miracles de N. D. de l'Osier", par Pierre de Boissac, 1659.
- 69 Une page décisive (la première phrase) du livre : "Les justes plaintes etc.", par le P. Hiérosme de Sainte-Paule, 1670.
- 70 Une page de la "Déclaration de Jeanne Pélion", 28 Avril 1686.
- 71 Relique de l'Osier qui saigna le 25 Mars 1649.
- 72 L'Apparition de Mars 1657 : peinture murale à la chapelle N. D. de Bon-Rencontre, par Mlle Bayle.
- 73 La statue de Notre-Dame, avant, et après restauration. Noter, sur la photo de gauche, à hauteur de la taille, les traits de scie indiquant nettement qu'il s'agit d'une statue mutilée et gauchement reconstituée.
- 74-75 Gravure représentant l'agglomération de l'Osier, le site et l'ancienne chapelle en 1836 (Album du Dauphiné, 2<sup>me</sup> année, planche 77).
- 76-77 Intérieur de cette chapelle en 1836 (id. planche 75).
- 78-79 Vue de Notre-Dame de l'Osier ; hiver 1966.
- 80 Portail de la basilique.
- 81 Intérieur de la basilique.
- 82 Chapelle Notre-Dame de Bon-Rencontre.

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES DE M. LESCUYER ET FILS  
LYON

Photos : C.E. A.M.I. - COMBIER - LOMBARD.



imp. lescuyer lyon